

Plan Pastoral du Territoire de Maurienne



Etat des lieux et enjeux partagés du domaine pastoral
Programme d'actions 2009-2013

Juin 2009



Réalisation :



Crédits Photos : GIDA Haute Maurienne
SEA de Savoie

Un Préalable : la problématique des grands prédateurs

La problématique prédation a été évoquée lors de **toutes les réunions** (locales et comités de pilotage). Elle constitue un **facteur d'interrogation et d'inquiétude chez tous les acteurs et habitants de Maurienne** cependant le comité de pilotage refuse qu'elle soit traitée au sein du **Plan Pastoral Territorial de Maurienne**. C'est pourquoi, le sujet des « prédateurs » est traité hors PPT.

Le loup présent depuis 1997

La présence du loup a été confirmée sur le département de la Savoie en septembre 1997 suite à une série d'attaques dans le secteur de la Haute-Maurienne. Depuis, sa présence a été confirmée et s'étend sur tout le département ainsi que sur les départements voisins.

Bilan des attaques de grands prédateurs sur les troupeaux ovins-caprins années 2004-2008 (Source DDAF septembre 2008). L'ensemble des conclusions quant à l'origine de la prédation (essentiellement loup et lynx) n'est pas encore arrêté.

Massif	Somme animaux tués, blessés et disparus 2005	Somme animaux tués, blessés et disparus 2006	Somme animaux tués, blessés et disparus 2007	Somme animaux tués, blessés et disparus 2008
Belledonne	34	19	64 dt 3 bovins	92
Encombres Lauzière	33	273	498 dt 3 bovins	27
Beaufortain	11	18	93	6
Bauges			29 dt 24 caprins et 1 bovin	11
Maurienne rive droite et gauche de l'Arc	543	287	235 dt 16 caprins et 3 bovins	230
Tarentaise, Vanoise	30	52	6	157
Total	651	649	927	523
remarques		150 victimes en 2 dérochements	505 victimes en 1 dérochement	30 victimes en 1 dérochement
Nb attaques	179	117	101	125
Nb troupeaux concernés	71	50	66	57

Sur le département de la Savoie, hormis l'année 2007 qui a vu le nombre de victimes fortement évoluer du à un dérochement, puis ce nombre se stabilise en 2008. Néanmoins sur le secteur de Maurienne, on observe une régression du nombre de victimes et du nombre de troupeaux concernés par une attaque, nombre qui évolue entre 2007 et 2008 de 28 à 20 par contre avec un nombre de victimes équivalent 235/230.

La zone Maurienne est concernée par 2 zones de présence permanente : la ZPP Galibier-Thabor et la ZPP haute Maurienne. Le nombre d'individus *canis-lupus* identifié au cours de l'hiver 2007/2008 est de 1 individu pour la ZPP Galibier-Thabor et de 2-3 pour la ZPP haute Maurienne.

La mise en œuvre des mesures de protection : la mesure T

Les cercles de protection de niveau 1 définis par la DDEA recouvrent la presque totalité du territoire et montrent que tous les alpages ovins sont concernés par cette problématique.

Aujourd'hui pour la pérennité des troupeaux, il est indispensable d'adopter des gardiennages réguliers (2/3 des alpages ovins bénéficient d'une présence humaine quotidienne en Maurienne) avec des chiens de protection. L'Etat a mis en place la mesure T « grands prédateurs ». Les mesures proposées sont les suivantes :

- le regroupement nocturne
- les chiens de protection
- et le gardiennage supplémentaire

Trois classes d'aide au gardiennage sont proposées en fonction de la taille du troupeau :

- a) Gardiennage renforcé et aide par rapport au surcoût du travail d'un éleveur gardien
- b) Embauche d'un berger
- c) Embauche d'un aide berger

Depuis fin 2006, l'Etat n'intervient plus financièrement pour la construction et rénovation des abris de bergers.

La position de la profession agricole

La prédation effectuée par les carnivores sauvages et en particulier les loups (*Canis lupus*) sur les troupeaux domestiques pose un problème de fond quant à l'avenir du pastoralisme ovin. Rappelons que 75 950 ovins, soit plus de la moitié des ovins inalpés en Savoie sont présents sur le territoire de Maurienne. La profession agricole réaffirme clairement :

l'incompatibilité totale du loup et du pastoralisme.

Cette position est partagée par un grand nombre d'élus et d'acteurs du territoire mais ne fait pas l'unanimité des acteurs du Comité de pilotage.

Pastoralisme, loup et biodiversité

Les rassemblements nocturnes des troupeaux sont les principales actions engagées par les éleveurs et les bergers, mais posent un problème de la ***concentration de la matière organique*** aux abords des lieux de vie, au détriment des zones plus éloignées. Une ***sur utilisation et un piétinement*** de la ressource fourragère à proximité et dans les parcs de nuit mettent en péril des pâtures biodiverses.

Problématique des chiens de protection

Certains chiens de protection posent un réel problème vis-à-vis de la faune sauvage : marmottes, cervidés, petits mustélidés. Ils éliminent progressivement ces animaux du territoire où pâturent les brebis.

De plus, on ne peut pas parler de la problématique des grands prédateurs sans évoquer la cohabitation entre ***les chiens de protection*** et les randonneurs. Chaque année, des randonneurs sont mordus soit parce que le randonneur n'a pas mis en application les principes de précaution qui sont rappelés sur des panneaux avertissant de la présence des chiens de protection, soit parce que le berger n'est pas présent au moment des faits et que le troupeau se situe sur le chemin de randonnée. Les élus du territoire se font largement l'écho de cette seconde incompatibilité.

La responsabilité de l'Etat

Tous les acteurs du territoire insistent sur le fait que le traitement du loup au sein du territoire est de la **responsabilité de l'Etat**. Il est clairement exprimé que la problématique loup n'est pas résolue et de ce fait va **continuer à gêner tous débats et réflexions** sur le pastoralisme, tourisme...en Maurienne.

Le Plan Pastoral de Maurienne n'est pas la solution à cette problématique et refuse

- **premièrement qu'il soit le lieu de ce débat**
- **deuxièmement qu'une part financière dédiée aux améliorations pastorales soit utilisée à ces fins.** Un autre financement doit être envisagé.

Le Comité de pilotage demande à l'Etat de prendre des initiatives.

Préambule

Le Plan Pastoral Territorial est le nouvel outil proposé par la Région Rhône Alpes en faveur du soutien aux pratiques pastorales extensives et au maintien des espaces pastoraux. Ce plan vise, à partir d'une large concertation établie à l'échelle du territoire, la mise en place d'une programmation pluriannuelle en vue de l'attribution de crédits d'améliorations pastorales : équipements, foncier, conditions de travail, actions agro environnementales, multi usages des espaces.

La Région Rhône Alpes soutient depuis de nombreuses années le pastoralisme au côté de l'Etat et du Conseil Général de la Savoie. Le Plan Pastoral Territorial permet un renforcement de l'approche territoriale grâce au comité de pilotage chargé de l'élaboration et du suivi de la mise en place des actions sur la période 2009-2013.

Avec près de 400 000 ha et plus de 3 000 unités pastorales, la Région Rhône-Alpes est une des premières régions pastorales de France. Depuis le milieu des années 1980, le Conseil Régional Rhône-Alpes conduit une politique active de soutien aux systèmes pastoraux sur son territoire, politique relayée et appliquée sur le terrain par des structures départementales en charge des questions pastorales : selon les cas, chambre d'agriculture, associations, fédérations.

Le Syndicat du Pays de Maurienne s'est positionné pour porter un PPT sur son territoire. La mission de réalisation du diagnostic du PPT de Maurienne a été confiée au groupement Chambre d'Agriculture-Société d'Economie Alpestre de la Savoie.

Ce présent rapport sera présenté à la Région Rhône Alpes au cours du mois juillet 2009. Il comprend une partie diagnostic de territoire et une partie programme d'actions découlant du diagnostic pour la période 2009-2013.

Cette étude a reçu le soutien technique et financier de la Région Rhône Alpes, du Conseil Général de la Savoie et de l'Europe.

SOMMAIRE

<u>Partie I : La Démarche d'élaboration du PPT</u>	8
11. Le Syndicat du Pays de Maurienne : structure porteuse du PPT	8
111. L'organisation spatiale et structuration du territoire	8
112. Le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM)	10
12. Contexte du Projet PPT	10
13. Les principales étapes pour l'élaboration du PPT	11
14. L'organisation et étapes du PPT	12
15. Historique des politiques pastorales sur le territoire.....	13
<u>Partie II : Données générales du domaine pastoral de la Maurienne</u>	15
21. Périmètre d'intervention du Plan Pastoral Territorial de Maurienne	15
22. Situation géographique	15
23. Les autres projets sur le territoire	16
24. Les grandes caractéristiques de l'agriculture de Maurienne	17
<u>Partie III : Le domaine pastoral de Maurienne</u>	20
31. Définition et propriété du domaine pastoral.....	20
311. Etat des lieux des unités pastorales ou UP.....	20
312. Les espaces intermédiaires	21
313. Les UP inexploitées	22
32. La surface pastorale du territoire de Maurienne.....	23
33. Pratiques pastorales	25
331. Pratiques pastorales et troupeaux inalpés	25
332. Origines des troupeaux.....	27
333. Des gestionnaires multiples	29
334. Emplois et mains d'œuvre	30
34. Productions, aire d'appellation	32
35. Les motivations des exploitations agricoles d'enmontagner	33
36. Analyse foncière	34
37. A l'échelle de l'alpage, de forts besoins en équipement pastoraux	36
<u>Partie IV. Environnement, espaces de préservation</u>	38
4.1 Inventaire des milieux naturels, de la faune et de la flore.....	38
411. Liste des milieux naturels présents dans les espaces pastoraux de la zone Maurienne	39
412. Caractérisation de la couverture des UP	43
42. Gestion des espaces naturels (Biodiversité, paysages, qualité de l'eau)	44
421. Maîtrise de l'embroussaillage	44
422. Maintien de la biodiversité prairiale et maîtrise des plantes envahissantes.....	45
423. Préservation d'espèces animales emblématiques	45
424. Préservation des milieux naturels et des paysages lors d'aménagements	46
425. Maintien de la qualité des eaux et des zones humides	46
426. Périmètres de protection des captages	47
427. Les pelouses sèches.....	48
43. Les unités pastorales abandonnées	49
44. Espaces à statut particulier	49
<u>Partie V. Les activités touristiques et de loisirs dans les espaces pastoraux</u>	54
51. Montagne aménagée et pastoralisme	54
52. Activités de randonnées	54
53. Mise en valeur patrimoniale des espaces et acteurs pastoraux	55

Partie VI. Synthèse des enjeux 57

Partie VII. Programmation PPT 2009-2013 62

71. Préambule.....	62
711. Méthode d'estimation des enveloppes	62
712. Montant des projets, montants aidés.....	62
713. Financeurs multiples	62
714. Le Conseil Général de Savoie.....	62
715. Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage	63
72. Fiches actions	65
73. Montage financier du Plan Pastoral de Maurienne	98

Annexes 101

Table des illustrations

- Figure 1 : Situation générale du PPT Maurienne
Figure 2. Les intercommunalités et syndicats
Figure 3 : Répartition des améliorations pastorales de 2003-2007
Figure 4 : Climat de Savoie ; Source : <http://www.sabaudia.org/v2/carte/precipitation.php>
Figure 5 : Densité des exploitations agricoles en Maurienne ; Source : RGA 2000
Figure 6 : Surface des UP de Maurienne
Figure 7 : Schéma explicatif des zones pastorales intermédiaires et illustration des parcours
Figure 8 : Part en surface des alpages non exploités
Figure 9 : Graphe représentant la part des unités pastorales par rapport à la surface totale de chaque commune
Figure 10 : Répartition des pratiques pastorales ; Source SEA73
Figure 11 : Répartition des effectifs d'animaux de deux pratiques dominantes différentes
Figure 12 : Cheptel inalpé en Maurienne en correspondance UGB ; Source : SEA73
Figure 13 : Estimation des origines des troupeaux ; Source : SEA73
Figure 14 : Surface utilisée en fonction des origines des troupeaux ovins
Figure 15 : Les différents gestionnaires en Maurienne
Figure 16 : Présence humaine en alpage en fonction des pratiques pastorales ; Source : SEA73
Figure 17 : Nombre d'employé en fonction des pratiques pastorales
Figure 18: Répartition et surface moyenne des UP en fonction des typologies de propriétaire
Figure 19 : Intentions des projets recensés lors des réunions locales
Figure 20 : Type de végétation des alpages de Maurienne
Figure 21 : Maîtrise de l'embroussaillage
Figure 22 : La part des unités pastorales concernée par les stations de ski

- Tableau 1 : Les étapes d'élaboration du PPT
Tableau 2 : Historique des politiques pastorales du territoire
Tableau 3 : Les sites Natura 2000 de Maurienne
Tableau 4 : Quantité de lait récoltée par les différentes coopératives de Maurienne
Tableau 5 : Les périmètres de protection en alpage
Tableau 6 : Les UP concernées par les sites Natura 2000
Tableau 7 : Les UP concernées par l'APPB

Table des cartes (cf Document indépendant : cartes du PPT)

- Carte n°1 : Les secteurs de concertation
Carte n°2 : Le domaine pastoral de Maurienne
Carte n°3 : Les espaces intermédiaires
Carte n°4 : Les parcours de Maurienne
Carte n°5 Les pratiques pastorales dominantes
Carte n°6 : Les gestionnaires des alpages
Carte n°7 : Nombre de personnes présentes par unité pastorale
Carte n°8 : La filière laitière de Maurienne
Carte n° 9 : Les propriétaires des unités pastorales
Carte n°10 : Le tétras Lyre et pastoralisme
Carte n°11 : Inventaire des pelouses sèches, qualité de l'eau et pastoralisme
Carte n°12 : Les ZNIEFF en Maurienne
Carte n°13 : Natura 2000 en Maurienne
Carte n°14 : Espaces à statut particulier et pastoralisme
Carte n°15 : Station de ski et activité pastorale
Carte n°16 : Activité touristique et pastoralisme

Table des Annexes

ANNEXE 1 : Composition du COPIL

ANNEXE 2 : Tableau des Znieff présents sur des UP

ANNEXE 3 : Tableau des ACCA présents sur des UP

ANNEXE 4 : Politique pastorale du Conseil Général de la Savoie, document de travail au 8 juin 2009

Partie I : La Démarche d'élaboration du PPT

11. Le Syndicat du Pays de Maurienne : structure porteuse du PPT

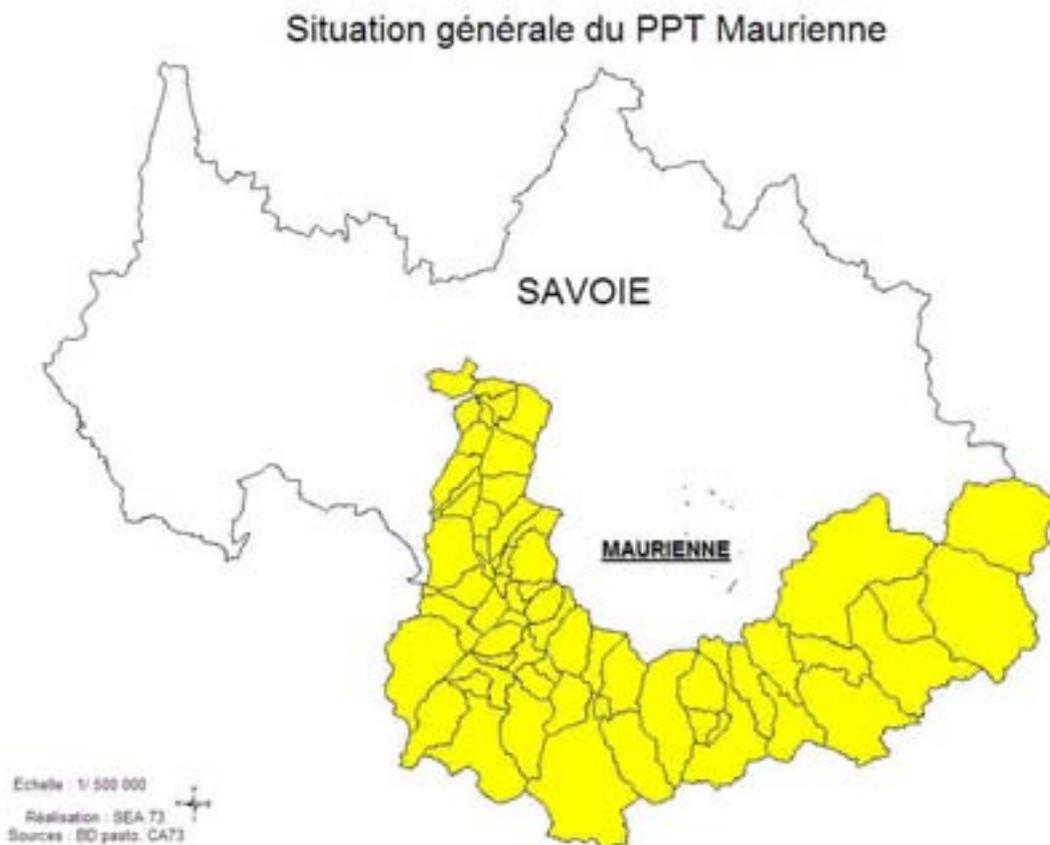


Figure 1 : Situation générale du PPT Maurienne

11.1. L'organisation spatiale et structuration du territoire

Composée de 62 communes, étalée sur 120 kilomètres et répartie entre 300 et 3 200 mètres d'altitude, la vallée de la Maurienne est un territoire de montagne fortement déterminé par sa position géographique.

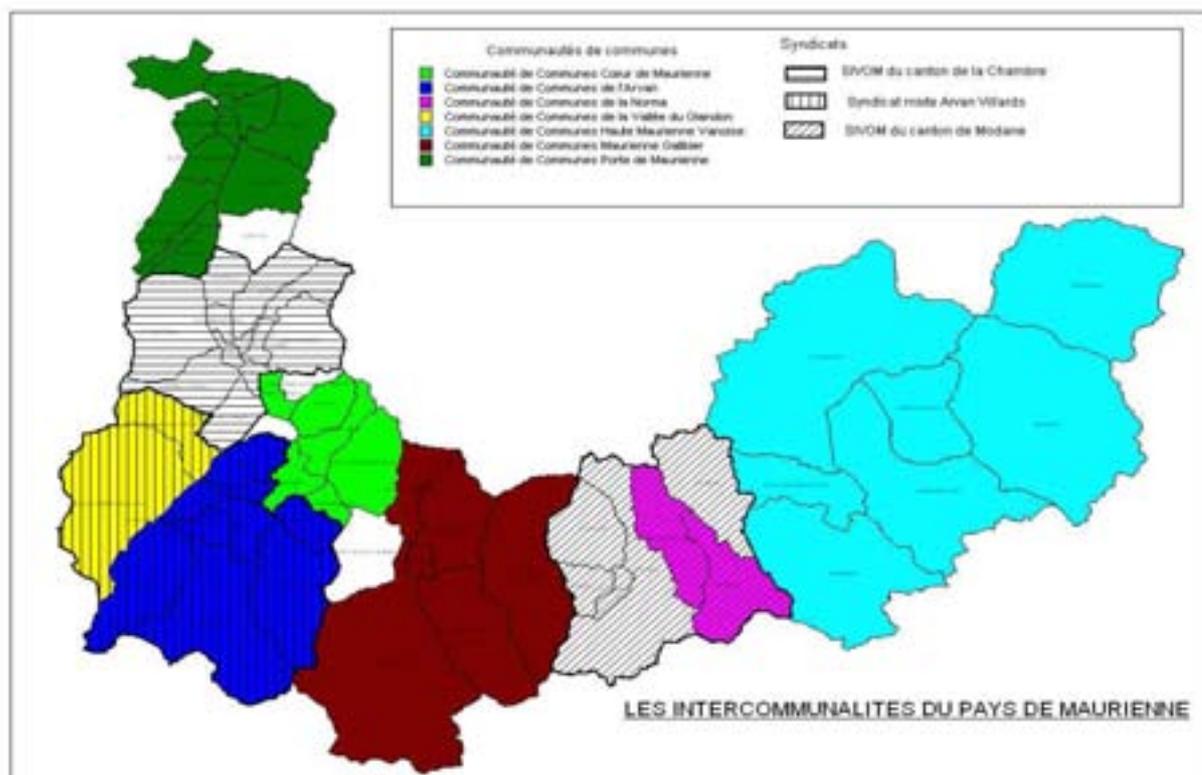


Figure 2. Les intercommunalités et syndicats

Avec ses 45 754 habitants, la vallée de la Maurienne est une entité complexe et diversifiée qui s'organise selon deux logiques complémentaires :

- ✓ une structuration horizontale qui découpe l'étendue de la vallée en trois principaux sous bassins :
 - la basse-Maurienne constitue l'entrée de la vallée et est en partie sous influence des bassins chambériens et albertillois,
 - la moyenne-Maurienne, autour du pôle de Saint-Jean-de-Maurienne et des pôles secondaires de la Chambre, Saint-Michel-de-Maurienne et de Modane, représente le cœur de la vallée,
 - la haute-Maurienne, définie à l'échelle de la communauté de communes Haute-Maurienne Vanoise, se compose de villages de montagne et d'alpages, situés dans l'aire du Parc National de la Vanoise.

- ✓ une structuration verticale qui témoigne d'une organisation particulière des activités en fonction de l'altitude
 - le fond de vallée sur lequel s'est développé au siècle dernier une industrie lourde fondée sur l'énergie hydroélectrique et qui concentre l'essentiel des pôles urbains et de services,
 - des versants résidentiels situés en zone de moyenne montagne qui possèdent des potentialités pour développer un tourisme vert
 - les zones d'altitude, traditionnellement vouées à l'alpage, et tournées vers le développement touristique notamment à travers les stations de sports d'hiver et d'été.

Le pays de Maurienne compte 6 cantons (Canton d'Aiguebelle, Canton de la Chambre, Canton de Saint-Jean-de-Maurienne, Canton de Saint-Michel-de-Maurienne, Canton de Modane, Canton de Lanslebourg-Mont Cenis).

Il est découpé en 7 intercommunalités de proximité :

- Communauté de Communes Porte de Maurienne,
- Syndicat Intercommunal du Canton de La Chambre,
- Communauté de Communes Cœur de Maurienne,
- Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards,
- Communauté de Communes Maurienne Galibier,
- Syndicat Intercommunal du Canton de Modane,
- Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise.

112. Le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM)

La Maurienne possède de longue date une forte tradition de coopération intercommunale, qui a d'abord pris la forme d'une association (loi 1901) : l'Association des Maires de Maurienne (AMM) fondée en 1972.

Créé en décembre 2000, le Syndicat du Pays de Maurienne prend le relais de l'AMM. Syndicat mixte fermé, le SPM se compose de collectivités de niveaux différents : des communes (32 communes) et 4 groupements intercommunaux (communautés de communes regroupant 28 communes).

Le SPM détient des compétences obligatoires. Elles portent sur :

- l'impulsion, l'animation et la coordination de procédures contractuelles signées avec de multiples partenaires (programme Leader+, CDPRA, CTS, Contrat Territorial Emploi Formation (CTEF), Programme d'Actions et de Prévention des Inondations, Pôle d'Excellence Rural, Pôle d'Economie du Patrimoine, OCMMR en cours de préparation);
- la mission de développement économique du territoire au sens large ;
- la gestion des rivières ;
- le maintien en bon état de l'institut Médico-Professionnel l'OASIS pour l'enfance inadaptée.

12. Contexte du Projet PPT

La démarche : En octobre 2007, le Comité Syndical du Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) décidait de s'inscrire dans la mesure 23 du Plan régional pour l'agriculture et le développement durable et décidait d'engager une démarche collective pour la mise en valeur des espaces pastoraux. Une lettre de candidature a été adressée à la Région Rhône-Alpes le 8 janvier 2008 ainsi qu'un courrier sollicitant le soutien du Conseil général de la Savoie.

Le territoire concerné par le diagnostic PPT est celui du Pays de Maurienne. Une convention de partenariat en date du 14 avril 2008, lie le SPM et le Parc National de la Vanoise.

Un cahier des charges a été établi sur la base de celui proposé par la Région Rhône-Alpes enrichi des observations du service des Affaires Agricoles et Européennes du Département de la Savoie portant sur la place particulière des Associations Foncières Pastorales dans le diagnostic et le programme opérationnel.

La mise en oeuvre de la démarche : A l'issue de l'appel d'offres lancé en mai 2008, la commission technique¹ du PPT s'est réunie le 26 juin dernier pour retenir, après une demande d'informations complémentaires aux deux bureaux d'études ayant répondu à la consultation, la prestation de : SEA de Savoie et Chambre d'Agriculture de la Savoie.

Le diagnostic est suivi par un comité de pilotage² dont la composition est le reflet de la diversité des acteurs du domaine pastoral objet de cette étude. Ceci constitue un garant de la prise en compte de l'ensemble de la problématique.

13. Les principales étapes pour l'élaboration du PPT

Tableau 1 : Etapes pour l'élaboration du PPT

21 août 2008	1 ^{er} comité de pilotage	Constitution du comité de pilotage Validation du Périmètre d'étude Validation de la méthode de travail
Décembre 2008 Janvier 2009	17 réunions de secteurs	Etablissement de l'état des lieux du domaine pastoral et des besoins recensés sur chaque unité pastorale
Mars 2009	2 réunions du comité de suivi	Etat des lieux Définition des enjeux
2 avril 2009	2 ^e comité de pilotage	Validation de l'Etat des lieux et des enjeux
Avril 2009	Comité de suivi	Fiches actions et ébauche de montage financier
10 juin 2009	3 ^e comité de pilotage	Validation des fiches actions et du plan de financement
25 juin 2009	Envoi du Plan à la Région Rhône-Alpes	

¹ Composition de la commission technique : le Vice-président du SPM chargé de l'agriculture, les 2 Présidentes des Groupements de Développement Agricole de Maurienne, le PNV, les techniciens de la Région Rhône-Alpes (DADR) et du Conseil général de la Savoie (DPT).

² Composition du Copil : élus du territoire, élus régionaux et départementaux, sous-préfet, représentants de la commission agriculture et environnement du CLD (CPNS, PNV, GIDA, CAF, associations environnementalistes...), coopératives laitières, représentants des groupements pastoraux et AFP, représentants des établissements secondaires d'alpage et SICA d'alpage, OT, ONF, techniciens des collectivités locales partenaires et financières.

14. L'organisation et étapes du PPT

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial de Maurienne est présidé par le Syndicat de Pays de Maurienne.

Ce comité de pilotage s'est réuni trois fois : une fois pour le lancement de la démarche et une seconde fois pour la validation du diagnostic et les enjeux proposées et une troisième fois pour la validation finale du Plan avec les fiches actions et le Plan de financement. La liste des membres du comité de pilotage est en annexe.

Le groupe de suivi

Afin de pouvoir permettre un travail en amont des comités de pilotage, le Syndicat du Pays de Maurienne a validé la constitution d'un groupe de suivi. Ce comité technique n'a pas vocation à remplacer le comité de pilotage. Il a permis au contraire d'impliquer de manière plus importante des personnes dans la démarche de territoire. Leur rôle a été de valider les différentes étapes du diagnostic et de réfléchir aux actions et priorités proposées pour le territoire. L'ensemble des éléments proposés par le comité technique ont été validés par le Comité de pilotage.

Les secteurs de concertations

Le territoire du Plan Pastoral a été découpé en quatorze secteurs géographiques comme le montre *la carte n°1* de manière à faciliter au mieux le travail de concertation. Ces différents secteurs ont été définis dans une logique de cohérence géographique (limites administratives, bassin versant, vallée,...) mais aussi d'acteurs (bassin agricole, logique d'accès principal, etc.). Cette proposition de découpage a été validée lors du premier comité de pilotage. Elle a ensuite permis d'organiser sur chaque secteur des réunions de concertation locale afin d'identifier les enjeux agro-pastoraux des 15 -20 unités pastorales discutés lors des séances de travail.

Ces réunions locales ont été le socle du diagnostic. Elles ont permis de compléter les connaissances du domaine pastoral et de recenser les intentions de travaux pour les maîtres d'ouvrage potentiels.

Pour chaque secteur du diagnostic ont été invitées :

- Les communes
- Les alpagistes exploitants,
- Les groupements pastoraux
- Les Associations Foncières Pastorales
- Les autres acteurs du territoire comme le PNV, l'ONF, les Chasseurs ...

Une relance a été faite par courrier suite à ces réunions de manière à recueillir les informations de maîtres d'ouvrage potentiels n'ayant pu se rendre aux réunions de concertation locales.

15. Historique des politiques pastorales sur le territoire

La politique pastorale de la Région Rhône Alpes a été mise en œuvre par les services pastoraux de Savoie en lien avec la politique départementale. Au total, c'est **630 670,5 euros** qui ont été mobilisés sur le territoire du PPT de Maurienne entre **2003 et 2007**.

Tableau 2 : Historique des politiques pastorales du territoire

Année	Porteurs	Montant éligible (travaux + honoraires)
2003	Moyenne Maurienne	65 500,0 €
	Haute Maurienne	91 500,0 €
	Madeleine	44 600,0 €
2004	Moyenne Maurienne	125 900,0 €
	Haute Maurienne	67 100,0 €
	Madeleine	26 200,0 €
2005	Moyenne Maurienne	29 340,0 €
	Haute Maurienne	145 090,0 €
	Madeleine	46 140,0 €
2006	Moyenne Maurienne	167 328,0 €
	Haute Maurienne	124 432,0 €
	Madeleine	7 392,0 €
2007	Commune de Bessans	26 730,0 €
	Commune de Mongellafrey	10 450,0 €
	GP de la lozette	7 480,0 €
	Commune de Montricher albanne	27 940,0 €
	Communaute de communes cœur de Maurienne	37 180,0 €
	Commune de Bramans	30 580,0 €
	Commune de Montaimont	45 540,0 €
	AFP d'Orelle	8 250,0 €
	AFP Montricher	90 530,0 €
	Diagnostic Valmeinier	3 000,0 €
Diagnostic de La loza et Aussois	7 239,0 €	
TOTAL FINAL		1 261 341,0 €
Part de subvention de la Région		630 670,5 €

La figure ci-dessous montre la part financière utilisée durant ces 5 dernières années.

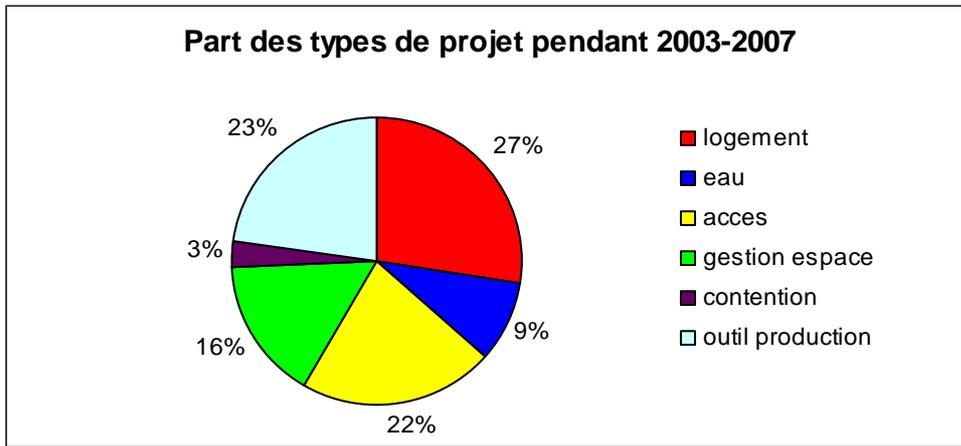


Figure 3 : Répartition des améliorations pastorales de 2003-2007

Partie II : Données générales du domaine pastoral de la Maurienne

21. Périmètre d'intervention du Plan Pastoral Territorial de Maurienne

Le Pays de Maurienne s'étend sur 208 983 ha de superficie et comprend :

- 62 communes
- 7 Communautés de Communes : Communauté de Communes Coeur de Maurienne, Communauté de communes de la Vallée du Glandon, Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise, Communauté de Communes Maurienne Galibier, Communauté de Communes Porte de Maurienne, Communauté de communes Vallée de l'Arvan
- 3 Syndicats Intercommunaux : Syndicat Intercommunal des vallées de l'Arvan et des Villards, Syndicat Intercommunal du canton de La Chambre et Syndicat Intercommunal du canton de Modane

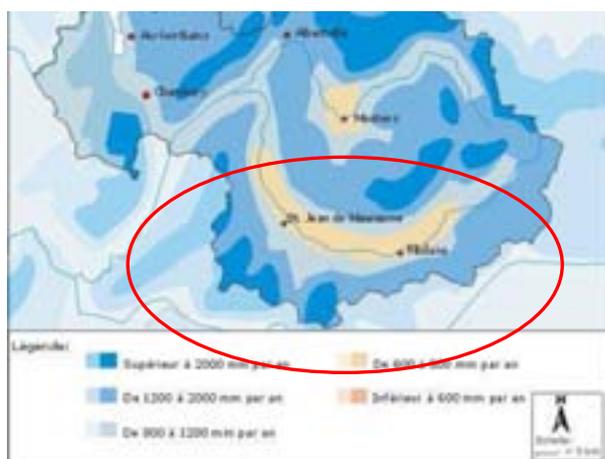
22. Situation géographique

Contexte

La Maurienne représente 1/3 de la surface du département de la Savoie. Plus de 100 sommets supérieurs à 3 000 m d'altitude délimitent une des plus longues vallées des Alpes soit environ 120 km de long. Sept grands cols alpins permettent la circulation depuis la vallée de la Maurienne vers de nombreuses destinations (Isère, Tarentaise, Hautes-Alpes, Italie).



Climat



Historiquement, la Maurienne a toujours bénéficié d'un climat sec. Le cumul des précipitations annuelles à l'échelle du département de Savoie met en évidence un isolement climatique. Si on prend comme exemple la commune de Termignon, pourtant située à la même latitude que Saint Pierre de Chartreuse, elle reçoit 3 fois moins de précipitations que cette dernière (650 mm contre plus de 2 000 mm). Ce phénomène trouve son explication par le rôle de barrière que constituent les Préalpes (Bauges, Chartreuse) et les massifs cristallins externes (Belledonne, Lauzière) qui sont d'abord arrosés par les flux humides océaniques.

Figure 4 : Climat de Savoie ; Source : <http://www.sabaudia.org/v2/carte/precipitation.php>

23. Les autres projets sur le territoire

✓ ***Le Contrat de Développement de Pays de Rhône Alpes et Contrat Territorial Maurienne***

La Maurienne organisée autour du Syndicat du Pays de Maurienne a souhaité s'engager dès 1999 dans une démarche de développement durable en rédigeant une Charte de Pays. Ce document, élaboré collectivement entre élus et acteurs locaux, regroupés dans un Conseil Local de Développement, traduit les grandes orientations de développement à 10 ans du territoire. Les 4 principaux axes de développement sont :

Axe 1. Promouvoir, dans un territoire de montagne, une culture de services et de relations de niveau urbain.

Axe 2. Densifier et diversifier le tissu économique : L'enjeu pour la Maurienne est de dynamiser et de diversifier le secteur économique, notamment dans les secteurs de l'industrie, du commerce et de l'artisanat et aussi dans le secteur agricole.

Axe 3. Poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié.

Axe 4. Gérer son cadre de vie avec exigence.

✓ ***PSADER***

La mise en place d'un PSADER sur le territoire de Maurienne va être initié prochainement.

✓ ***Le Parc de la Vanoise***

Le schéma de gestion des espaces agricoles

Le schéma a comme objectif de servir de référence pour la politique des deux établissements (CA et PV) en faveur d'un développement agricole durable et compatible avec les enjeux environnementaux et patrimoniaux présents. Ce document comprend des zones déterminées comme étant d'intervention prioritaire nécessaires pour contribuer soit au maintien d'une activité agricole adaptée, soit à l'évolution des pratiques actuelles. Ce schéma comprend :

- un tableau de synthèse des vocations et priorités par alpage
- un cahier des bonnes pratiques agricoles en Vanoise
- un document de cadrage sur les autorisations du Parc liées à l'activité agropastorale de son cœur.

La charte

Le Parc National de la Vanoise est en train de travailler sur la charte pour la zone d'adhésion. Un groupe de travail Agriculture passe en revue les propositions de modalités d'application des points du futur décret. Des réflexions sur les moyens opérationnels et mesures d'accompagnement sont en cours.

✓ *Natura 2000*

7 sites Natura 2000 sont présents en Maurienne :

Tableau 3 : Les sites Natura 2000 de Maurienne

Sites	Noms	Opérateurs	Docob :
S 38	FORMATIONS FORESTIERES ET HERBACEES DES ALPES INTERNES	ONF	Validé
S 37	LANDES, PRAIRIES ET HABITATS ROCHEUX DU MASSIF DU MONT THABOR	CA73	Validé
S 17	MASSIF DE LA LAUZIÈRE	ONF	En cours
S 43	MASSIF DE LA VANOISE	PNV	Validé
S 41	PERRON DES ENCOMBRES	ONF	Validé
S 39	RESEAU DE VALLONS D'ALTITUDE A CARICION	CPNS	En cours
S 40	RESEAU DE ZONES HUMIDES ET ALLUVIALES DES HURTIÈRES	CPNS	Validé

5 documents d'objectifs ont été validés et 2 sont en cours d'élaboration. Certains documents d'objectifs contiennent des analyses sur les unités pastorales et préconisent certaines pratiques avec certains investissements qui sont à mettre en lien avec le PPT. Des nouveaux contrats MAE Territoriales doivent être mis en place courant 2009.

✓ *Le programme Agri-faune*

Ce programme est piloté par la Fédération des Chasseurs de Savoie et la Chambre d'Agriculture de Savoie. Il vise à accompagner la mise en place d'un pastoralisme durable en lien avec des espaces favorables au tétras lyre.

24. Les grandes caractéristiques de l'agriculture de Maurienne

Une agriculture diversifiée

L'agriculture de Maurienne est particulièrement diversifiée si on la compare à celle des vallées et massifs voisins (Tarentaise, Beaufortain, Val d'Arly), où la production laitière dépasse 75% du chiffre d'affaires global.

La filière lait (vaches laitières) :

Avec environ ¼ des exploitations du territoire pour **47%** du chiffre d'affaire agricole de la vallée, la filière bovin lait est conséquente. 3 grandes coopératives transforment 8 millions de lait en Beaufort notamment. Seul le canton d'Aiguebelle n'est pas dans la zone AOC Beaufort. D'autres fabrications plus localisées permettent également une très bonne valorisation du lait : on retrouve ainsi le Bleu de Bonneval et différentes tommes.

La fabrication fermière concerne environ 12 % du lait bovin produit dans la vallée. On retrouve, entre autres, des fabrications traditionnelles de tommes ou de Bleu de Termignon.

La filière caprine (4 % du chiffre d'affaires agricole de la vallée)

Tous les éleveurs de chèvres transforment leur lait à la ferme, en tommes et fromages lactiques (fromages «frais»). A l'échelle du département, les éleveurs caprins souhaitent

s'organiser pour proposer un produit commun «Tomme de chèvre de Savoie», mais cette démarche n'en est qu'à son début.

La commercialisation des fromages n'étant pas organisée, chaque producteur recherche donc par lui-même ses débouchés (vente à la ferme, marché, SICA de commercialisation). Cependant, grâce à la forte présence touristique et à l'image « terroir » de cette production, il n'y a pas de problème d'écoulement des produits.

La filière viande bovine

Traditionnellement, les élevages de la vallée produisent des broutards³ (sur le marché italien surtout) à partir de troupeaux de races mixtes, et, dans une moindre mesure, des veaux de lait. Les bovins sous signe de qualité sont pratiquement absents de la vallée.

Une filière en circuit court est en cours de structuration, associant éleveurs et bouchers au sein d'une même association. Pour le moment cette filière est handicapée par une production assez saisonnière, avec des volumes globalement réduits, et des caractéristiques de carcasses qui ne correspondent pas toujours aux attentes des bouchers.

De façon générale, la production de viande est une activité en perte de vitesse en raison d'une conjoncture très défavorable et de coûts de production peu compétitifs en montagne.

La filière ovine (5 % du chiffre d'affaires agricole de la vallée)



Contrairement à la production de viande bovine, la part des ovins commercialisés sous signe de qualité est en augmentation rapide, sous l'impulsion de la coopérative de Grillon en particulier (agneau d'alpage et de « l'Adret »). De plus, la tendance est de façon générale à la production d'agneaux lourds, alors que traditionnellement les éleveurs vendaient souvent leurs agneaux à des engraisseurs.

Cette production est assez spéculative, avec des cours très fluctuants. Comme pour la viande bovine, les démarches de qualité et les circuits locaux permettent de se détacher en partie des contraintes des marchés.

Une terre d'accueil :

La Maurienne accueille chaque année une quarantaine de transhumants en ovins ou bovins allaitants. Souvent avec de grands troupeaux (de 1000 à 3000 brebis ou plus de 100 vaches allaitantes ou génisses) ils entretiennent une part importante du domaine pastoral du territoire.

Des filières en développement : agro-tourisme et services

49 % des chefs d'exploitation mauriennais sont double-actifs, contre 35 % sur l'ensemble de la Savoie profitant d'un fort attrait touristique.

Une activité agricole inégale sur le territoire

Il apparaît clairement que l'agriculture est restée plus forte dans les communes touristiques de Maurienne. L'agriculture n'a pas la même place et n'occupe pas les mêmes fonctions selon les types de communes. Les enjeux de l'agriculture, ses opportunités, ses menaces sont différents également. La topographie de la Vallée, puis son histoire économique et sociale ont façonné le visage du tissu agricole de la Maurienne. Le développement économique vers l'industrie, les transports, puis le tourisme ont dans un premier temps été les facteurs de la déprise. Ils sont aujourd'hui des facteurs importants pour le maintien de l'agriculture grâce à la pluri-activité et les synergies entre l'agriculture et le tourisme.

³ Animaux maigres destinés à l'engraissement
Plan Pastoral Territorial de Maurienne – 22 Juin 2009

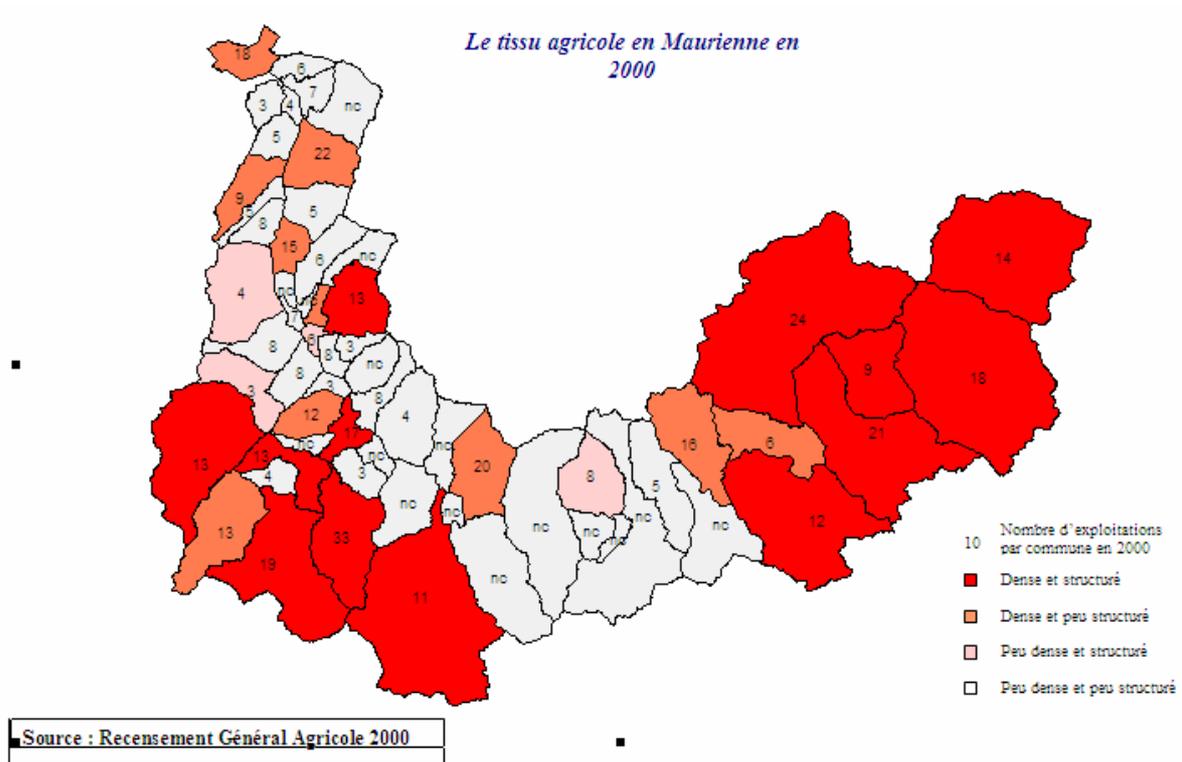


Figure 5 : Densité des exploitations agricoles en Maurienne ; Source : RGA 2000

Partie III : Le domaine pastoral de Maurienne

31. Définition et propriété du domaine pastoral

311. Etat des lieux des unités pastorales ou UP

On parlera d'unité pastorale ou UP ou alpage pour les zones pastorales de « haute montagne ». L'état des lieux du domaine pastoral s'est appuyé sur la définition classique de l'enquête pastorale de 1996 du CEMAGREF d'une unité pastorale : portion de territoire à vocation herbagère extensive, constituée de prairies naturelles, pelouses, landes, bois et rochers.

Pour que l'espace puisse être recensé en tant qu'unité pastorale il faut qu'il soit :

- Portion de territoire d'un seul tenant,
- D'environ 10 ha,
- Pâturé une partie de l'année,
- Pas de retour journalier des animaux au siège d'exploitation,
- « *Géré par un seul et même gestionnaire* »

En aucun cas il existe une **notion d'altitude dans la définition**. Contrairement à la définition du CEMAGREF, les activités de fauches ont été acceptées dans la définition au vue des pratiques spécifiques de la Haute Maurienne. De la même façon, le fait que certaines UP soient gérées par plusieurs gestionnaires, une catégorie spécifique leur a été attribuée (voir chap. 333).

La Maurienne c'est 32% des UP de Savoie correspondant à plus de 45 % des alpages du département. Ainsi ***328 unités pastorales ont été identifiées à l'échelle de la Maurienne ce qui représente une surface de 63 462 ha d'alpages (194 ha par unité pastorale en moyenne)***.

La Maurienne est caractérisée par de grands alpages puisque ***140 UP ont une surface supérieure à 100 ha***.

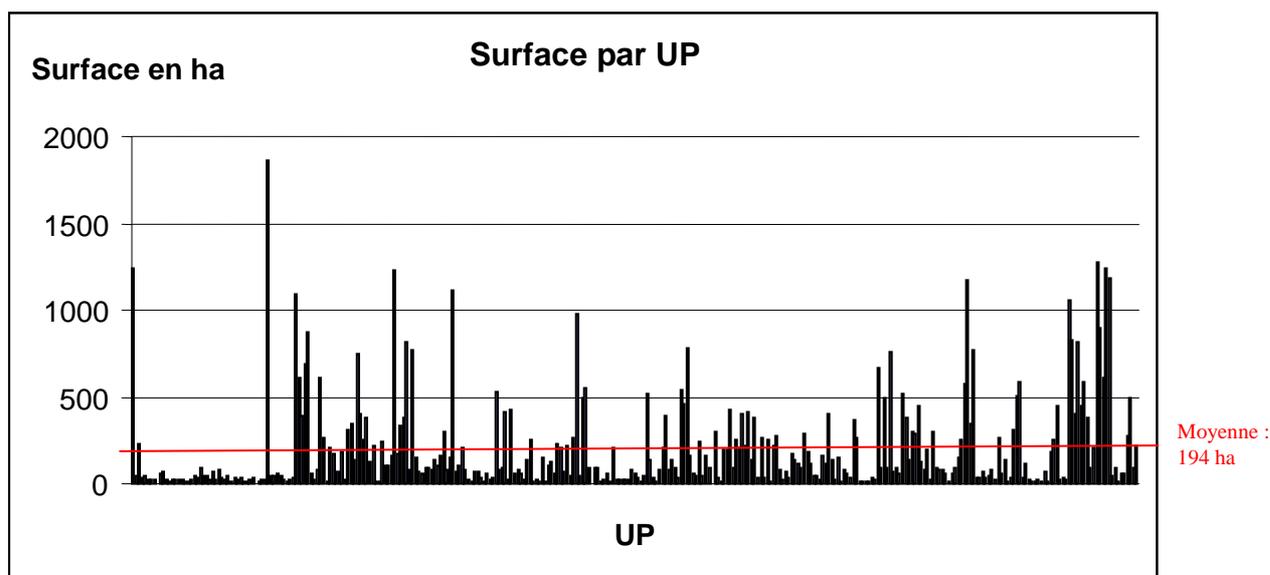


Figure 6 : Surface des UP de Maurienne

En illustration : « *Carte n° 2 : le domaine pastoral de Maurienne* »

312. Les espaces intermédiaires

Ces espaces sont situés entre les sièges d'exploitation et les zones d'alpages. Souvent appelés « **montagnettes** » ces zones sont de plus en plus soumises à **la déprise**. On observe un morcellement des parcelles de petites tailles (<10 ha) et des propriétaires privés multiples. C'est pourquoi ces espaces n'ont pas été recensés de façon exhaustive. Une limite basse a été mentionnée sur « **la carte n° 3 : les espaces intermédiaires** » pour faire figurer la limite basse séparant les surfaces agricoles des sièges d'exploitation et les zones intermédiaires ou montagnettes. Ces espaces pourront bénéficier d'aménagements pastoraux mais il sera important de veiller à la pertinence des projets au vu des faibles surfaces et des faibles durées d'utilisation. Le nombre de projet envisagé dans ce cas reste minime (1 ou 2 projets).

Les **Associations Foncières Pastorales (AFP)** sont des associations fédérant un groupe de parcelles (*propriétaires fonciers*), dans le but de gérer de manière collective ce territoire. Face à la complexité foncière, au multi-usage et aux diverses pressions qui s'exercent sur ces espaces d'altitude, l'Association Foncière Pastorale constitue un outil unique pour la gestion intégrée de l'espace pastoral et forestier, mais aussi la gestion de l'eau, de l'environnement et de la fréquentation touristique.

Concrètement, l'AFP autorisée, la seule forme qui puisse bénéficier d'aides financières publiques, est un regroupement de propriétaires de terrains (privés ou publics) constitué sur un territoire agropastoral et accessoirement forestier, dans le but d'assurer ou de faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué.

En règle générale les *collectivités territoriales sont à l'origine de la constitution*. La procédure doit s'appuyer sur une enquête publique. La création et les investissements importants peuvent être décidés à la majorité des surfaces lorsqu'au moins une commune fait partie de l'association. Le statut d'établissement public à caractère administratif de l'AFP autorisée lui impose des règles de fonctionnement comparables à celle des communes, mais il lui ouvre droit aux aides publiques. Elle peut passer des actes authentiques. L'association peut agir en justice, acquérir, vendre, échanger, transiger, emprunter et hypothéquer sous réserve de l'accomplissement des formalités de publicité prévues dans le cadre de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 et de son décret d'application.

En Maurienne, on compte **25 AFP** (plus de la moitié des AFP de Savoie), qui représentent 7 500 ha environ. Elles sont toutes situées en Moyenne Maurienne. Aujourd'hui, elles sont au cœur des débats qu'initient les collectivités sur l'utilisation du foncier des collectivités.

Les **parcours** représentent un ensemble d'unités pastorales ayant une gestion identique avec un même gestionnaire, un même troupeau. Ces parcours ont été recensés afin de pouvoir suivre les troupeaux au fur et à mesure de la période estivale et ne pas fausser le recensement du nombre de bêtes présentes sur le territoire. En Maurienne on compte **43 parcours**. Les troupeaux commencent dans les zones intermédiaires en Moyenne Maurienne pour monter par la suite dans les UP dans tout le territoire. D'autres parcours commencent directement en alpage et concernent deux voir trois UP. En illustration : « **la carte n° 4 : les parcours de Maurienne** ».

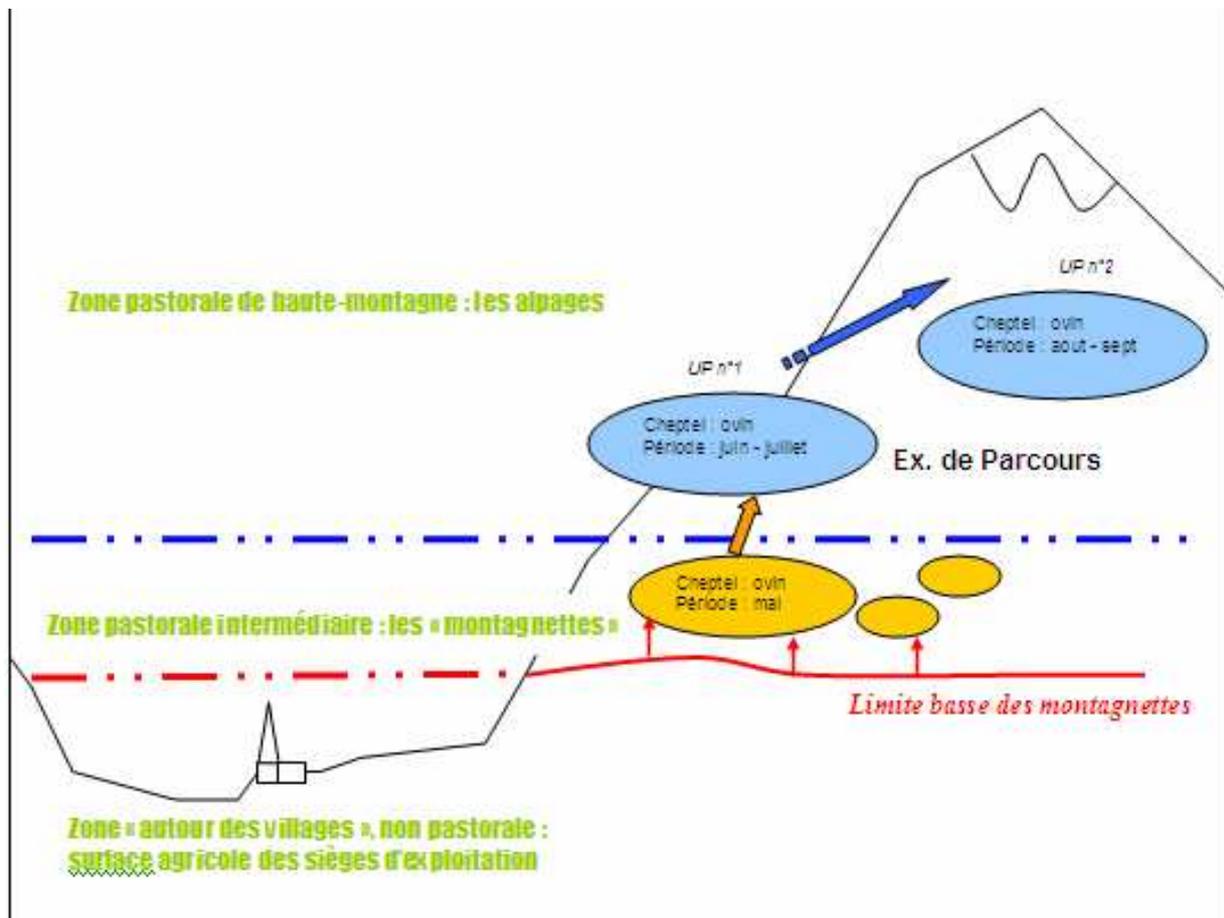


Figure 7 : Schéma explicatif des zones pastorales intermédiaires et illustration des parcours

313. Les UP inexploitées

Les unités pastorales référencées comme inexploitées sont au nombre de 22 et représentent environ **3 200 Ha.** De manière générale, les menaces qui pèsent sur les espaces naturels présents dans les unités pastorales sont de plusieurs ordres; certains aménagements non concertés peuvent causer un préjudice irréversible mais le principal reste la déprise agricole.

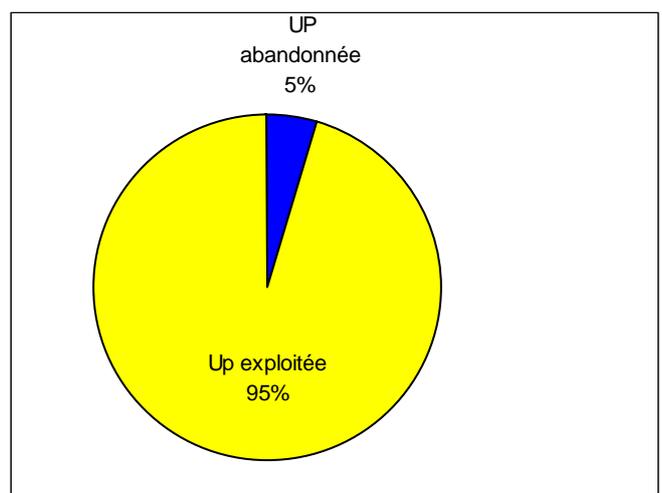


Figure 8 : Part en surface des alpages non exploités

CE QU'IL FAUT RETENIR :

Le domaine pastoral de Maurienne c'est :

- *plus de 45 % des alpages du département.*
- *une surface de 63 462 ha d'alpages répartis en 328 unités pastorales*
- *de grands alpages puisque 140 UP ont une surface supérieure à 100 ha.*
- *5% de la surface qui n'est pas exploitée*
- *25 AFP qui regroupent 7 500 ha principalement dans les zones intermédiaires*

32. La surface pastorale du territoire de Maurienne

L'ensemble du domaine pastoral en Maurienne, soit 63 462 ha joue un rôle fondamental pour l'agriculture pratiquée, pour l'identité du territoire, pour les intérêts environnementaux, cynégétiques et finalement pour l'attrait touristique. On observe dans la figure n°8 que 30 % en moyenne des surfaces des communes sont recensées comme *unités pastorales*. Ces surfaces d'alpage par rapport à la surface de la commune sont très hétérogènes puisqu'elles oscillent entre 79% -71 % pour respectivement Hermillon et Saint Colomban des Villards et 1 % pour Epierre. Sans mentionner les 20 communes, qui ne possèdent pas d'alpages mais qui intègrent le calcul de la moyenne totale en Maurienne, ces chiffres parlent d'eux même et montrent l'importance de l'activité pastorale à valoriser et entretenir ces espaces. La part des UP par rapport à la surface de certaines communes est relativement faible par rapport à l'image que l'on peut en avoir comme par exemple sur Bessans, Bonneval sur Arc ou Albiez. Cependant ces dernières communes comprennent de grandes surfaces non valorisées par le pastoralisme comme des glaciers, éboulis et forêts et de ce fait, leurs moyennes avoisinent les 30%.

Surface d'alpage par rapport à la surface de la commune

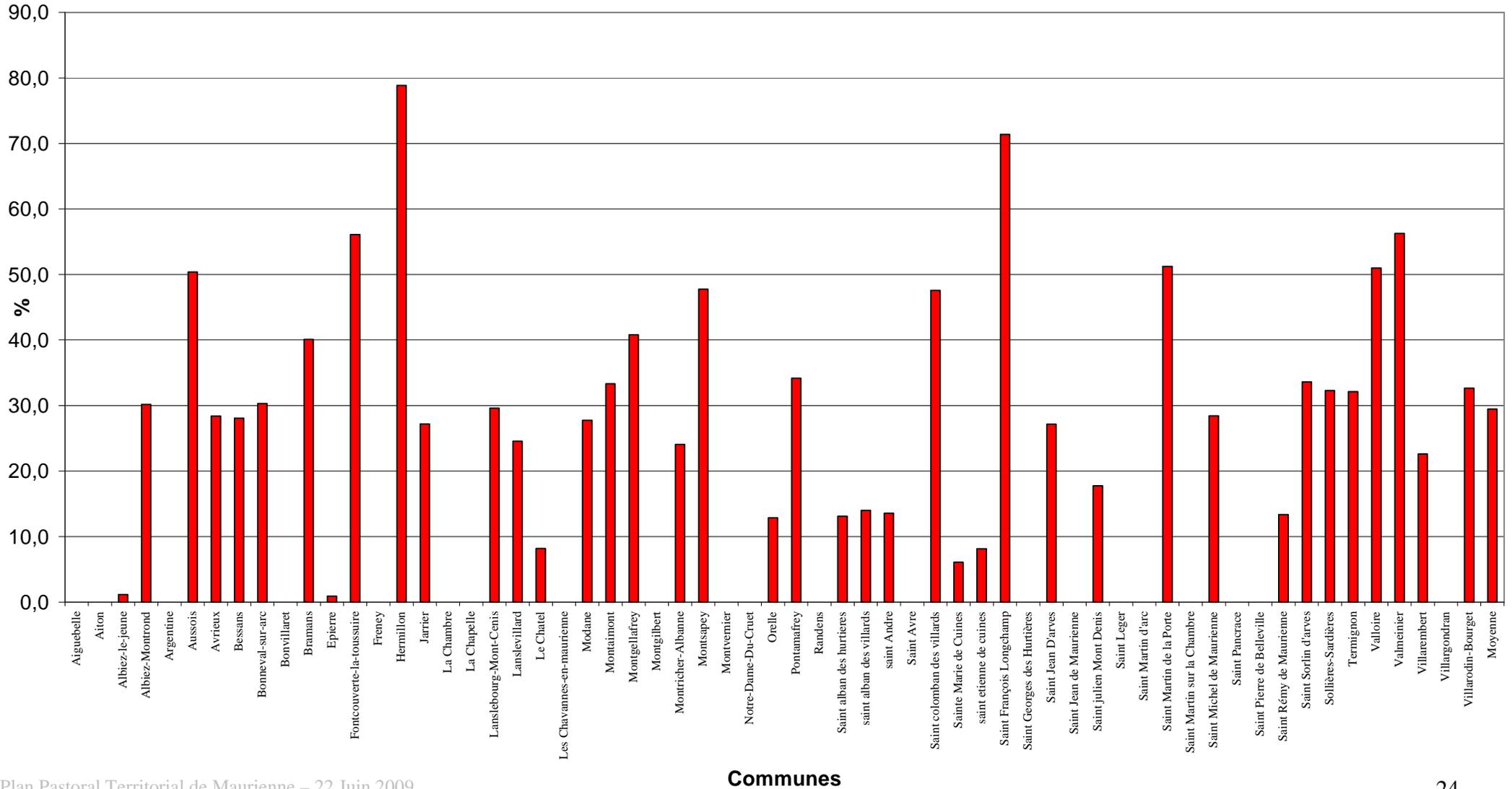
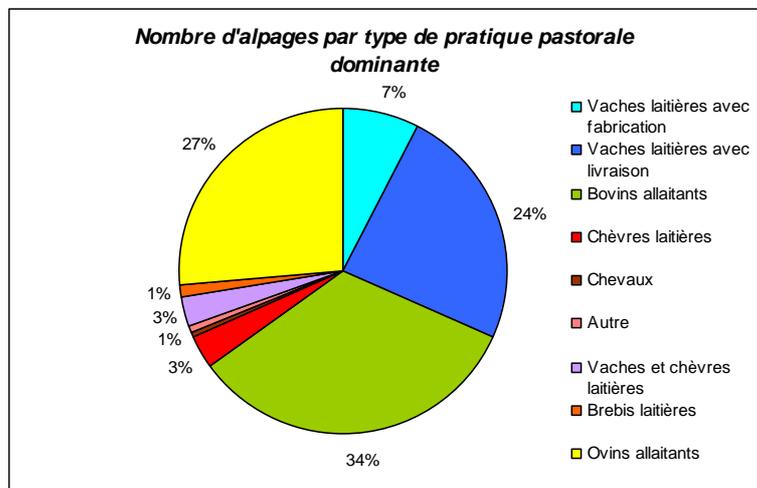


Figure 9 : Graphe représentant la part des unités pastorales par rapport à la surface totale de chaque commune

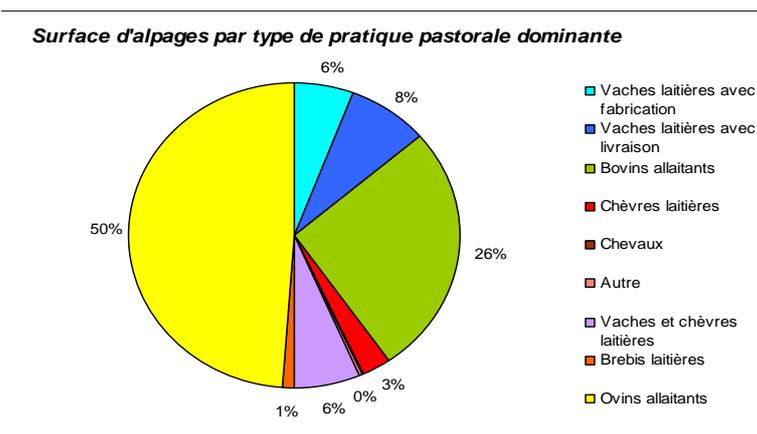
33. Pratiques pastorales

331. Pratiques pastorales et troupeaux inalpés



Une pratique pastorale dominante a été attribuée à chaque parcours pastoral. Sur un alpage, on peut par exemple rencontrer des pratiques laitières et des pratiques allaitantes (vaches laitières et génisses de renouvellement), une priorité a donc été énoncée. On trouve les pratiques pastorales suivantes :

BovLF : Bovins Laitiers avec Fabrication à l'alpage – dominante de la problématique laitière avec éventuellement en complément des pratiques non laitière de type génisses de renouvellement, ovin.



BovLL : Bovins Laitiers avec Livraison en coopérative – dominante de la problématique laitière avec éventuellement en complément des pratiques non laitière de type génisses de renouvellement, ovin. Filière Beaufort d'Eté essentiellement.

CapLF : Caprins Laitiers avec Fabrication à l'alpage – dominante de la problématique laitière avec éventuellement en complément des pratiques non laitière de type génisses de renouvellement, ovin.

Figure 10 : Répartition des pratiques pastorales ; Source SEA73

MixLF : Bovins laitiers et Caprins Laitiers avec Fabrication à l'alpage – dominante de la problématique laitière avec éventuellement en

complément des pratiques non laitière de type génisses de renouvellement.

OvLF : Ovins laitier avec fabrication

BovNL : Bovins non laitier, génisses de renouvellement ou bovins allaitants.

OvinNL : Ovins non laitier, ovins allaitants.

On observe 3 grands types de pratique pastorale dominante qui sont représentés de manière homogène en Maurienne.

- ✓ **Un grand tiers** des alpages ont une vocation **laitière** avec une forte dominante vache laitière.
- ✓ **Un tiers** des alpages est utilisé par des **bovins allaitants** en confondant « Vaches allaitantes » et Génisses ce qui représente un tiers de la surface pastorale totale.

- ✓ Des *ovins allaitants* sont inalpés sur le dernier tiers des unités pastorales. Cette pratique concerne *la moitié de la surface pastorale de Maurienne*.

Les différentes pratiques se répartissent de manière homogène entre la Haute Maurienne, Moyenne et Basse Maurienne comme le montre en illustration la « *carte n°5 : les pratiques pastorales dominantes* ».

Le lait des troupeaux caprins ou ovins laitiers est transformé en grande partie directement dans les alpages. 24 UP transforment le lait de vache directement en alpage contrairement aux 80 autres alpages « vaches laitières » où le lait est acheminé dans les coopératives de Maurienne.

Les figures ci-dessus prennent en compte les pratiques dominantes. Cependant en Maurienne, beaucoup d'alpagistes valorisent les surfaces pastorales par différentes pratiques. En effet, inalper par exemple des petits ruminants et des vaches laitières va permettre d'optimiser la valorisation de la ressource fourragère. Bien souvent les brebis vont valoriser d'autres plantes et des parties d'alpages plus pentues que les vaches laitières. Tous ces animaux sont pour la plupart du temps complémentaires dans la vie des alpages. Comme le montre les figures 10 ci contre, la pratique pastorale dominante « bovins laitiers » comprend en réalité des troupeaux composés de 69% de vaches, 16 % de génisses/vaches allaitantes et 15% d'ovins/caprins. Si on regarde la pratique « mixte » ce qui correspond au mélange de « vaches et chèvres laitières », on observe des troupeaux composés de 29% de vaches laitières, 7% de chèvres laitières, 15 % de bovins allaitants et 49 % d'ovins allaitants.

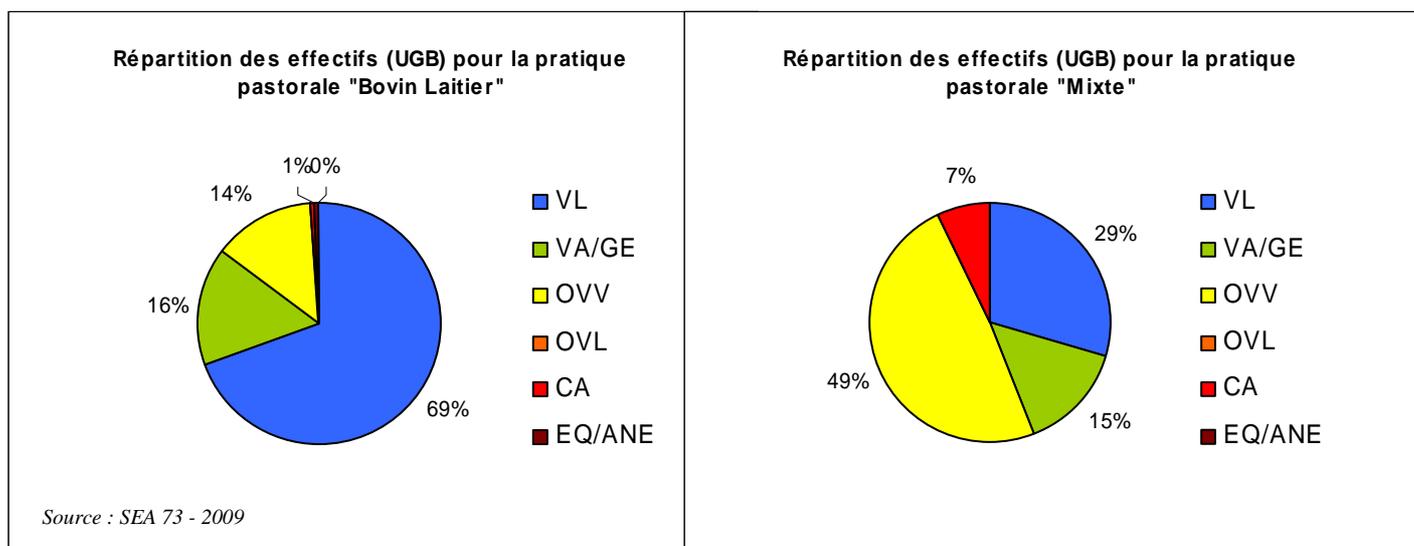


Figure 11 : Répartition des effectifs d'animaux de deux pratiques dominantes différentes

La pratique de fauche dans les alpages :

On observe, particulièrement en Haute Maurienne des activités de fauches dans les unités pastorales. De façon traditionnelle des parties d'alpages ont toujours été fauchées puis pâturées. Ces pratiques relativement spécifiques aux domaines pastoraux des villages de hautes altitudes restent spécifiques à ce territoire. C'est pourquoi, la pratique de fauche dans les UP a été recensée lors des réunions de concertation. Dans la plupart des cas, la fauche est associée à une autre pratique sauf exceptionnellement. Dans ce cas précis le type de pratique est mentionné comme « autre ». La valorisation agro pastorale de ces secteurs tend vers une utilisation des surfaces en deux saisons : hiver et été. Une fois sortis de l'étable à la fin de l'hiver, les troupeaux montent en alpage. Les zones intermédiaires, quand la pente le permet, ne sont plus pâturées mais fauchées.

Au printemps, certains troupeaux descendent utiliser certaines zones intermédiaires plus basses en altitude en Moyenne Maurienne.

Troupeaux inalpés :

Concernant les cheptels d'animaux inalpés, on compte :

- ✓ **3 545 vaches laitières** (17 % des UGB⁴ en alpage)
- ✓ **520 brebis laitières (OVL)**
- ✓ **1 345 chèvres laitières**
- ✓ **75 950 ovins** ce qui représente plus de la moitié des animaux inalpés en correspondance UGB.
- ✓ **7 460 Génisses/ Vaches** allaitantes ce qui correspond à ¼ des UGB en alpage
- ✓ et **230 équins**

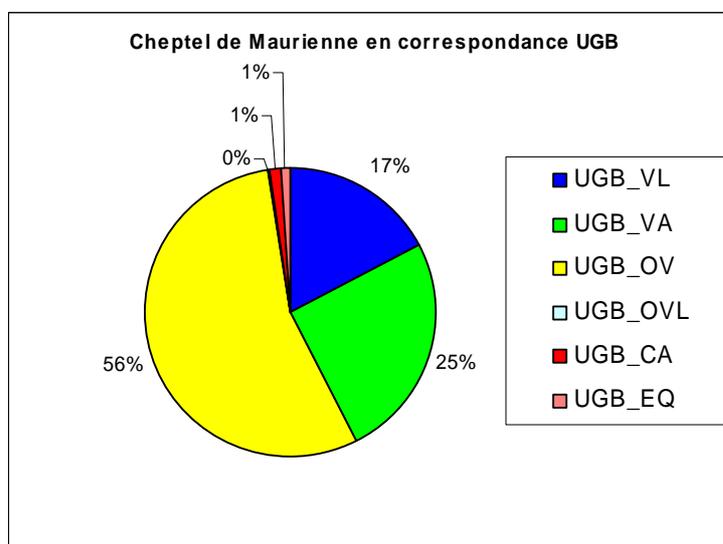


Figure 12 : Cheptel inalpé en Maurienne en correspondance UGB ;
Source : SEA73

332. Origines des troupeaux

Pour les pratiques laitières, ce sont majoritairement des animaux locaux qui utilisent les espaces pastoraux. La figure 13 ci-dessous montre que pour beaucoup de troupeaux, les sièges d'exploitations et unités pastorales sont situés sur la même commune. Ces données sont à modérer surtout pour les groupements pastoraux. En effet, leurs sièges d'exploitation sont présents sur les communes du territoire mais les animaux proviennent d'ailleurs, c'est pourquoi nous ne mentionnons pas les ovins, principale pratique des groupements pastoraux de Maurienne dans cette figure mais dans la figure 14.

⁴ Unité Gros Bétail

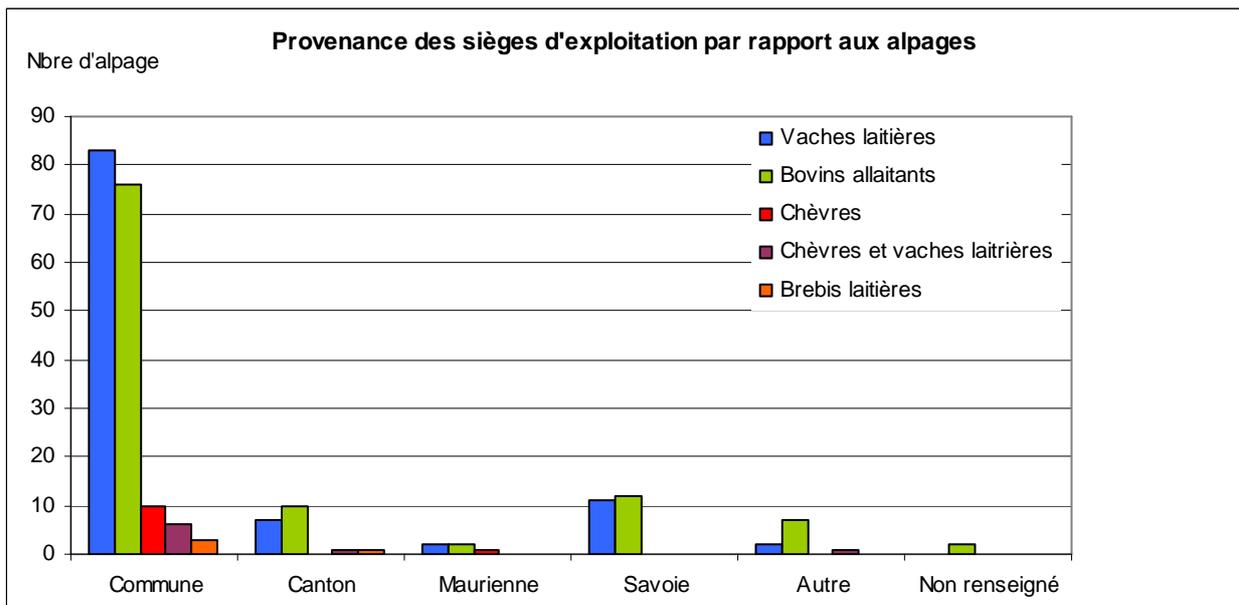


Figure 13 : Estimation des origines des troupeaux ; Source : SEA73

60 % des unités pastorales « ovins allaitants » sont utilisées par des transhumants avec des animaux non locaux ; Ils *utilisent et entretiennent 13 500 ha d'alpages ce qui représente 22% du domaine pastoral de Maurienne.*

Concernant les bovins allaitants, plus de 2 200 bovins soit environ 35% du cheptel bovins allaitants ne sont pas originaires de Maurienne. Il faut rester critique sur cette dernière analyse car la base de notre réflexion reste le siège d'exploitation, hors nous savons que des éleveurs en Maurienne complètent leurs troupeaux avec des vaches allaitantes ou génisses en pension. Ainsi ces 35 % sont sans doute à augmenter.

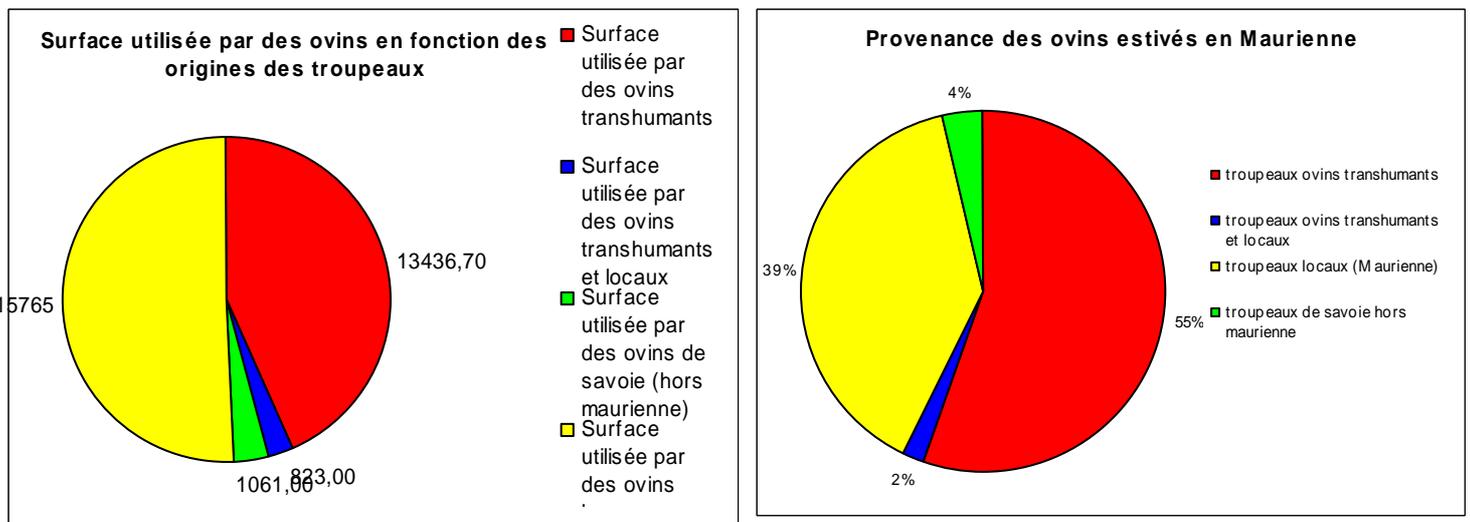
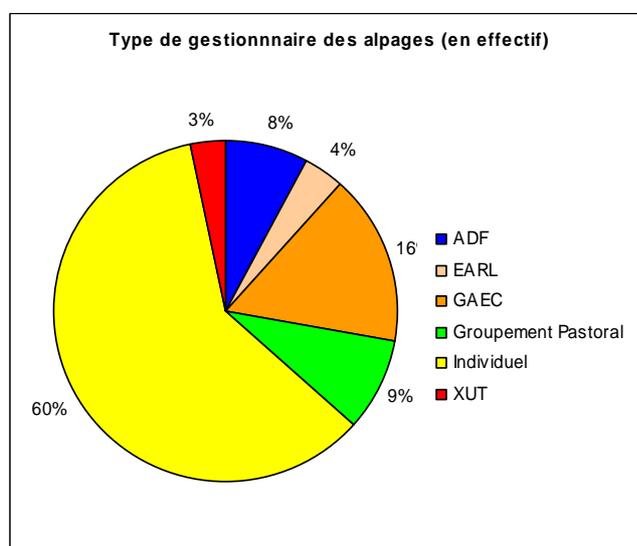
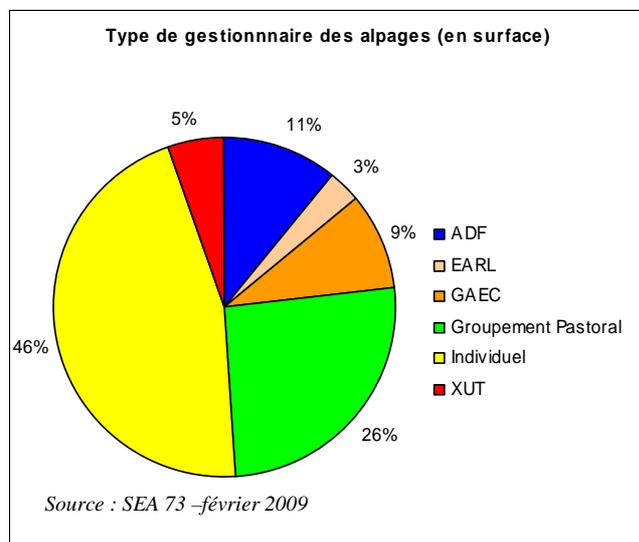


Figure 14 : Surface utilisée en fonction des origines des troupeaux ovins

333. Des gestionnaires multiples

En illustration la « *carte n° 6 : les gestionnaires des alpages* »

- 80 % des UP sont exploités de manières individuelles comprenant les titres d'exploitation individuelle, GAEC et EARL. Ces gestionnaires utilisent plus de la moitié de la surface pastorale de Maurienne.
- On trouve 24 Groupements pastoraux globalement bien répartis sur le massif qui utilisent plus du quart du domaine pastoral. Ce type de gestion va souvent de paire avec des grands troupeaux sur des surfaces importantes.
- 8 % des UP sont gérées en Association De Fait (ADF), ce qui représente 11 % de la surface pastorale totale sur ces alpages, plusieurs éleveurs travaillent en commun sous une forme collective non officielle. Ceux-ci pourraient évoluer vers une organisation collective de type GP.
- 11 UP correspondent à la typologie XUT. Il s'agit d'une unité pastorale souvent mise à disposition aux éleveurs par la commune, sans aucune délimitation et règle bien définie d'utilisation. Ainsi, on observe des pratiques différentes avec des gestionnaires différents et de temps en temps à des périodes différentes. La figure n°14 montre bien l'hétérogénéité des troupeaux sur ces surfaces. Cette pratique se localise en majorité en Haute Maurienne à Bessans –Bonneval et représente 3 400 ha d'alpages. Historiquement, les alpages privés étaient fauchés et les parties communales servaient à la pâture. Cependant, ces communaux n'étaient pas attitrés à chaque famille. L'accès à ces alpages a pu être source de tension⁵. Aujourd'hui, ce type d'utilisation permet difficilement aux éleveurs de se positionner en tant que « Porteur de projet potentiel » et suscite quelques interrogations sur la pérennité de l'utilisation de ce foncier.



⁵ « les gens devaient se mettre d'accord entre eux pour ne pas se prendre l'herbe et il y a toujours eu des tensions par rapport à ces choses là...(…) Il y a eu des querelles familiales importantes »Entretien S.T Source : Maison de l'alpage-Synthèse des thématiques-Inventaire iconographique – Mars 2009-UBISCENE

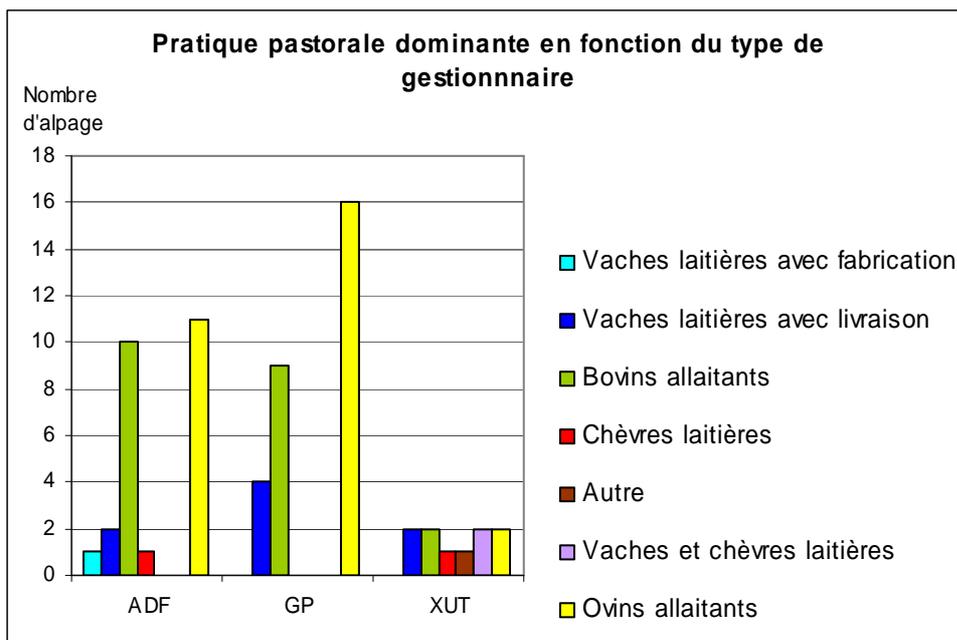


Figure 15 : Les différents gestionnaires en Maurienne

334. Emplois et mains d'œuvre

Plus des 2/3 du domaine pastoral de Maurienne bénéficient d'un gardiennage quotidien avec au moins une personne présente sur l'alpage.

- Plus de la moitié des UP bovins allaitant (60 UP) bénéficie d'une présence humaine *inférieure ou égale à 0,25 personne* par jour.

- 2/3 des alpages ovins bénéficient d'une *présence humaine quotidienne*

- 30 % des alpages laitiers bénéficient d'une présence quotidienne importante : entre 2 et 5 personnes

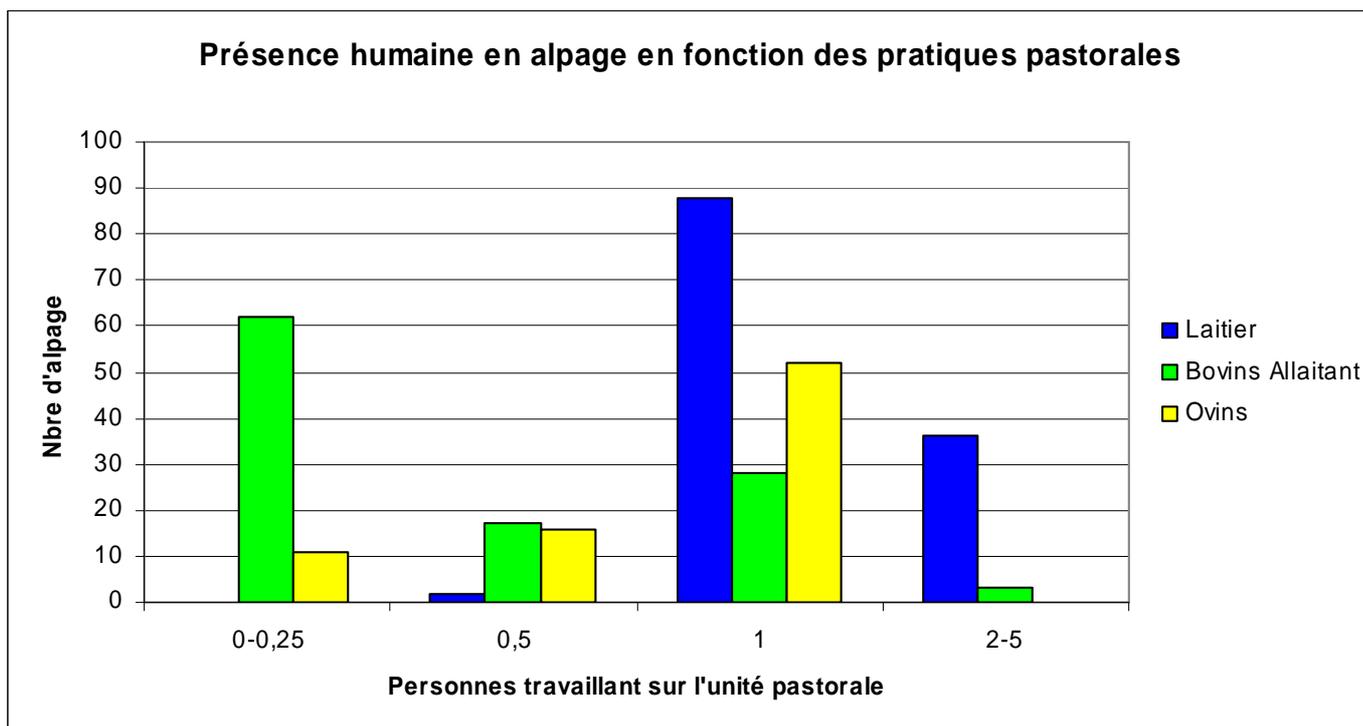
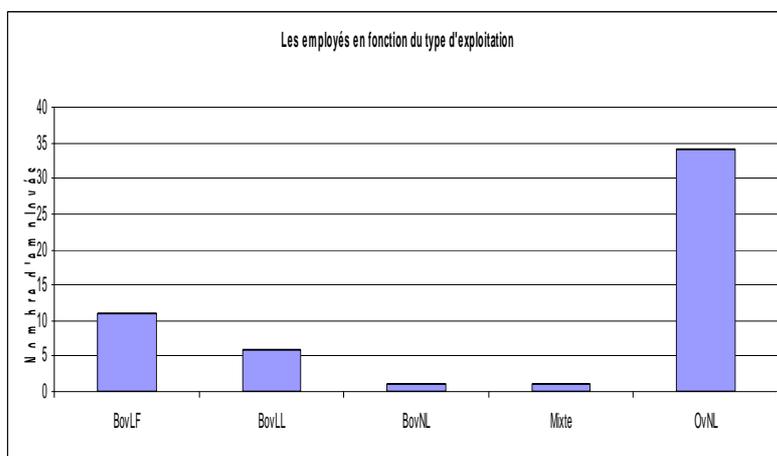


Figure 16 : Présence humaine en alpage en fonction des pratiques pastorales ; Source : SEA73

La problématique forte des grands prédateurs oblige les éleveurs ovins (OvNL) à embaucher des salariés.

Le travail classique des alpages laitiers comprenant la traite, la conduite des troupeaux, entretien de l'alpage et de temps en temps la fabrication est complétée par les activités de foin dans les alpages et dans les vallées. De ce fait, les grandes exploitations laitières embauchent elles aussi de la main d'œuvre. D'après la figure n° 16 18 salariés sont employés par des éleveurs laitiers (Bovin Laitier

Fabrication ; Bovin Lait avec Livraison, Mixte : lait Vache et chèvre), 1 salarié pour un troupeau Bovin allaitant (BovNL) et 34 salariés par éleveurs Ovin Non Laitier).



Source : SEA 73 -février 2009

Figure 17 : Nombre d'employé en fonction des pratiques pastorales

En illustration « *la carte n°7 : nombre de personnes présentes par unité pastorale* »

CE QU'IL FAUT RETENIR :

Le domaine pastoral de Maurienne c'est :

- 1/3 du cheptel Vache laitière du Département
- Plus de la ½ du cheptel ovin emmontagné de Savoie dont 55% sont issus de la grande transhumance
- Des troupeaux complémentaires ou double élevage
- 80% des UP sont exploités par des individuels
- 2/3 des UP bénéficient d'un gardiennage permanent

Des besoins :

- Officialiser les Associations de Faits (ADF) en créant des Groupements Pastoraux
- Limiter les UP sans gardiennage permanent

34. Productions, aire d'appellation

En illustration : « *carte *8 : la filière laitière de Maurienne* »

Filière lait

Trois coopératives transforment la majeure partie du lait en Beaufort, fromage traditionnel en Appellation d'Origine Contrôlée. C'est plus de 8 millions de litres de lait qui sont collectés chaque année. Du 1 juin au 31 octobre, les coopératives collectent le « lait d'été » (40% environ de la quantité annuelle) et le transforme en « Beaufort d'été ». Seule la coopérative de Val Cenis utilise 5 % (190 000 l) de son volume pour la fabrication de bleu de Bonneval. C'est grâce à une *centaine d'éleveurs mauriennais* qui enmontagnent les troupeaux dans les unités pastorales, que plus de *3,4 millions de litres peuvent être valorisés en Beaufort d'été*.



Tableau 4 : Quantité de lait récoltée par les différentes coopératives en Maurienne en 2008

Nom de la coopérative	Nombre de coopérateurs	Quantité de lait de l'année 2008	Lait d'été 1 juin-31 octobre	Lait d'été en zone pastorale (UP)
La Chambre	26	2 370 000 l	1 060 000	783 000
Val Cenis	44	3 800 000 l	1 600 000	1 600 000
Les Arves	30	2 400 000 l	1 060 000	1 060 000
Total	100	8 570 000 l	3 720 000	3 440 000

Pour le canton d'Aiguebelle qui n'est pas en zone A.O.C. Beaufort, le lait est destiné à la fabrication de Tomme de Savoie et d'Emmental de Savoie (Identifications Géographiques Protégées).

La fabrication fermière concerne environ 12 % du lait produit dans la vallée. Souvent elle s'est développée là où les coopératives ne pouvaient pas collecter le lait ou alors dans des secteurs très

touristiques où les débouchés sont importants. On recense **19 ateliers de fabrication** dans le domaine pastoral de Maurienne.

C'est **6,1 millions d'euros de chiffre d'affaire agricole**⁶ qui est dégagé par la production de **lait** en Maurienne.

Les fromages produits en Maurienne :⁷

- ✓ Le Beaufort : Appellation d'Origine Contrôlée avec un cahier des charges garantissant l'origine et les conditions de production.
- ✓ Le Bleu de Termignon : Fromage bleu au lait cru. La fabrication est très localisée et réalisée par quelques alpagistes de Termignon.
- ✓ La tomme de Savoie (IGP) et la tomme fermière : Fromages au lait cru à pâte pressée molle. Affinage 1 mois et demi environ.
- ✓ Le Bleu de Bonneval : Fromage fabriqué à la coopérative de Lanslebourg ayant un bleuissement naturel et un goût corsé.
- ✓ Le Fromage de chèvre et de brebis : Tous les éleveurs de chèvres ou brebis laitières transforment leur lait à la ferme, en tommes et fromages lactiques. La commercialisation est effectuée par chaque producteur (vente à la ferme, marché, SICA de commercialisation).

La filière viande

Bovine : Une filière en circuit court commence à se structurer, associant éleveurs et bouchers au sein d'une même association malgré une production saisonnière et des volumes globalement réduits.

Ovine : La part des ovins commercialisés sous signe de qualité est en augmentation rapide, sous l'impulsion de la coopérative de Grillon en particulier (agneau d'alpage savoyard et de « l'Adret »). Une dizaine de coopérateurs mauriennais participent à cette démarche qualité. *Environ 4 000 agneaux de Maurienne sont déjà commercialisés annuellement par le biais de la filière « Viande de Maurienne ».*

Un des objectifs du plan 2008 du syndicat Ovin de Savoie est d'augmenter la commercialisation de l'Agneau d'Alpage Savoyard à compter du 1er août et jusqu'au 15 décembre et de communiquer auprès des distributeurs et du grand public.

C'est **1,7 et 2,4 millions d'euros de chiffre d'affaire agricole**⁸ dégagé respectivement par la **filière ovine et bovine** en Maurienne.

35. Les motivations des exploitations agricoles d'enmontagner

Si depuis le 4 avril 1968, le décret d'Appellation d'Origine Contrôlée (ou A.O.C.) protège le Beaufort, en particulier sa forme et sa zone de production, il lui impose le respect d'un cahier des charges strict qui est la garantie de sa **typicité** puisqu'il fait référence aux "usages locaux, loyaux et

⁶ *Compte départementaux 2005*

⁷ <http://www.maurienne.fr/economie-agriculture-fromages.asp>

⁸ *Compte départementaux 2005*

constants" (race de vache, alimentation...). Le Beaufort ne peut être fabriqué qu'avec du lait provenant de la zone AOC Beaufort. L'alimentation du troupeau est assurée essentiellement par des fourrages provenant de l'aire géographique. Les rations de bases sont composées d'herbes pâturées durant la période estivale de foin à volonté durant la période hivernale. *Au minimum, 75% des besoins en foin et pâture du troupeau laitier doit provenir de l'aire géographique*⁹. C'est pourquoi, pour les éleveurs laitiers, les **espaces pastoraux sont indispensables à la pérennité de leur système**. Ils permettent de **libérer des surfaces fourragères** près des sièges d'exploitation afin d'assurer la production de foin. De plus, le fait d'inalper les génisses permet de **faciliter le travail en bas** et de libérer un peu de main d'œuvre.

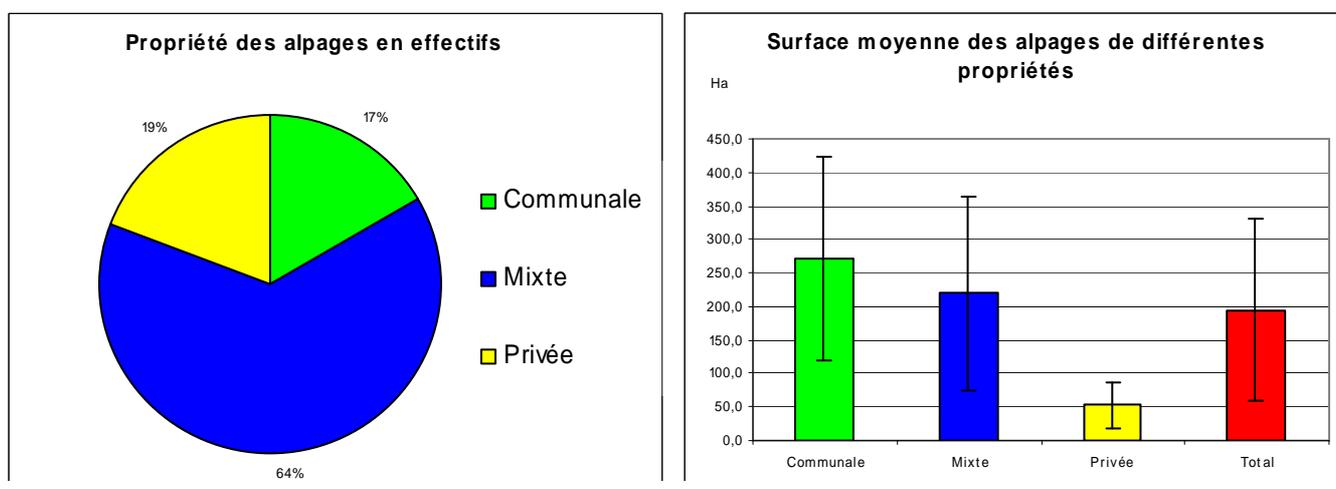
*Cependant, le système agro-pastoral reste le meilleur moyen d'exploiter l'herbe de grande qualité et abondante, base de la production du lait à Beaufort.*¹⁰ Le syndicat de défense du Beaufort **communique** sur les pratiques pastorales et associe au produit les "grandes montagnes" ou alpages où pâturent les vaches (Tarines, Abondances) pendant les 100 jours de l'été.

La grande transhumance ovine résulte d'une grande tradition des basses régions méditerranéennes vers les Alpes. Historiquement ce sont d'anciens éleveurs montagnards de Savoie qui, après la seconde guerre mondiale, venaient passer l'hiver en plaine dans la Crau. Le système pastoral « *repose sur l'utilisation de parcours et fait fréquemment appel au gardiennage des troupeaux* ». ¹¹ Les transhumants sont les grands représentants de ce système défini par l'INRA.

36. Analyse foncière

En illustration : « *carte n°9 : les propriétaires des unités pastorales* »

3 typologies de propriété ont été attribuées aux UP : Communale, Privée et Mixte. Cette dernière correspond à un mélange de terrain communal et privé sur l'unité pastorale recensée. 17% des UP sont entièrement communales. Avec une moyenne de **271 ha par UP**, les alpages entièrement **communaux correspondent à 23 %** de la surface pastorale de Maurienne. A contrario, 19 % des UP sont totalement privées mais avec une moyenne de 52 ha par UP, ils représentent 5 % du domaine pastoral de Maurienne. La plus grande part de la surface pastorale et du nombre d'UP correspond à la typologie « Mixte ». Les parties hautes et raides de l'UP correspondent souvent à de la propriété communale tandis que les parties plus plates et accessibles sont d'ordre privées.



Source : SEA 73 – Février 2009

Figure 18: Répartition et surface moyenne des UP en fonction des typologies de propriétaire

¹⁰ <http://www.fromage-beaufort.com>

¹¹ Landais, Balent, 1993 INRA

De nombreuses Associations Foncières Pastorales permettent de pérenniser le foncier. La part importante de ces structures se situe dans les zones intermédiaires. Les **nombreuses créations d'AFP** en Maurienne montrent une **volonté** de quelques propriétaires de conforter le foncier agro-pastoral du territoire. La participation active de ces structures lors des réunions locales montre une volonté forte de leurs parts à participer aux différents programmes d'équipements pastoraux mais surtout **d'entretien d'espace**. Les AFP couvrent aujourd'hui moins de 10 % des UP. De nombreuses AFP montrent des difficultés à mettre à jour leur statut et souhaitent bénéficier d'une aide lors du PPT.

Les gestionnaires dits « **XUT** » utilisent 310 ha d'UP « communale » et 2 985 ha d'UP « mixte ». Ainsi ces UP mixtes, dont une partie est communale et une autre privée, sont utilisées par de multiples gestionnaires. Sans aucune organisation collective du côté des éleveurs, associés à un mélange de foncier communal-privé sans accords bien définis, la **pérennité** de ces pratiques pastorales peut se montrer **précaire**.

La conservation des espaces pastoraux passe souvent par un accompagnement des acteurs de cet espace (émergence de projets, médiation, ...) et il semble opportun que le PPT puisse d'une part conforter les organisations collectives en place et d'autre part donner l'opportunité d'animer une réflexion ou initier d'autres projets en vue d'une protection agro-pastorale.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

Le domaine pastoral de Maurienne c'est :

- Une filière laitière diversifiée : fromages multiples et spécifiques de Maurienne
- Une AOC Beaufort
- Un lien direct avec la pérennité des systèmes d'exploitation
- Une dominance d'alpage mixte : mélange de propriété privée et communale

Des besoins :

- Animation foncière pour clarifier et éviter les gestionnaires XUT et sécuriser le foncier agricole
- Soutenir les filières pour pérenniser les exploitations
- Créer et accompagner les AFP

37. A l'échelle de l'alpage, de forts besoins en équipement pastoraux

Les réunions de concertation locale en présence d'élus et d'alpagistes ont permis de cerner les intentions de travaux sur la durée du PPT.

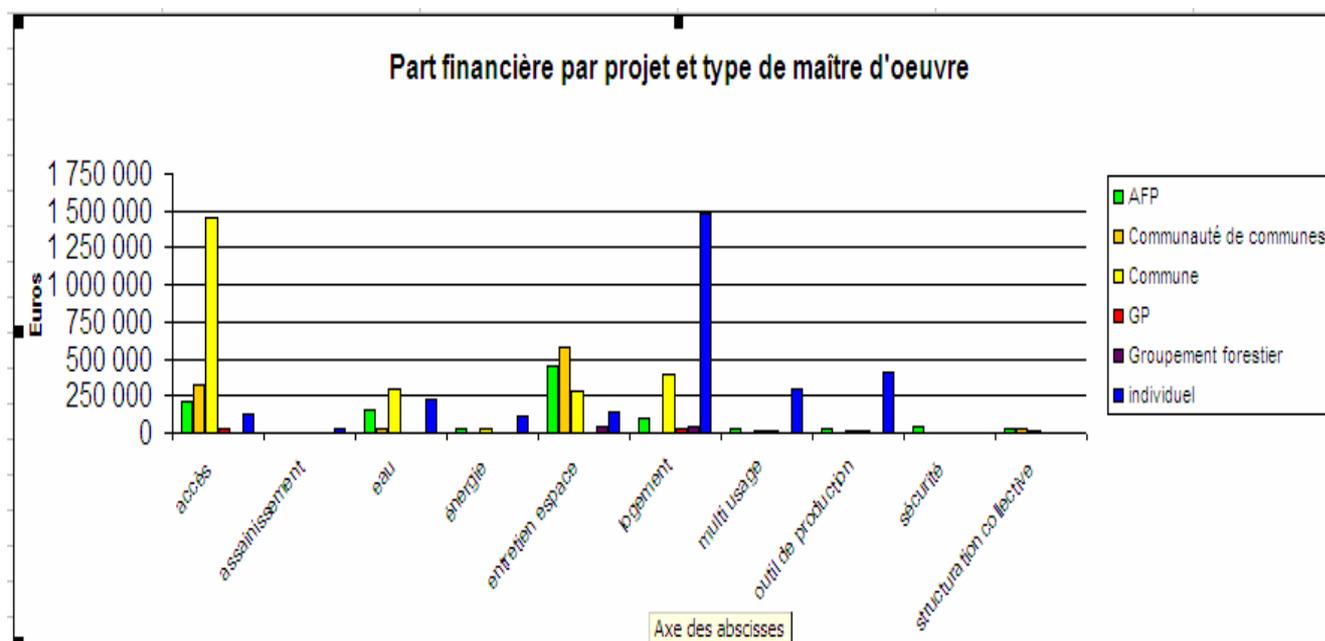
Ce sont au total **325 intentions de projets** (au 31 mars 2009) qui sont remontées pour un total supérieur à **8 500 000 €**.

Les communes et Communautés de Communes portent 30 % des projets tandis que les privés représentent 50 % des intentions de projets.

Des spécificités d'actions (cf figures n° 19):

- ✓ Les collectivités portent des projets d'accès, de gestion de l'espace
- ✓ Les AFP portent des projets liés à l'entretien de l'espace
- ✓ Les Individuels portent des projets d'outils de production, de logement voir même de multi usage.

L'importance de projets par des alpagistes privés surtout pour les logements fait ressortir la nécessité pour le territoire de permettre l'accès de ces maîtres d'ouvrages individuels au dispositif de financement du PPT. Les SICA existantes dans leur périmètre et dans leur mode de fonctionnement actuel ne peuvent plus aujourd'hui remplir cette mission. Un travail important doit être mené au niveau du territoire pour à nouveau **permettre l'éligibilité de ces structures** et donc des porteurs de projet individuels.



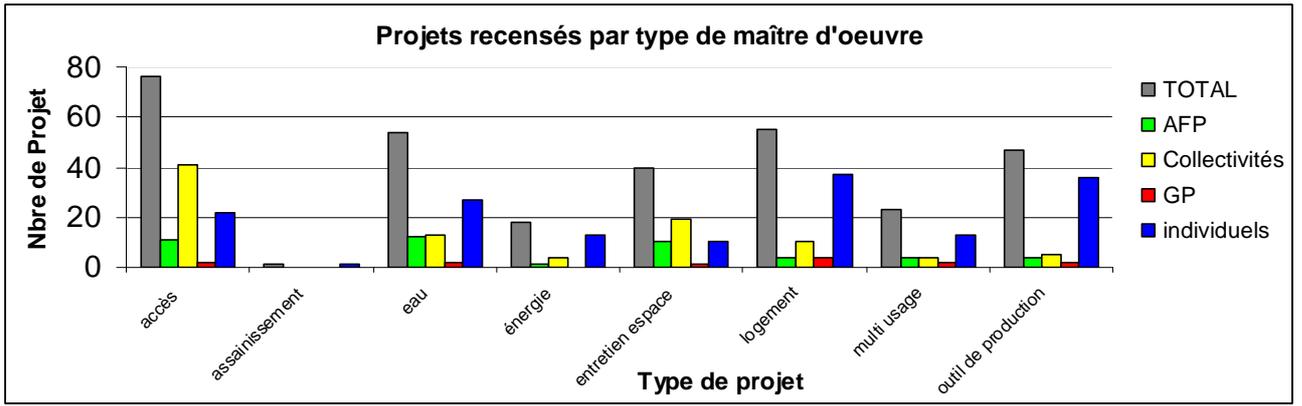


Figure 19 : Intentions des projets recensés lors des réunions locales

Partie IV. Environnement, espaces de préservation

4.1 Inventaire des milieux naturels, de la faune et de la flore

Les unités pastorales se répartissent généralement sur 8 massifs qui correspondent géographiquement au découpage des Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type II.

On retrouve ainsi les massifs suivants:

- ✓ LAUZIÈRE ET DU GRAND ARC
- ✓ AIGUILLES D'ARVES ET DU MONT THABOR
- ✓ PERRON DES ENCOMBRES
- ✓ VANOISE
- ✓ GRANDES ROUSSES
- ✓ BELLEDONNE ET CHAÎNE DES HURTIÈRES
- ✓ ADRETS DE LA MAURIENNE
- ✓ MONT CENIS

Les milieux naturels présents sont ainsi différents d'un massif à l'autre, même si un certain nombre de milieux sont communs. La connaissance des milieux naturels repose sur des inventaires qui évoluent au fil des ans en fonction de l'intérêt et de la pression d'observation que l'on porte à un site.

Certains massifs sont particulièrement parcourus et donc connus, c'est le cas du massif de la Vanoise dont une grande surface est intégrée au Parc National du même nom et qui reçoit une attention particulière de la part du gestionnaire. À l'opposé, les richesses d'un certain nombre de massif ne sont connues que d'une minorité, qui passionnée de montagne recherche des milieux sauvages par excellence. On peut citer en particulier les massifs de la Lauzière, du Grand Arc et du Perron des Encombres, aiguilles d'Arves et du Mt Thabor.

La biodiversité présente dans les espaces pastoraux est conséquente, en particulier pour l'avifaune et la flore. Les surfaces pastorales occupent des milieux différents selon leurs positionnements (orientation, altitude) d'autre part les pratiques pastorales influent sur les milieux (pâturage bovin laitier, allaitant, équin, caprin ou ovin). On peut retrouver ainsi des milieux utilisés par les troupeaux comme les pelouses sèches, les pelouses d'altitude, les landes. C'est grâce à l'action de ces troupeaux que le domaine pastoral dispose d'une telle richesse patrimoniale.

De manière générale on peut distinguer trois types d'espaces pastoraux:

- les *espaces intermédiaires* ou montagnettes, situés à une altitude moyenne souvent pentus, *embroussaillés quelquefois boisés* ;
- les *alpages d'altitude* plus élevées, moyennement pentus à pentus disposant d'une accessibilité réduite avec une forte représentation *des landes, aulnaies* dans le cortège végétal ;
- les *alpages de haute altitude* caractérisés par une végétation de prairies diverses (*pelouses* de mode frais, thermique et nivales)

411. Liste des milieux naturels présents dans les espaces pastoraux de la zone Maurienne

✓ **Massifs de la lauzière et du Grand Arc**

Ce massif est circonscrit entre la vallée de la Tarentaise et celle de la Maurienne (25 communes partagent ce territoire particulier de 23 405 ha), difficile d'accès, il conserve un caractère sauvage. Principalement constitué de forêts, de zones de transitions constituées d'alpages, landes et d'éboulis il présente un grand *intérêt paysager*.

Milieux naturels :

Nom vernaculaire	Code Biotope	Corine	Intérêt communautaire
LANDES A RHODODENDRON	31.42		HIC
FOURRES D'AULNES VERTS DES ALPES	31.611		NC
FORETS MIXTES DE RAVINS ET DE PENTES	41.4		
PESSIERES MONTAGNARDES DES ALPES INTERNES	42.22		
FORETS DE PINS DE MONTAGNE A RHODODENDRON DES ALPES EXTERNES	42.411		HIP
FORETS DE PINS DE MONTAGNE XEROCLINES	42.42		
FORETS DE PINS DE MONTAGNE A LAICHE HUMBLE	42.4211		
FORETS DE PINS SYLVESTRES	42.5		NC
TOURBIERES HAUTES	51.1		HIC
COMMUNAUTES A RHYNCHOSPORA ALBA	54.6		
PRAIRIE DE FAUCHE DE MONTAGNE	38.3		HIC
ÉBOULIS SILICEUX DE L'ETAGE MONTAGNARD A NIVAL	61.1		HIC

✓ **Massif des Aiguilles d'Arves et du Mont Thabor**

D'une surface de 26 340 ha, répartie entre 9 communes en Savoie et 1 commune en Isère, ce massif présente un intérêt naturaliste certain. On peut distinguer le secteur des Arves qui repose sur des marnes noires érodées du jurassique et le secteur du Mt Thabor constitué de grès, de schistes pélitiques et de conglomérats houillers avec une couverture siliceuse sur les flancs orientaux. On retrouve donc issu de cet historique géologique des paysages uniques (aiguilles d'arves, cheval blanc...) ainsi que des habitats naturels particuliers associés à une faune riche et diversifiée.

Milieux naturels :

Nom vernaculaire	Code Biotope	Corine	Intérêt communautaire
LANDES A RHODODENDRON	31.42		HIC
FOURRES D'AULNES VERTS DES ALPES	31.611		HIC
MEGAPHORBIAIES HYDROPHILES D'OURLETS PLANITAIRES DES ETAGES MONTAGNARD A ALPIN	37.81 37.88 37.21		HIC HIC NC
BAS-MARAIS ALCALINS	54.2		HIC +HIP
PELOUSES RIVERAINES ARTICO-ALPINES	54.3		
ÉBOULIS SILICEUX ALPINS ET NORDIQUES	61.11		HIC
ÉBOULIS CALCAIRES ALPINS	61.22		HIC
PENTES ROCHEUSES SILICEUSES AVEC VEGETATION CHASMOPHYTIQUE	62.21		HIC
PENTES ROCHEUSES CALCAIRES AVEC VEGETATION CHASMOPHYTIQUE	62.15		HIC

✓ Massif du Perron des Encombres

Massif important situé entre la vallée de la Tarentaise et de la Maurienne, d'une surface de 23 780 ha répartie entre 12 communes, il dispose d'un réel intérêt patrimonial. Il appartient géologiquement parlant, à un secteur complexe constitué de micaschistes issus des massifs cristallins externes et de schistes argileux, calcaires, gypses et grès. Il découle de cette lithologie une grande diversité de paysage tourmenté et de ce fait un accès difficile.

Cette diversité de substrats alliée à une amplitude altitudinale importante permet à une biodiversité importante de s'extérioriser.

Milieus naturels :

Nom vernaculaire	Code Corine Biotope	Intérêt communautaire
GROUPEMENTS D'EPILOBES DES RIVIERES SUBALPINES	24.221	
LANDES A RHODODENDRON	31.42	HIC
LANDES A ARCOSTAPHYLOS UVA-URSI	31.47	
FOURRES D'AULNES VERTS DES ALPES	31.611	HIC
FRUCTICEES DE STATIONS ROCAILLEUSES A COTONEASTER ET AMELANCHIER	38.8123	
PELOUSE MEDIO-EUROPEENNES SUR DEBRIS ROCHEUX	34.11	
PELOUSES STEPPIQUES SUB CONTINENTALES	34.31	
PELOUSES CALCAIRES SUB ATLANTIQUES SEMI-ARIDES	34.32	
PELOUSES CALCAIRES SUB ATLANTIQUES TRES SECHES	34.33	HIC
PRAIRIES DE FAUCHE DE MONTAGNE	38.3	HIC
HETRAIES SUR CALCAIRE	41.16	HIC
SOURCES D'EAU DURE	54.12	
BAS-MARAIS ALCALINS	54.2	HIC+HIP
PELOUSES RIVERAINES ARTICO-ALPINES	54.3	
EBOULIS SILICEUX ALPINS ET NORDIQUES	61.1	HIC
EBOULIS CALCAIRES ALPINS	61.2	HIC

✓ Massif de la Vanoise

Le plus connu des massifs de savoie d'une surface de 120 987 ha, il contient le Parc National du même nom sur une surface de 54 000 ha. C'est un massif circonscrit entre les vallées de la Tarentaise et de la Maurienne avec une prolongation sur le massif du Grand Paradis. Massif interne de haute altitude disposant de caractéristiques géologiques et climatiques particulières, il présente une biodiversité remarquable.

L'étagement de la végétation voit se succéder les pelouses steppiques, les hêtraies-sapinières, landes pinèdes, mélèzeins et pelouses diverses artico-alpines. La faune bien présente offre un grand intérêt naturaliste que ce soit au niveau des ongulés, de l'avifaune ou bien de l'entomofaune.

Milieus naturels

Nom vernaculaire	Code Corine Biotope	Intérêt communautaire
EAUX OLIGOTROPES PAUVRES EN CALCAIRE -	22.11 x 22.31	
GROUPEMENTS D'EPILOBES DES RIVIERES SUBALPINES	24.221	
BROUSSAILLES DE SAULES ET DE MYRICAIRE GERMANIQUE	24.223	
LANDES ALPINES ET BOREALES	31.4	
LANDES A RHODODENDRON	31.42	HIC
FOURRES A JUNIPERUS SABINA	31.432	
LANDES A EMPETRUM ET VACCINUM	31.44	
LANDES A ARCOSTAPHYLOS UVA-URSI	31.47	
FOURRES D'AULNES VERTS DES ALPES	31.611	HIC
BROUSSES DE SAULES BAS DES ALPES	31.6211	
PELOUSES STEPPIQUES SUB CONTINENTALES	34.31	

PELOUSES CALCAIRES SUB ATLANTIQUES SEMI ARIDES	34.32	HIC
PRAIRIES DE FAUCHE DE MONTAGNE	38.3	HIC
PESSIERES MONTAGNARDES DES ALPES INTERNES	42.22	
FORETS SILICEUSES ORIENTALES A MELEZE ET AROLLE	42.31	
FORETS OCCIDENTALES DE MELEZES DE PINS DE MONTAGNE ET D'AROLLES	42.33	HIC
FORETS DE PINS SYLVESTRES A ERICA HERBACEA	42.54	
SOURCES D'EAU DURE	54.12	
BAS-MARAIS ALCALINS	54.2	HIC
PELOUSES RIVERAINES ARCTICO-ALPINES	54.3	
EBOULIS SILICEUX ALPINS ET NORDIQUES	61.1	
EBOULIS CALCAIRES ALPINS	61.2	HIC
CULTURES EXTENSIVES	82.3	

✓ Massif des grandes Rousses

Massif à cheval sur les départements de l'Isère et de la Savoie vaste par son étendue 31 859 ha, il prolonge le massif du Pelvoux (05).

C'est un massif cristallin dont la géologie est plus complexe que les massifs cristallins externes. Cité comme exceptionnel dans l'inventaire régional des paysages, il présente un intérêt paysager évident. Il recèle des habitats naturels encore peu anthropisés avec une flore, une avifaune et une entomofaune remarquable. De même pour la faune associée aux écosystèmes montagnards, on retrouve des spécificités qu'il est fondamental de conserver. Massif peu connu il conviendrait d'effectuer des *prospections complémentaires*.

Milieux naturels

Nom vernaculaire	Code Corine Biotope	Intérêt communautaire
EAUX OLIGOTROPES PAUVRES EN CALCAIRE - GROUPEMENTS D'EPILOBES DES RIVIERES SUBALPINES	22.11 x 22.31	
GROUPEMENT ALPINS DES BANCS DE GRAVIERS	24.221	
LANDES ALPINES ET BOREALES	24.222	
LANDES A RHODODENDRON	31.4	HIC
FOURRES A JUNIPERUS SABINA	31.42	HIC
LANDES A EMPETRUM ET VACCINUM	31.432	
LANDES A ARCOSTAPHYLOS UVA-URSI	31.44	
FOURRES D'AULNES VERTS DES ALPES	31.47	
BROUSSES DE SAULES BAS DES ALPES	31.611	HIC
PRAIRIES DE SAULES BAS DES ALPES	31.6211	
PRAIRIES A MOLINIE ET COMMUNAUTE ASSOCIEE	37.31	HIC
PRAIRIES DE FAUCHE DE MONTAGNE	38.3	HIC
PESSIERES MONTAGNARDES DES ALPES INTERNES	42.22	
SOURCES D'EAU DURE	54.12	
BAS-MARAIS ALCALINS	54.2	
PELOUSES RIVERAINES ARCTICO-ALPINES	54.3	HIC
EBOULIS SILICEUX ALPINS ET NORDIQUES	61.1	HIC

✓ Massif de Belledonne et chaîne des hurtières

Chaîne de montagne de 80 Km de long situé à cheval sur les départements de l'Isère et de la Savoie, ce massif cristallin concerne 8 communes du secteur de Maurienne.

Massif fortement boisé il bénéficie de précipitations moyennes au vu des massifs préalpins, cependant la dynamique végétale est forte. L'étage subalpin est occupé par les landes à rhododendron en mosaïque avec les pelouses acidiphiles et les pins à crochet. Massif peu anthropisé du fait de sa topographie abrupte, il bénéficie de la présence de milieux naturels remarquables alliés à une faune caractéristique du milieu montagnard. On peut citer la présence de nombreuses tourbières d'altitudes et de certaines espèces endémiques des Alpes internes en limite

de leur aire de répartition. Le massif est aussi reconnu pour son passé minier important dont un certain nombre de sites sont inscrits à l'inventaire des sites géologiques remarquables.

Milieux naturels

Nom vernaculaire	Code Biotope	Corine	Intérêt communautaire
LANDES A RHODODENDRON	31.42		HIC
LANDES A EMPETRUM ET VACCINUM	31.44		
FOURRES D'AULNES VERTS DES ALPES	31.611		NC
PELOUSES STEPPIQUES SUB CONTINENTALES	34.31		HIC
PRAIRIES A MOLINIE ET COMMUNAUTE ASSOCIEE	37.31		
PRAIRIES DE FAUCHE DE MONTAGNE	38.3		HIC
FORETS MIXTES DE RAVINS ET DE PENTES	41.4		
SAPINIERES ALPIENNES A RHODODENDRON	42.13 32		
PESSIERES MONTAGNARDES DES ALPES INTERNES	42.22		
FORETS SILICEUSES ORIENTALES A MELEZE ET AROLLE	42.31		
AULNAIES FRENAIES DES FLEUVES MEDIO-EUROPEENS	44.3		
BOIS DE BOULEAUX A SPHAIGNES	44.A1		HIC
BOIS D'EPICEA A SPHAIGNE	44.A4		NC
TOURBIERES HAUTES	51.1		HIC
BAS MARAIS ALCALINS	54.2		
TOURBIERES DE TRANSITION	54.5		HIC
TOURBIERES TREMBLANTES A CAREX ROSTRATA	54.53		HIP
EBOULIS SILICEUX ALPINS ET NORDIQUES	61.1		HIC

✓ **Massif du Mont Cenis**

Massif intermédiaire entre celui du Thabor situé à l'Ouest et celui de la Vanoise au Nord, il est caractérisé par son altitude élevée. Il constitue la ligne de partage des eaux entre les bassins du Rhône et celui du Pô. Sa surface de 36 614 Ha concerne 11 communes de Haute Maurienne.

Son relief est profondément marqué par l'emprise des glaciers dont il reste quelques reliques. Un climat sec le caractérise, sécheresse accentuée par l'effet de foehn (Lombarde) qui sévit souvent.

Sa richesse en espèce artico-alpine en fait un massif reconnu par les botanistes, et un certain nombre d'espèces endémiques propres aux Alpes internes est largement représenté. C'est ainsi que le massif abrite la flore la plus remarquable de la région Rhône-Alpes.

On retrouve aussi une faune représentative des espèces montagnardes avec une originalité qui concerne l'entomofaune ou plusieurs coléoptères ont une aire circonscrite à ce seul secteur.

Les paysages sont ici aussi remarquables, inscrits dans l'inventaire régional des paysages.

Milieux naturels

Nom vernaculaire	Code Biotope	Corine	Intérêt communautaire
GROUPEMENTS D'EPILOBES DES RIVIERES SUBALPINES	24.221		
FOURRES D'AULNES VERTS DES ALPES	31.611		HIC
BROUSSES DE SAULES BAS DES ALPES	31.6211		
PELOUSES STEPPIQUES SUB CONTINENTALES	34.31		
FORET ORIENTALES CALCICOLES DE MELEZES ET AROLLES	42.32		HIC
PRAIRIES DE FAUCHE DE MONTAGNE	38.3		HIC
PESSIERES MONTAGNARDES DES ALPES INTERNES	42.22		
FORETS OCCIDENTALES DE MELEZES DE PINS DE MONTAGNE ET D'AROLLES	42.33		HIC
TOURBIERES HAUTES	51.1		
SOURCES D'EAU DURE	54.12		
BAS-MARAIS ALCALINS	54.2		HIC

PELOUSES RIVERAINES ARCTICO-ALPINES	54.3	
EBOULIS SILICEUX ALPINS ET NORDIQUES	61.1	
EBOULIS CALCAIRES ALPINS	61.2	HIC

✓ Adrets de la Maurienne

Concernant 15 communes pour une surface de 6 562 ha, ce site particulier par son climat d'abri avec des faibles précipitations et un fort ensoleillement constitue un territoire riche de milieux naturels d'affinité méridionale

On observe ainsi sur les fortes pentes des pelouses dites steppiques sub-continentales, dont le cortège floristique d'espèces xérophiles et/ou steppiques en fait un type d'habitat dont la protection est considérée comme prioritaire au niveau européen. On retrouve encore quelques espèces endémiques de plantes messicoles bien représentées. La géologie du site est ici aussi très diversifiée. Ainsi on peut passer de veines de gypses, cargneules calcaires de la Vanoise à du houiller métamorphique et même quartzites.

Quelques zones humides sont aussi présentes avec des secteurs torrentiels à saules et myricaire germanique très peu représentée en France.

Du fait de cette particularité climatique, la richesse de l'entomofaune est remarquable et doit être signalée. Enfin la faune est très variée avec des espèces alpines présentes à des altitudes qu'elles ne fréquentent que très rarement.

Milieux naturels

Nom vernaculaire	Code Corine Biotope	Intérêt communautaire
BROUSSAILLES DE SAULES ET DE MYRICAIRE GERMANIQUE	24.223	
PELOUSES STEPPIQUES SUB CONTINENTALES	34.31	
PELOUSES CALCAIRES SUB ATLANTIQUES SEMI ARIDES	34.32	HIC
PRAIRIES DE FAUCHE DE MONTAGNE	38.3	HIC
FORETS OCCIDENTALES DE MELEZES DE PINS DE MONTAGNE ET D'AROLLES	42.33	HIC
FORETS DE PINS SYLVESTRES A ERICA HERBACEA	42.54	
BAS-MARAIS ALCALINS	54.2	HIC

412. Caractérisation de la couverture des UP

La caractérisation de la couverture végétale (cf. carte de la typologie simplifiée de la végétation d'altitude) des unités pastorales de la zone Maurienne a été réalisée sur la base de données fournies par le CEMAGREF. Ces données sont issues des photographies satellitaires infrarouges exploitées en 1999 par le satellite Landsat.

©Cemagref – UR AMM, 1999. ©LANDSAT, 1988, 1994.

Globalement la végétation a été caractérisée selon 20 types qui sont représentés par:

- les rochers 1 type
- les éboulis 3 types (éboulis plus ou moins végétalisés ou non)
- les pelouses 7 types (des pelouses rases aux pelouses les plus productives)
- les landes 3 types (des landines aux rhodoraies denses)
- les aulnaies 2 types (les aulnaies d'ubacs et d'adrets)
- la forêt 2 types (résineux lâches et denses)
- les lacs 1 type

Il ressort de l'analyse issue des photographies Landsat que le domaine pastoral occupe 63 596 Ha (calcul effectué sur la base du croisement de la BD pastorale avec la photographie landsat)

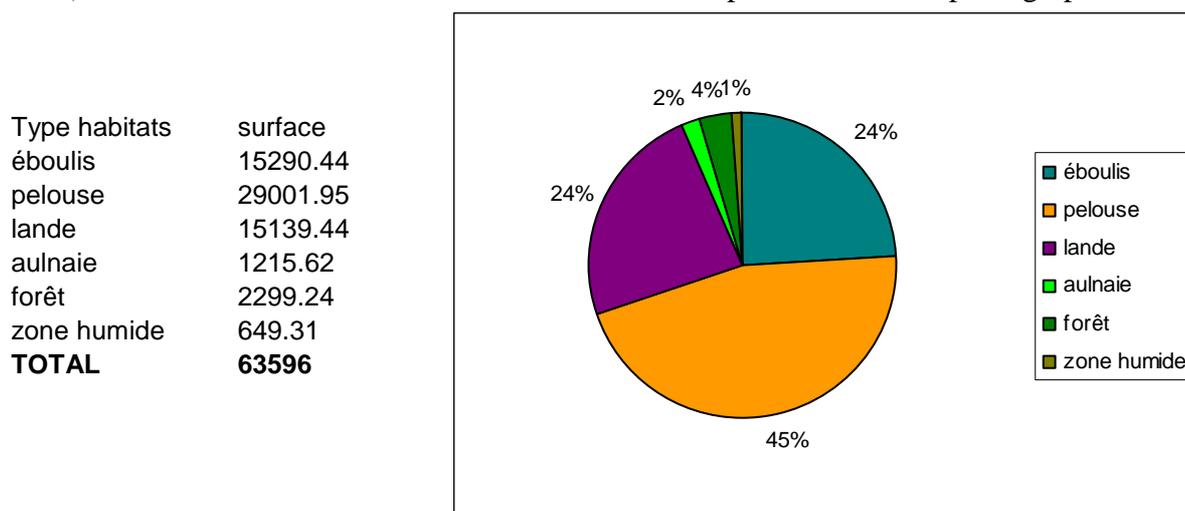


Figure 20 : Type de végétation des alpages de Maurienne

42. Gestion des espaces naturels (Biodiversité, paysages, qualité de l'eau)

421. Maîtrise de l'embroussaillage

Plusieurs types d'embroussailllements peuvent être caractérisés : les zones à aulnaies souvent situées dans les versants Nord avec des pentes importantes, les zones ou les résineux sont prépondérants situés dans le continuum forestier (les pentes ne sont pas toujours importantes), enfin les zones où la dynamique feuillue (accru de feuillus: érable, frêne principalement et développement important des arbustes de type prunellier noir, églantier, aubépine, robinier, cornouiller sanguin..) est forte, en particulier sur les unités pastorales de moyenne altitude.

Les raisons de l'accroissement des surfaces boisées sont souvent les mêmes, accès limité, manque de disponibilité de la ressource en eau, morcellement foncier. La biodiversité reste très dépendante de la dynamique des milieux, le schéma ci-dessous montre comment la biodiversité évolue au cours du temps selon la dynamique des ligneux:

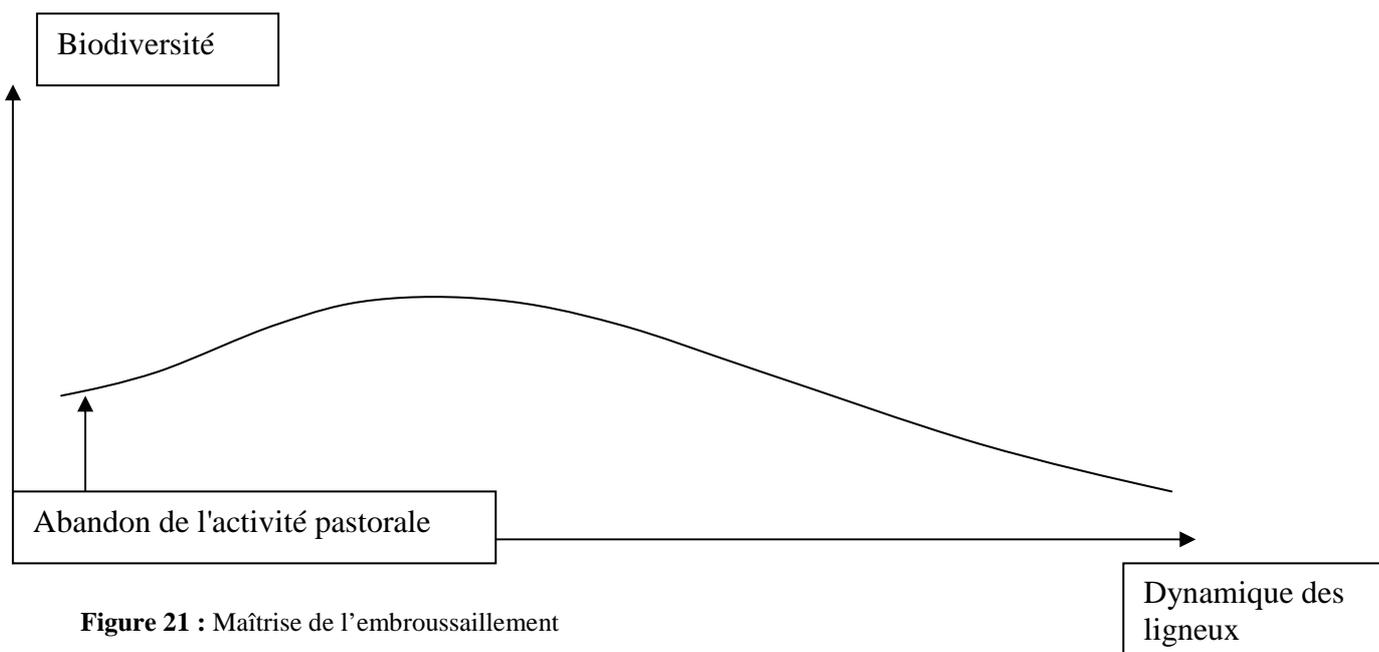


Figure 21 : Maîtrise de l'embroussaillage

Dans ces zones de transition entre la forêt et les étendues de pelouses, une des **réponses à apporter passe par le traitement en sylvopastoralisme**. Ce mode opératoire permet de garder un certain nombre d'arbres sur un secteur où la dynamique d'embroussaillage est importante, tout en permettant à une strate herbacée de se maintenir et d'offrir aux animaux estivés une alimentation intéressante. Le maintien d'un couvert arboré réduit fortement la dynamique d'embroussaillage.

422. Maintien de la biodiversité prairiale et maîtrise des plantes envahissantes

La biodiversité prairiale dépend pour partie des conditions d'exploitations pratiquées. Une intensification des pratiques sur certaines parties d'un alpage est souvent corrélée à un sous-pâturage sur un autre secteur. Ce mode de fonctionnement oriente la végétation vers un type banal. Sur certains secteurs les plus accessibles et disposant d'une topographie favorable, on peut retrouver des stations de rumex alpins, et sur d'autres secteurs des pelouses envahies par le vératre, l'asphodèle sur les secteurs plus séchants.

De manière générale en alpage, les phénomènes de surfertilisation sont circonscrits aux zones de reposoirs qui sont envahies par les rumex, orties ou chénopode Bon-Henri. Cependant, sur quelques alpages il subsiste par endroit quelques zones où le vératre mais aussi l'asphodèle blanc sont présents. La densité importante, diminue fortement la valeur pastorale des pelouses présentes mais aussi la biodiversité.

La lutte contre ces espèces peut passer par deux approches : une lutte chimique généralement pratiquée sur les rumex car aucune autre méthode n'a démontré leur efficacité, et une lutte mécanique basée sur une fauche précoce des vératres, méthode qui a prouvé son efficacité à partir du moment où certaines variables étaient respectées. Cependant aucun moyen de lutte n'a par contre été mis en place contre l'asphodèle. Il faudrait tenter la lutte mécanique afin de vérifier l'intérêt de la méthode fauche précoce.

423. Préservation d'espèces animales emblématiques

La faune sauvage est très dépendante des biotopes qui sont souvent l'objet d'agressions soit par le biais de travaux d'aménagements nécessaires au développement économique, soit à l'inverse par la déprise occasionnée par un arrêt de l'exploitation agricole. Comme toujours il est nécessaire de

rechercher des solutions permettant à la faune de se maintenir et aux exploitations pastorales d'assurer leurs viabilités économiques.

Le cas du maintien des populations de tétras lyre illustre typiquement le point d'équilibre entre maintien des milieux et gestion pastorale. Le tétras lyre est une espèce en déclin en Europe occidentale et figure à ce titre à l'annexe I de la directive CEE79/409 relative à la conservation d'oiseaux sauvages.

Les effectifs de l'espèce sont en lente régression depuis une quarantaine d'années. Cette dégradation résulte, pour beaucoup, de l'incidence néfaste des modifications et/ou du développement des usages anthropiques sur ces habitats (infrastructures, fréquentation touristique et pratiques pastorales inadaptées..). Il est donc nécessaire dès qu'un projet d'aménagement est prévu de trouver une solution la plus neutre possible pour *maintenir les biotopes favorables* au tétras-lyre. En illustration des zones potentiellement favorables au tétras lyre : « *carte n°10 : le tétras lyre et pastoralisme* ». A l'opposé il existe aussi des surfaces pastorales en voie de colonisation par des ligneux qui à terme rendront le secteur impropre au maintien de ces populations.

On le voit donc, la survie d'espèce comme le petit coq de bruyère est très largement inféodé à ce que l'homme peut engager comme actions, dans ces milieux d'altitude composés de pelouses et de landes habitat inscrit par ailleurs au titre II de la directive habitat.

D'autres espèces d'oiseaux sont aussi largement touchées par les activités humaines. On peut citer le rôle des genêts inféodés aux prairies de fauche d'altitude, prairies qui voient leurs surfaces diminuer d'années en années. D'autres espèces animales comme les lépidoptères (le grand apollon, le damier de la succise...) dépendent de certaines espèces végétales pour leur survie etc...**215 unités pastorales** sont concernées par le tétras lyre.

424. Préservation des milieux naturels et des paysages lors d'aménagements

Tout aménagement impacte le milieu naturel évidemment à différents niveaux en fonction du type d'aménagement effectué.

- sur la ressource en eau par modification du régime hydrique mais aussi de son cheminement
- sur le paysage de par l'approche visuelle
- sur la fréquentation, en permettant à plus de personnes de pénétrer une zone auparavant moins accessible (dérangement de la faune, piétinement...)

De fait tout type d'aménagement doit faire l'objet d'un **travail préliminaire** permettant **d'évaluer l'impact sur le milieu naturel**, et proposer une **solution technique et environnementale** acceptée par l'ensemble des utilisateurs du milieu en question.

425. Maintien de la qualité des eaux et des zones humides

Les zones humides représentent 917 ha sur les 149 unités pastorales de la zone Maurienne. Au-delà de l'intérêt du maintien de ces zones pour la biodiversité (42 % de la flore des tourbières et 27% de celle des marais ont pour origine les domaines froids: arctiques, boréaux, alpins), il ne faut pas oublier le rôle qu'apporte ces zones en matière de régulation des eaux de surfaces mais aussi en matière de rendement épuratoire de ces mêmes eaux.

Les lacs possèdent un rôle indéniable en matière de qualité paysagère. Ils jouent un rôle important au niveau de la biodiversité et en outre ils assument eux aussi un rôle dans la régulation des eaux.

La gestion des unités pastorales peut influencer sur 1679 tronçons hydrographiques répartis en fonction de leurs débits : 999 disposent d'un débit permanent pour 849 Km de cours d'eau et 656 sont des tronçons à débit non pérenne et représentent un linéaire de 548 Km.

Ces milieux sont particulièrement menacés car souvent situés sur des zones plates en montagne, ils sont facilement utilisables pour divers aménagements. De nombreuses espèces animales ou

végétales dépendent pour leur survie du maintien en place de ces zones humides, comme le triton alpestre, les odonates, certaines espèces de batracien etc...

Une attention toute particulière doit donc être apportée à la gestion de ces zones importantes en s'assurant de leurs bonne utilisation et en faisant en sorte d'éviter que des problèmes d'eutrophisation ne viennent modifier leurs rôles.

Tout aménagement détruit définitivement le milieu. D'autre part une surfréquentation des milieux se traduit par le tassement des sols, la création de barrage modifie en profondeur l'écoulement des eaux voir modifie la composition physico-chimique de l'eau.

En conclusion les zones humides présentent des intérêts multiples:

- ***Ecologique, floristique et faunistique*** car ces milieux constituent de véritables conservatoires génétiques, abritant une flore et une faune très particulières organisées en communautés vivantes en équilibre depuis des millénaires.
- ***Hydrologique***: ce sont d'immenses éponges gorgées d'eau, ayant un rôle de régulateur
- ***Paléontologique***: les pollens et les débris végétaux ou animaux archivés par les tourbes permettent de reconstituer la chronologie de l'époque post-glaciaire, de comprendre l'évolution des espèces et des climats

Outre ces intérêts biologiques et hydrologiques, les zones humides présentent un intérêt fourrager particulièrement important en période de sécheresse. Une autre forme de mise en valeur de ces surfaces, en particulier par des procédures d'assèchements, ne devra pas être envisagée.

L'exploitation pastorale des zones humides devra être compatible avec le maintien de leur biodiversité et ne pas porter atteinte à leur fonctionnalité, en particulier leur fonction de régulation de la ressource en eau.

Les aménagements nécessaires au bon fonctionnement de l'alpage (piste, place de traite, point d'eau), devront être conçus afin d'impacter au minimum les milieux sensibles, tourbières, zones humides, landes, éboulis. En cas d'impossibilité de faire autrement, des mesures d'accompagnement devront être prises afin de limiter les impacts et de maintenir les espèces concernées et les milieux d'intérêt patrimonial.

426. Périmètres de protection des captages

En illustration : « *carte 11 : Les pelouses sèches, qualité de l'eau et pastoralisme* »

91 unités pastorales représentant 20 535 Ha exploités sont concernées par un périmètre de protection de captage connu de nos services pour une surface totale de 10 488 Ha déclinée selon le tableau ci-dessous:

Tableau 5 : Les périmètres de protection de captage en alpage

Type de périmètre	Surface concernée par le périmètre	Nb d'UP
Périmètre de Protection Eloigné	6648.89	37
Périmètre de Protection Immédiat	43.28	13
Périmètre de Protection Rapproché	3796.15	41
Total	10488.32	91

La réglementation impose un certain nombre de contraintes aux exploitants de ces unités pastorales en fonction des caractéristiques des périmètres de protection.

- **un périmètre immédiat (PPI)** est établi autour de l'ouvrage. Il est clos et acquis en pleine propriété par la collectivité. Toutes les activités autres que celles liées à l'exploitation et à l'entretien des ouvrages de captage et du périmètre immédiat sont interdites ;

- **un périmètre rapproché (PPR)**: toutes les activités susceptibles de nuire à la qualité des eaux y sont interdites ou réglementées. Une réglementation est proposée pour les habitations, les bâtiments agricoles, les règles d'épandage et les pratiques agricoles. A l'intérieur du périmètre rapproché, **un secteur sensible** peut être défini. Les contraintes y sont plus fortes, elles réglementent l'usage du sol ;

- **un périmètre éloigné (facultatif) (PPE)** où est applicable des recommandations.

427. Les pelouses sèches

Les pelouses sèches continentales, dites « steppiques », sont représentatives du domaine biogéographique alpin. Elles sont dans les Alpes occidentales en limite ouest de leur aire de répartition et se cantonnent à quelques grandes vallées alpines et leurs affluents : Durance, Maurienne, Tarentaise, Briançonnais, Queyras. Ce sont donc des habitats rares pour la France et l'Union Européenne : elles sont, à ce titre, protégées par la Directive Habitats 92/43 CEE comme habitat dit « d'intérêt communautaire ».

Les secteurs de pelouses sèches sont en général bien circonscrits et peu étendus. Ils se situent dans des endroits présentant des conditions stationnelles bien spécifiques, corrélées à quelques principaux facteurs :

- pente forte : déficit local en eau ;
- position topographique : haut, milieu de versants et versants convexes ;
- épaisseur et richesse du sol : sols superficiels et maigres mieux supportés par les espèces végétales des pelouses sèches ;
- historique des pratiques culturales : les espèces végétales composant les pelouses sèches possèdent généralement un comportement pionnier et colonisent de ce fait des terrasses chaudes et ensoleillées, anciennement utilisées pour la vigne ou la culture des céréales.

En résumé, les pelouses sèches vont principalement se localiser sur les coteaux chauds, secs et rocaillieux, aux pentes fortes ou sur des replats dans ce cas, la plupart du temps en situation de corniche, de butte ou de plateau : la position sera toujours une position de déficit hydrique. Elles concernent quelques zones intermédiaires recensées dans le PPT. En illustration : « *carte 11 : Les pelouses sèches, qualité de l'eau et pastoralisme* »

Les différents objectifs de préservation des pelouses sèches remarquables et de la biodiversité associée sont :

- Objectif biologique : maintien de la biodiversité des milieux patrimoniaux / Création de conditions propices à la réalisation d'un cycle complet de reproduction d'espèces végétales et animales d'intérêt patrimonial ; Préservation des espèces vulnérables recensées, de la richesse biologique du milieu.
- Objectif paysager : maintien d'un paysage "ouvert".
- Objectif agricole : renouvellement de la ressource fourragère sur les surfaces soumises à une dynamique d'embroussaillage.

43. Les unités pastorales abandonnées

Les unités pastorales référencées comme inexploitées sont au nombre de 22 et représentent environ 3 200 Ha. De manière générale, les menaces qui pèsent sur les espaces naturels présents dans les unités pastorales sont de plusieurs ordres; certains aménagements non concertés peuvent causer un préjudice irréversible mais le principal reste la déprise agricole. L'abandon des alpages entraîne obligatoirement à moyen long terme une modification des milieux.

En fonction des caractéristiques environnementales accentuées par le réchauffement climatique, la dynamique des ligneux se trouve intensifiée. L'acidification des sols situés sur des massifs de type cristallin oriente progressivement la végétation vers des types oligotrophes puis landines à myrtilles ou airelles des marais, landes à rhododendron, aulnaie et/ou pessières d'épicéa. La biodiversité présente évolue elle aussi en parallèle en passant par un optimum quelques années après l'abandon pour diminuer fortement des années après. Les espèces animales inféodées aux milieux elles aussi subissent le contrecoup de ces évolutions en disparaissant. Une attention toute particulière doit cependant être apportée à des espèces animales ou végétales emblématiques du milieu montagnard, on peut citer le tétras lyre pour les alpages dont le domaine intègre le supra-forestier, mais aussi, le lagopède alpin pour les alpages d'altitude. Concernant les zones humides il est important de les conserver en évitant autant que possible tout type d'aménagements pouvant porter atteinte à l'intégrité de la ressource hydrique indispensable au maintien de ces zones. Pour répondre à ces interrogations il est nécessaire dès lors qu'un projet d'aménagement est prévu, de **croiser l'ensemble des données** environnementales disponibles afin de pouvoir évaluer l'impact sur ces milieux sensibles, indispensables à la survie de ces espèces emblématiques.

44. Espaces à statut particulier

✓ Les ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique floristique et faunistique (ZNIEFF) a été initié en 1982 par le ministère de l'environnement, puis précisé par la circulaire n° 91.71 du 14 mai 1991. Ensuite, la loi "Paysage" du 8 janvier 1993 est venue donner une assise réglementaire aux ZNIEFF en prévoyant que l'Etat peut décider l'élaboration d'inventaires locaux et régionaux du patrimoine faunistique et floristique. La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité est venue confirmer cet objectif, en officialisant la constitution par l'Etat d'un inventaire du patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire national.

Les inventaires constituent le fondement de la connaissance. "Pour conduire une politique de développement durable, la connaissance du patrimoine naturel et paysager est un préalable indispensable" (dans "Patrimoine naturel, les chiffres 2003, connaître, protéger, gérer" MEDD). Les inventaires sont nécessaires à la mise en oeuvre des politiques de conservation de la nature. Ils sont réalisés sous la responsabilité scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle avec l'aide de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, des 8 conservatoires botaniques nationaux et du réseau associatif. Les collectivités territoriales sont informées de cette élaboration.

Une ZNIEFF est l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs du patrimoine naturel évoqué ci-dessus. On distingue deux types ZNIEFF :

- **les ZNIEFF de type 1** recensent les secteurs de très grande richesse patrimoniale (milieux rares ou très représentatifs, espèces protégées...) et sont souvent de superficies limitées ; **285 UP** sont concernées par un zonage ZNIEFF de type 1
- **les ZNIEFF de type 2** définissent les ensembles naturels homogènes dont la richesse écologique est remarquable. Elles sont souvent de superficie assez importante et peuvent intégrer des ZNIEFF de type 1. **306 UP** sont concernées par un zonage ZNIEFF de type 2

En illustration : « *carte 12 : Les Znieff en Maurienne* »

✓ **Natura 2000**

En illustration : « *carte 13 : Natura 2000 en Maurienne* »

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel des territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

Deux directives européennes pour atteindre les objectifs de Natura 2000

En la matière, les deux textes de l'Union les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3 000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection spéciales (ZPS). **La directive « Habitats faune flore »** établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

Une section particulière aux sites Natura 2000 dans le Code de l'environnement précise le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art L. 414.1 à L. 414.7 du Code de l'Environnement).

➤ **Articulation des interventions du FEADER entre elles ou avec celles du FEDER, FSE ou FEP ou cohérence avec le 1er pilier**

Le FEDER permet de **financer** des **infrastructures liées à la biodiversité** en particulier dans les **sites Natura 2000** pour autant qu'ils contribuent au développement économique des zones rurales. Le fonds européen pour la pêche (FEP) permet de financer les actions courantes de gestion en lien avec les activités liées à la pêche et l'aquaculture. Le règlement permet également des investissements en faveur du développement durable des zones de pêche et en faveur de la protection et du développement de la faune et la flore aquatique.

En complément, l'instrument financier LIFE + permet de financer les opérations transversales, d'animation de réseau, de communication, d'évaluation, d'ingénierie de projet, de formation et d'éducation. Il n'est pas mobilisé pour des actions de gestion courantes.

L'Etat finance des mesures préconisées dans le DOCOB notamment des études, des actions d'animation et de suivi mais également des contrats Natura 2000.

ZPS Zone de protection spéciale :

65 UP exploitent des surfaces concernées par un zonage Natura 2000 zones de protection spéciale

Tableaux 6 : Les UP concernés par les sites Natura 2000

Zone natura 2000 ZPS	Nb d'UP concerné par le zonage
LA VANOISE	61
PERRON DES ENCOMBRES	4
Total	65

SIC Site d'Importance Communautaire ou ZSC :

105 UP exploitent des surfaces concernées par un zonage Natura 2000 habitats d'intérêt communautaire

Zone natura 2000 ZSC	Nb d'UP concerné par le zonage
FORMATIONS FORESTIERES ET HERBACEES DES ALPES INTERNES	11
LANDES, PRAIRIES ET HABITATS ROCHEUX DU MASSIF DU MONT THABOR	7
MASSIF DE LA LAUZIÈRE	7
MASSIF DE LA VANOISE	60
PERRON DES ENCOMBRES	4
RESEAU DE VALLONS D'ALTITUDE A CARICION	15
RESEAU DE ZONES HUMIDES ET ALLUVIALES DES HURTIERES	1
Total	105

✓ Le Parc National de la Vanoise (PNV)

Un **parc national** est une portion de territoire qui est classée par décret à l'intérieur de laquelle la faune, la flore et le milieu naturel en général sont protégés de l'action de l'homme. Il est généralement choisi lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, d'un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect... . Leur intérêt n'est donc pas touristique, il réside surtout dans la biodiversité dont ils recèlent chacun une part.

Zone cœur du PNV : 61 UP exploitent des surfaces dans la zone cœur du PNV

Zone optimale d'adhésion du PNV : 101 UP exploitent des surfaces dans la zone d'adhésion du PNV

✓ Réserves de chasse agréées

Les réserves de chasse et de faune sauvage sont instituées par décision préfectorale conformément aux dispositions des articles L 422.27, R 222.83 et 222.84 du Code de l'Environnement, après avis favorable et conforme des propriétaires fonciers. Elles visent la protection du gibier et de ses habitats.

Dans certains cas elles peuvent favoriser des dégâts de gibier sur les pelouses ou prairies, en particulier est concerné l'espèce sanglier.

41 réserves de chasse agréées concernent 175 UP

✓ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope ou APPB

Art. R 211-12 du code de l'environnement

Description : Un arrêté préfectoral de conservation de biotope s'applique à la protection de milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées.

Les objectifs sont la préservation de biotope (entendu au sens écologique d'habitat) tels que dunes, landes, pelouses, mares,... nécessaires à la survie d'espèces protégées en application des articles R 211-1 et R 211-2 du code de l'environnement, et plus généralement l'interdiction des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux.

Prescription : L'arrêté fixe les mesures qui doivent permettre la conservation des biotopes. La réglementation édictée vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent (maintien du couvert végétal, du niveau d'eau, interdiction de dépôts d'ordures, de constructions, d'extractions de matériaux,...).

Par ailleurs, la destruction, le dérangement ou le déplacement des espèces protégées par la loi sont interdits.

17 unités pastorales sont concernées par un arrêté préfectoral de conservation de biotope, pour une large majorité au col du Mt Cenis.

Tableau 7 : Alpages concernés par l'APPB

NOM	Nb d'UP concerné par un APPB
COL DE L'ISERAN	1
MONTCENIS ET VALLON DE SAVINE	16
Total	17

✓ Sites inscrits et sites classés

Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement, qui peuvent être le cas échéant complémentaires. Ces protections n'entraînent pas d'expropriation mais instituent une servitude sur le bien protégé.

En site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect du site ne peuvent être réalisés qu'après autorisation spéciale de l'Etat.

Le site inscrit fait l'objet d'une surveillance plus légère, sous forme d'avis de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

En illustration : « *carte 14 : Espaces à statut particulier et pastoralisme* »

✓ CONCLUSION

Il existe un *nombre important de surfaces concernées par des zonages d'intérêt environnemental*. Les gestionnaires d'unités pastorales sont tous conscients de travailler dans des espaces encore relativement protégés d'aménagements lourds. Ils apportent une importance forte à cette *liaison herbe-animal-fromage et/ou viande* qui leur permet de communiquer sur une qualité de la production reconnue par tous les consommateurs. Aussi dès qu'il est possible il doit être pris en compte dans la gestion des alpages les données environnementales, que ce soit pour une création d'accès ou pour des travaux d'entretien de l'espace comme le débroussaillage. Le multi usage de l'espace montagnard est aussi mis en avant en particulier pour la gestion de l'eau. D'autre part les autres usagers de la montagne chasseurs, promeneurs doivent être intégrés dans les démarches d'aménagement qui peuvent être prévues.

L'objectif à terme est de *pouvoir disposer du maximum de renseignements sur un territoire* afin de permettre *une approche de gestion globale* afin de pouvoir répondre à des demandes d'aménagements en prenant en considération les diverses demandes émanant des autres usagers de la montagne en particulier la préservation des milieux et de la ressource que ce soit l'eau ou l'herbe.

Partie V. Les activités touristiques et de loisirs dans les espaces pastoraux

51. Montagne aménagée et pastoralisme

En illustration : « **carte 15 : Station de ski et activité pastorale** »

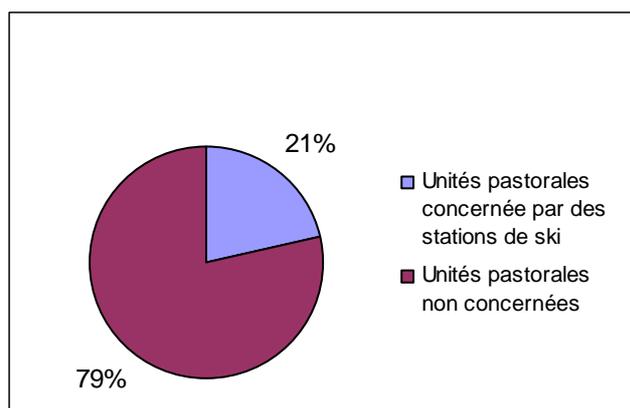


Figure 22 : La part des unités pastorales concernée par les stations de ski

75 UP soit 13 604 ha d'alpages sont situées et utilisées par des stations de ski. De nombreux éleveurs de Maurienne travaillent dans ces stations durant la saison hivernale en tant que moniteurs, dameurs, pisteurs ou personnels de la station. Le poids économique des activités de sport d'hiver n'a rien de comparable à celui dégagé par l'activité pastorale et tout particulièrement celui des petites structures familiales.

Il existe quelques conflits d'usage dans ces

domaines. Les travaux sur les domaines skiables se font en été et les projets d'agrandissement ou de modification du

domaine peuvent engendrer des dégradations sur les ressources fourragères.

L'activité pastorale sur les domaines skiables reste essentielle pour entretenir le domaine. Des projets en collaboration sur la mise en commun de point d'eau, d'actions de débroussaillage et de mise en place de passage canadien pour faciliter les allers-retours des alpagistes et gestionnaires techniques des stations sembleraient intéressants d'accompagner afin de resserrer les liens entre éleveurs, élus et les gestionnaires des domaines skiables.

52. Activités de randonnées

Un large réseau de sentiers en Maurienne est inscrit au Plan Départemental de Promenade et de Randonnée comme le montre en illustration : « **carte 16 : Activité touristique et Pastoralisme** ». C'est 1 387 km de sentiers inscrits au PDIPR. Cette inscription n'implique pas une forte fréquentation et une qualité d'aménagement. Ce plan joue un rôle de protection juridique pour le maintien de l'activité de randonnée et interdit la fermeture de ces accès.

La carte mentionne trois types de catégories en terme de fréquentation touristique côtoyant les UP. Ces données ont été recueillies directement auprès des alpagistes en leur demandant de positionner un curseur entre « Fort », correspondant à de nombreux randonneurs journaliers, « Moyen » correspondant à des randonneurs occasionnels et « Faible » correspondant à de rares randonneurs. Cette donnée d'ordre qualitative reste subjective mais illustre le ressenti des alpagistes sur cette thématique.

Certains randonneurs, vététistes ne refermant pas les barrières ou clôtures favorisent la fuite des troupeaux et engendrent un conflit d'usage. De nombreux projets de passage de clôture ou passage canadien dans ces lieux ont été recensés. Il est important de prendre en considération dans l'approche globale de ces projets, l'usage de certains sentiers pour les randonnées équestres.

Lors des réunions locales dans les territoires, la thématique de la cohabitation entre les chiens de protection et activité de randonnée a été récurrente. Sujet amené par l'association *Bien vivre en Maurienne*, par les offices de tourisme ou par des élus, ce débat semble questionner fortement le territoire et met en conflit de nombreux acteurs. Des lieux de randonnées sont fortement abandonnés à cause des chiens de protection au profit de randonnées sans présence de troupeaux ovins.

53. Mise en valeur patrimoniale des espaces et acteurs pastoraux

✓ Agritourisme

Les exploitations de ce pôle représentent environ **5 %** des exploitations de Maurienne. Elles semblent répondre particulièrement bien au contexte socio-économique de la Maurienne (tourisme, relations de proximité ...) et aux attentes du grand public concernant une agriculture à taille humaine, valorisant des produits de qualité.

Les exploitations tournées vers l'agritourisme sont relativement bien réparties sur l'ensemble de la vallée ; que ce soit sur les communes touristiques, ou sur les zones intermédiaires éloignées des circuits de collecte des coopératives (montagnettes, coteaux).

Les types de productions sont : vaches laitières avec transformation et accueil à la ferme, caprins avec transformation et restauration ou gîtes, vaches allaitantes et boucherie, animaux de bat et randonnée.

Depuis quelques années, on observe un développement des projets dits « innovants » : productions de petits fruits, volailles, escargots, etc... Bien souvent cela ne nécessite que peu de surfaces et ne concerne pas les espaces pastoraux.

Malgré des atouts importants, l'agritourisme a néanmoins du mal à se développer et à se structurer. Les filières tournées vers l'élevage doivent faire face à une charge de travail importante (traite, foin, parc) et à une réduction de main d'œuvre. Dans ces conditions, il apparaît difficile de dégager du temps pour assurer des visites, des goûters ou des échanges avec le grand public.

La valorisation économique de l'agritourisme reste également difficile à démontrer. Pour être viables, ces démarches doivent s'accompagner d'un véritable projet d'exploitation avec une activité de vente de produits issus de la ferme. Enfin, dans de nombreux cas, les structures des exploitations (bâtiments en centre de village, ou dans des zones d'activité) ne permettent pas l'accueil du grand public et/ou ne correspondent pas à leurs attentes.

Le développement des activités agritouristiques passera, aussi, demain par l'association des partenaires touristiques (accompagnateurs de montagne, offices de tourisme) pour mettre en place des produits qui répondent à la demande des vacanciers et intègrent la charge de travail des agriculteurs.

De nombreuses possibilités existent et sont loin d'être encore explorées en Maurienne

✓ Itinéraires alpestres

La Société d'Économie Alpestre de la Savoie, dans le cadre du Réseau Alpestre francophone, a conduit l'opération « Alpages sans Frontières », opération de découverte de l'alpage, de ses hommes et de ses produits le 10 août 2006 en Haute Maurienne (commune de Termignon), sur l'alpage de Praz Bouchet.

Ce type d'évènement est organisé par le Réseau Alpestre Francophone qui regroupe les Sociétés d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, de Savoie (FR), de Vaud, de Valais, de Fribourg, le Service Romand de Vulgarisation Agricole (CH) et l'Association Régionale Eleveurs Valdôtains (IT). Le réseau mène entre autre des *actions de communication et de promotion de l'économie alpestre* dont deux opérations de communication sont tournées vers le grand public :

- « un berger dans mon école » : action de sensibilisation des enfants au monde de l'alpage
- « alpages sans frontières » : programme de découverte de l'alpage et de ses produits

350 personnes ont participé à cette manifestation à Termignon. Les partenaires étaient le GIDA de Haute-Maurienne, le Parc National de la Vanoise, la Famille ROSAZ, la Communauté de commune Haute- Maurienne Vanoise et l'Office de tourisme des 3 petits villages (Termignon, Sollières Sardières, Bramans).

✓ Initiatives des Offices de Tourisme

Le pastoralisme reste une base importante de la communication des offices de tourisme. Différentes actions pour sensibiliser les vacanciers aux alpages sont initiées par des offices du tourisme comme par exemple l'office du tourisme de Saint Jean d'Arves-Les Sybelles qui par l'organisation de différentes fêtes communique sur l'agriculture de montagne, initie un dialogue entre exploitants et vacanciers et sensibilise les randonneurs au respect de la montagne.

Exemples d'événements pratiqués : Fête des foins, Fête du mouton (mini transhumance), Alpage de La Chal en fête.

✓ FACIM

C'est en 2008 que les collectivités signataires de la convention « Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie » ont choisi de porter une réflexion sur la thématique « alpages et pastoralisme ». Ce thème a été retenu par ces partenaires car c'est un thème fédérateur permettant de créer un lien entre les quatre grands territoires de Savoie (Maurienne - Bauges - Beaufortain Val d'Arly – Tarentaise) et aussi entre les communes des vallées et les communes d'altitude.

C'est sur l'idée « un alpage représente un bien social » que les porteurs de la mission souhaitent travailler et communiquer. Ainsi il s'agit de mettre en valeur ce patrimoine rural, d'élaborer un discours didactique basé sur une approche scientifique pluridisciplinaire, de mettre en avant le collectif, d'évoquer la question de partage et d'éclairer le public sur les enjeux sociaux....

Partant du postulat que le maintien des alpages est un enjeu actuel de la Savoie, les thèmes mis en avant sont :

- a. L'histoire liée aux alpages et au monde pastoral
- b. Les races, les produits et les saveurs
- c. Les métiers liés aux alpages
- d. Les défis contemporains
- e. Alpages et environnement
- f. Alpages et paysages
- g. Alpages et le patrimoine bâti
- h. La culture alpestre et l'imaginaire autour des alpages

Partie VI. Synthèse des enjeux

Les espaces pastoraux de Maurienne

- **63 462 ha** répartis en 328 unités pastorales
- occupent 30 % de la surface totale du territoire de Maurienne
- = **45 % des surfaces pastorales de Savoie.**
- **25 Associations Foncières Pastorales** regroupent 7 500 ha principalement dans les zones intermédiaires de Moyenne Maurienne

Les cheptels inalpés

- 3 545 vaches laitières
- 7 460 génisses laitières, vaches allaitantes
- 1 345 chèvres laitières
- 520 brebis laitières,
- 75 950 ovins dont 55% sont issus de la grande transhumance,
- 230 équins.

Les modes d'utilisations se répartissent de manière *homogène* entre la Haute Maurienne, Moyenne et Basse Maurienne. Les vaches laitières valorisent un tiers du nombre d'alpages, les génisses et bovins allaitant valorisent un autre tiers et finalement le dernier tiers est valorisé par les ovins. .

Des gestionnaires multiples

- **80 %** des UP sont exploités par des *individuels*
- **24 Groupements pastoraux** globalement bien répartis sur le massif utilisent plus du quart du domaine pastoral. Ce type de gestion va souvent de paire avec des grands troupeaux transhumants.
- 8 % des UP sont gérées en Association De Fait (ADF), ce qui représente 11 % de la surface pastorale totale. Sur ces alpages, plusieurs éleveurs travaillent en commun sous une *forme collective non officielle*. Ceux-ci pourraient évoluer vers une organisation collective de type GP.

Un dynamisme économique local important de part :

Sa filière laitière :

Une multitude de fromages produits en Maurienne participent à l'image du territoire comme *le Beaufort* (Appellation d'Origine Contrôlée), le *Bleu de Termignon*, *la tomme fermière*, le *Bleu de Bonneval*, *les fromages de chèvre et de brebis*.



La filière beaufort et les 3 coopératives laitières :

- 94 % des coopérateurs utilisent les alpages
- 92 % du lait d'été est produit en alpage soit **3,4 millions de litres** transformés *en Beaufort d'été*.
- Ces exploitations participent activement à l'entretien des paysages, véhiculent une image positive du *pastoralisme savoyard*

La fabrication fermière :

- Concerne environ 12 % du lait de vache produit dans la vallée.
- Tout le lait de *chèvres ou brebis laitières* est transformé en tommes et fromages lactiques. La commercialisation est effectuée par chaque producteur.

- **19 ateliers de fabrication** en alpage dont 3 en Beaufort.

Ces systèmes sont de grands consommateurs de main d'œuvre familiale et salariale. La production de **lait** en Maurienne dégage **6,1 millions d'euros de chiffre d'affaires agricole**¹².

Sa filière viande

- Une dizaine d'éleveurs ovin adhèrent à la coopérative de Die-Grillon et valorisent leur viande ovine sous signe de qualité « Agneau d'alpage savoyard » et de « Agneau de l'Adret »
- La part d'agneaux de Maurienne est en augmentation. Malgré des filières courtes qui commencent à se structurer et cette initiative de démarche qualité, ces filières restent fragiles.

C'est **1,7 et 2,4 millions d'euros de chiffre d'affaires agricole**¹³ dégagés respectivement par la **filière ovine et bovine** en Maurienne.

Des troupeaux complémentaires

Une grande partie des alpagistes inaltent avec des **troupeaux d'espèces différentes et complémentaires** afin de **valoriser et entretenir** au mieux les surfaces et la ressource fourragère. C'est une pratique très répandue en Maurienne. On peut ainsi souvent voir des petits ruminants (ovins/chèvres) associés à des gros ruminants (vaches laitières, bovins allaitants).

Une terre d'accueil

Les **ovins transhumants utilisent et entretiennent 13 500 ha d'alpagess** ce qui représente **22% du domaine pastoral de Maurienne**.

C'est plus de 1 850 **bovins allaitants du bas du département** qui entretiennent 5 000 ha. Sur tous les alpages « transhumants » on observe **une présence humaine** permanente ce qui permet un **meilleur suivi** des troupeaux pour l'entretien de l'espace.



Pérennité des exploitations agricoles

On observe un faible taux de reprise d'exploitation avec :

- une baisse de 11%¹⁴ des chefs d'exploitation entre 2000 et 2005
- 11% des exploitants ont moins de 34 ans, 45% ont entre 35 à 45 ans, 33 % ont entre 50 à 59 ans et finalement 11% des exploitants ont plus de 60 ans¹⁵.

La pérennité de l'utilisation du domaine pastoral est en lien direct avec le devenir des exploitations. Néanmoins, la réflexion globale de la pérennité des systèmes d'exploitation devra être traitée dans le cadre du futur PSADER¹⁶.

Une concertation la plus large possible

L'espace pastoral met en exergue des qualités **paysagères, environnementales et économiques. Il intéresse et implique de nombreux acteurs**. Le PPT peut permettre de **créer un lien** entre les acteurs du territoire et devenir un futur **lieu de débat collectif**. Il s'agit de reconnaître l'intérêt de favoriser les échanges afin d'être plus réceptif aux enjeux de chacun et permettre une confiance réciproque pour proposer des projets d'améliorations pastorales durables et efficaces. Tous les acteurs doivent contribuer à la transparence, au partage des données et objectifs personnels. Il s'agira de manière opérationnelle d'accompagner les porteurs de projets face aux enjeux complexes et d'assurer l'animation générale du plan.

¹² Source : Comptes départementaux 2005

¹³ Source : Comptes départementaux 2005

¹⁴ Source : MSA Alpes du Nord, 2005

¹⁵ Source : MSA Alpes du Nord, 2005

¹⁶ Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural

Une reconnaissance mutuelle à poursuivre

De plus en plus les collectivités de Maurienne prennent à cœur la compétence d'aménagement du territoire. Afin de pouvoir affirmer une reconnaissance mutuelle entre les compétences des agriculteurs et élus, des contrats ont déjà vu le jour pour certains types de travaux. Ces notions de contractualisation doivent être poursuivies.

Les enjeux traduits dans ce programme respectent les intentions partagées par tous les acteurs du territoire :

Enjeu 1 : Les Alpages sont garants du système agro-pastoral, contribuent à l'équilibre économique des systèmes d'exploitation, lieu de ressources et d'emplois

Dans la vision du développement durable, l'objectif agro-pastoral principal des alpages est qu'ils soient *occupés, valorisés et transmissibles*.

1. Un alpage transmissible correspond à un alpage attractif de par sa configuration et de par son *niveau satisfaisant en équipements pastoraux*. Au contraire, une UP sous équipée (accès, logement, déficit en eau,...) sera rapidement vouée à l'abandon. Les UP référencées en 2008 comme inexploitées sont au nombre de 22 et représentent environ 3 200 Ha. Cet abandon s'explique en partie par la problématique loup, le manque d'aménagement et la déprise agricole.

Les réunions locales et surtout les retours de l'enquête « Intention de projet pour 2009-2013 » ont permis de recueillir une liste d'intention de projets souhaités par les différents utilisateurs concernant les principaux enjeux de chaque unité pastorale.

Il est important *d'asseoir et d'améliorer les aménagements structurants* l'activité pastorale pour travailler à *la durabilité des UP*. Les différentes catégories d'aménagement sont les logements, les accès, l'eau et les outils de productions. Le faible historique financier « 2003-2007 » du territoire de Maurienne par rapport à la surface représentée, associé à une forte demande d'aujourd'hui (222 projets recensés dans ces 4 thématiques) montrent que certaines bases des équipements dans le domaine pastoral de Maurienne ne sont pas acquises. Les problématiques d'eau, d'accès, de logement et d'outils de production en fonction du type d'exploitation ont autant d'importance les unes que les autres. Ainsi des critères de hiérarchisation des priorités (fiches actions) permettent de définir des axes prioritaires d'Améliorations pastorales. Les différents types d'amélioration en alpages sont :

- *L'approvisionnement en eau*
- *Les accès*
- *Le logement des hommes*
- *Les outils de productions*



2. Un alpage transmissible correspond aussi à une *maîtrise du foncier*. Il semble important *d'accompagner* des projets de *structuration foncière* et d'*organisation pastorale collective*. Des projets d'analyses et d'animations auprès des élus et agriculteurs sur ces thèmes doivent être envisagés pour travailler à la protection agro-pastorale du territoire. Un manque d'organisations collectives du côté des éleveurs, associés à un mélange de foncier communal-privé sans accords bien définis, peut se montrer précaire. Le dispositif PPT doit travailler à ces thématiques dans les unités pastorales et les zones intermédiaires dites « montagnettes » :

- *Création et accompagnement des AFP, GP*
- *Animation foncière*

Enjeu 2 : Les Alpagnes, des réservoirs d'eau et de biodiversité

- 17 UP sont concernées par un arrêté préfectoral de conservation de biotope
- 65 UP exploitent des surfaces concernées par un zonage Natura 2000 zones de protection spéciale
- 105 UP exploitent des surfaces concernées par un zonage Natura 2000 habitats d'intérêt communautaire
- 91 UP bénéficient d'un périmètre de protection des captages
- 215 UP sont concernées par le maintien des habitats bénéfiques au tétras lyre
- 61 UP sont concernées par la zone centrale du PNV
- 149 UP sont concernées par les zones humides
- 175 UP sont concernées par 41 réserves de chasse agréées

L'objectif à terme est de ***pouvoir disposer et de partager un maximum de renseignements sur le territoire*** afin de permettre ***une approche de gestion globale*** la plus fine possible. Il s'agira « *d'assurer la pérennité d'une activité agricole à partir de l'activité présente et sa compatibilité avec le maintien de la biodiversité, des paysages et du patrimoine culturel*¹⁷ ». La connaissance environnementale des alpagnes ne doit pas contraindre mais accompagner les alpagistes à intégrer ces enjeux environnementaux.

Les dessertes internes et les points d'eau assurent un bon fonctionnement et une bonne répartition de la charge pastorale des troupeaux. Il est difficilement concevable d'attendre un impact et une conduite de troupeau exemplaire si ces aménagements pastoraux sont inexistantes ou en mauvais état. Il est important de vérifier ou de repenser le fonctionnement de l'unité pastorale avec l'alpagiste dans son ensemble pour faire face à ces enjeux multiples.

- Il convient de tenir compte du contexte local, des revendications des différents partenaires afin que les ***mesures de gestion*** soient les plus ***cohérentes*** au regard des enjeux de conservation du site.
- Une discussion, ***en amont des projets d'améliorations pastorales***, permettra de clarifier les objectifs opérationnels du projet et favorisera une vision commune des ***enjeux agricoles et environnementaux***.



¹⁷ Schéma de gestion des espaces agricoles du Parc national de la Vanoise
Plan Pastoral Territorial de Maurienne – 22 Juin 2009

Enjeu 3 : Les Alpagnes, espaces de détente, d'ouverture au public et d'activités touristiques

La Maurienne attire un large public en été et en hiver. 21% des UP sont situées sur des *domaines skiables* et l'activité pastorale reste essentielle pour entretenir les pistes. 59 % des chefs d'exploitation sont pluriactifs. Beaucoup d'éleveurs mauriennais travaillent dans les stations de ski pendant la saison hivernale. En été, les alpagnes sont parcourus par de nombreux randonneurs. Le PPT permettra d'accompagner des projets *d'équipement avec des liens de cohabitation* entre différents acteurs type passage canadien, passage de clôture, signalétique, amenée d'eau potable pour exploitant et randonneurs....

Les valorisations *touristiques et patrimoniales* des espaces pastoraux sont des enjeux forts pour le pastoralisme. L'activité agro-pastorale regorge de thèmes porteurs pour une communication et une *promotion du territoire*. Les collectivités signataires de la convention « Pays Art et Histoire » dont le Syndicat des Pays de Maurienne souhaitent développer la thématique « alpagnes et pastoralisme ». Ainsi il s'agit de :

- Définir et structurer un discours interprétatif sur la thématique alpagnes et pastoralisme
- Identifier des sites de référence
- Définir un plan d'action et de réalisation

Les actions de communications seront plutôt le fait du PAH et de la FACIM.

Les projets de *diversification* comme les points de vente, espaces d'accueil... ne bénéficieront pas du financement PPT mais devront solliciter d'autres sources de crédits.



Partie VII. Programmation PPT 2009-2013

71. Préambule

711. Méthode d'estimation des enveloppes

Les budgets prévisionnels des actions ont été estimés en fonction de l'ensemble des projets recensés lors des réunions de concertation préalables à l'élaboration du PPT et des retours écrits des Maîtres d'ouvrage potentiels.

Chaque projet a été hiérarchisé selon son intérêt dans le système pastoral dans lequel il prend place.

La classe 1, les projets les plus prioritaires, a été retenue pour estimer l'enveloppe retenue.

712. Montant des projets, montants aidés

Un plafond de 100 000 € de travaux est prévu par alpage sur la durée de 5 ans, avec un plafond de 100 000 € supplémentaires sur le thème chalet / logement.

Pour certaines actions particulières, un plafond différent sera appliqué, il est précisé le cas échéant dans le paragraphe plan de financement. L'aide régionale sera donc calculée sur ce modèle.

Une part d'étude, maîtrise d'œuvre et/ou assistance à maîtrise d'ouvrage pourra être incluse dans le dimensionnement du projet à hauteur de 10% du montant total.

713. Financeurs multiples

Une attention toute particulière a été apportée à la recherche d'autres financeurs que ceux connus classiquement sur les lignes « pastoralisme ».

Pour chaque fiche action, dans la rubrique « Plan de financement », une colonne « Autres financeurs potentiels » matérialise les autres financeurs vers qui il conviendra de se tourner le cas échéant. Pour autant, leur implication financière n'est pas identifiée.

Concernant le cumul de financements potentiel la règle sera de proposer un taux maximum de 80% pour chaque action et chaque financeur potentiel s'inscrira dans ce montant maximal.

714. Le Conseil Général de Savoie

La politique pastorale du Conseil Général a été approuvée le 8 juin 2009. La dernière version du document de travail fixant cette politique connue à la date du PPT est annexée à ce document (annexe3). La règle finale n'étant pas encore connue, dans chaque fiche action, l'implication du CG73 sera mentionnée : « cf annexe ».

715. Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage

Cette assistance n'est pas comprise dans l'animation du plan, il s'agit de toutes les phases nécessaires à l'aboutissement d'un dossier. Cette quantité de travail est donc à géométrie variable d'une année sur l'autre en fonction du nombre de dossier à monter.

Chaque maître d'ouvrage potentiel (MOv) devra donc s'acquitter du coup de cette assistance sur ses fonds propres. Ce coup d'assistance pourra être intégré au coup global du dossier et bénéficier de l'aide proposée.

Le premier contact entre le maître d'ouvrage potentiel et l'animateur du Plan afin d'échanger sur le PPT, les modalités des actions entreprises, est compris dans l'animation du Plan.

L'animateur pourra aider, le maître d'ouvrage potentiel à **monter son dossier de demande d'aide** s'il s'agit de son choix ; ce coût sera facturé au MOv.

L'Animateur du Plan s'attachera alors **à vérifier la complétude du dossier** avec les prescriptions techniques mises en avant dans chaque fiche action, à échanger éventuellement avec le MOv pour obtenir les compléments d'information et à **formater le dossier** pour le présenter aux différentes instances de jugement (Comité de Pilotage). Ce travail sera obligatoirement facturé au MOv par l'Animateur du Plan.

Récapitulatif des pistes d'action envisagées

Mettre en place des aménagements et équipements structurants nécessaires au maintien du pastoralisme

Fiches actions :

I. Amélioration de la vie à l'alpage

- 11. Logement des Hommes
- 12. Alimentation en eau des Hommes
- 13. Accès principaux

II. Amélioration des équipements en alpage

- 21. Eau pour le troupeau
- 22. Contention et clôture

Proposer des outils de gestion et de structuration du foncier et encourager leur mise en œuvre

Fiches actions

III. Accompagner les porteurs de projets et structuration du Foncier

Accompagnement et animation auprès des collectivités pour définir un projet du territoire

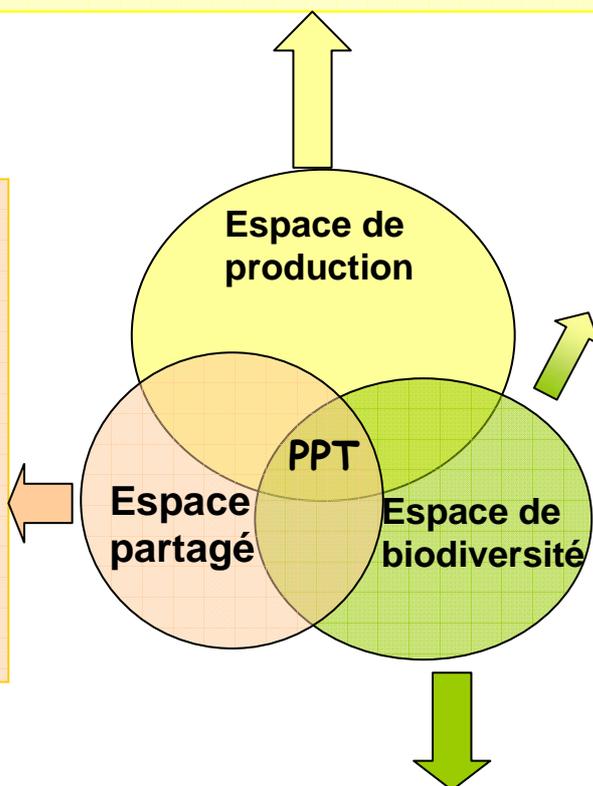
Fiches actions :

IV Amélioration des connaissances et l'innovation
Ces diagnostics dans le cadre de **gestion de l'alpage, d'animation foncière, de reprise d'alpage, de problématiques environnementales ou cynégétiques**

Favoriser le partage de l'espace par des équipements adaptés et permettre des valorisations touristiques et patrimoniales

Fiches actions :

VI. Optimisation de la fonction multi-usage des ensembles pastoraux
61. Améliorations pastorales partagées
62. Communication



Mise en place des aménagements et équipements structurants nécessaires à la mise en place de mesures de gestion les plus cohérentes au regard des enjeux de conservation du site.

Fiches actions :

V. Optimisation de la gestion de l'espace

- 51. Dessertes internes
- 52. Reconquête de surface pastorale

Discuter en amont les projets d'améliorations pastorales pour favoriser une vision partagée des différents enjeux.

Instruire les dossiers et évaluer les actions mises en œuvre.

Fiche action :

VII. Animation du plan pastoral

72. Fiches actions

Les fiches actions constituent la partie opérationnelle du Plan Pastoral Territorial. Elles ont été réalisées à la suite de la partie diagnostic et sont au nombre de 7.

Il est important de noter que la notion de « **concertation** » bien que très largement présente au niveau du diagnostic n'apparaît pas comme une fiche action. Le parti a été pris de faire figurer cette notion à chaque fois que cela semblait utile et intéressant pour les acteurs des territoires pastoraux dans chaque fiche action de manière transversale.

Au-delà de la définition des fiches actions, **les taux de subvention, critères de hiérarchisation, et prescription techniques** reflètent ici la vision politique du territoire quant au devenir du pastoralisme et à la mise en œuvre d'actions dans les 5 ans à venir

Fiche 1 Amélioration des conditions de vie à l'alpage 66

Action 1.1 Logement des Hommes	66
Action 1.2 Alimentation en eau des logements.....	69
Action 1.3 Accès principaux	72

Fiche 2 Amélioration des équipements des alpages 75

Action 2.1 Eau pour le troupeau.....	75
Action 2.2 Contention	78
Action 2.3 Outils de production	80

Fiche 3 Accompagner les porteurs de projets et structuration du foncier 82

Fiche 4 Améliorer les connaissances et l'innovation..... 84

Fiche 5 Optimisation de la gestion de l'espace 86

Action 5.1 Dessertes internes	86
Action 5.2 Reconquête de surface pastorale	89

Fiche 6 Optimisation de la fonction multi-usage des ensembles pastoraux 92

Action 6.1 Améliorations pastorales partagées	92
Action 6.2 Communication	94

Fiche 7 Animation du Plan Pastoral Territorial de Maurienne Erreur ! Signet non défini.

Fiche

1

Amélioration des conditions de vie à l'alpage

Action

1.1

Logement des Hommes

Objectifs stratégiques

- Création et entretien de logements (gros œuvre – toiture...) lorsque les pratiques pastorales l'imposent.
- Entretien et aménagement intérieurs des logements habités
- Concourir à l'approvisionnement en énergie des alpages

Description

Une attention particulière sera apportée à l'utilisation effective et quotidienne des bâtiments à réhabiliter

Projets éligibles :

- La rénovation / création de logement de bergers et alpagistes
- Acquisition et installation de panneaux solaires photovoltaïques, panneaux solaires avec fluide caloporteur, de pico-centrale, de gaz et de raccordement au réseau électrique si présence permanente humaine à l'alpage
- L'assainissement de logement des bergers et alpagistes

Projets non éligibles

- La rénovation de bâtiments à vocation patrimoniale
- La rénovation de bâtiments de stockage
- Acquisition de poêle à bois et groupe électrogène
- Autres projets si non présence permanente à l'alpage
- Tout mobilier est exclu

Maîtres d'ouvrage éligibles : Collectivités, AFP, GP, SICA

Prescriptions techniques

Parallèlement au montage de dossier de financement, le maître d'ouvrage s'attachera à :

1. Fournir un plan (avec échelle) de l'immeuble et des travaux envisagés
2. Localisation du projet (planche cadastrale ET carte 1/25 000, le bâtiment y sera clairement identifié).
3. Plan (carte 25 000) de localisation des différents chalets utilisés pendant l'estive + durée d'utilisation de ces chalets et les surfaces pastorales liées à cette utilisation
4. Le projet devra être conforme avec le code de l'urbanisme et avec les documents d'urbanisme en vigueur sur la commune, avec le code de l'environnement, avec l'avis de la commission des sites si nécessaire :
 - Permis de construire
 - ou autorisation de travaux
 - Autorisation du Directeur du PNV si projet se situe dans le cœur du PNV

5. Pour les chalets accueillant des salariés ou devant en accueillir dans un avenir plus ou moins proche, les plans de réalisations devront être validés par l'inspection du travail en agriculture.
6. Vérifier la cohérence du projet avec le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles et également des périmètres de captages.
7. Si un surcoût dans le devis est lié au choix des matériaux ou des techniques mises en œuvre suite à des obligations réglementaires (PLU, avis commission sites, PNV), il faudra joindre une copie des ces obligations. Dans ces cas précis, des cofinancements pourront être demandés auprès des collectivités imposant les contraintes.
8. Séparation dans les devis du lot logement des autres lots (stockage, fabrication, ..)
9. Les projets seront plafonnés selon les barèmes de la CAPEB majoré d'un surcoût « travaux en montagne »
10. Lorsqu'un projet est porté par une commune propriétaire, elle devra faire la preuve qu'une convention ou un bail existe avec l'exploitant en place.

Critères de hiérarchisation

Priorité N°1 : Présence humaine permanente sur l'alpage. Pour les non laitiers, les seuils d'effectifs de troupeau sont à partir de 200 génisses/vaches allaitantes, 300 ovins. Activité de diversification n'ayant pas de chalet aux normes standards (lavabo, WC, douche...)

Priorité N°2 : Unités pastorales à gardiennage non permanent ; Les seuils d'effectifs sont à partir de 100 ovins et 100 génisses/vaches allaitantes

Priorité N°3 : Unités pastorales à gardiennage non permanent : < 100 génisses/vaches allaitantes, <100 ovins

Critères de choix supplémentaires :

→ Cohérence de l'aménagement par rapport aux enjeux de l'alpage

→ Projet porté par une structure collective : un bonus du taux de financement est envisagé

Indication du montage financier

Besoins recensés pour les projets « logement » : 2 168 754 €

- ✓ Taux de subvention Région : 30 %
- ✓ Taux de subvention bonifiable (avec bonus) jusqu'à 5 % supplémentaire pour un projet porté par une structure collective.

Besoins recensés pour les projets « Energie » : 167 007 €

- ✓ Les financements de D2E de la Région Rhône-Alpes, ADEME, EDF seront privilégiés à l'enveloppe PPT.

Le taux de financement variera entre 45 et 75% en fonction de la qualité du projet et des cofinancements possibles. Les AFP et les projets dont l'investissement est inférieur à 20 000 euros pourront bénéficier d'un taux maximum de 75 %, tandis que pour les projets dont l'investissement est supérieur à 20 000 euros, le taux maximum de subvention sera abaissé à 60 %.

Plan de financement

	Besoin estimé	Enveloppe de travaux subventionnables PPT - RRA	taux de subvention PPT RRA	Subvention RRA	Autres financeurs	Taux de subvention total (tous financeurs confondus)	
						Minimum	Maximum
Gros œuvre	2 168 754 €	598 665 €	min : 30 % max : 35 %	209 536 €	Feader ; CG 73 (cf Annexe)	45 %	75 %
Aménagement intérieur							
Energie	167 007 €	30 000 €	20 %	6 000 €	Ademe, EDF, D2E (RRA),	20 %	?

Critères de suivi et d'évaluation de l'action

- bilan financier : nombre, montant, type de bénéficiaires
- bilan technique : nombre de projets par type

Contribution au développement durable

○ Impacts

● Impacts très significatif

- ← 0 → +

Economie							●
Environnement						○	
Social Emploi							●
Gouvernance					○		
Validité						●	

Economie : Le chalet est un élément indispensable pour le maintien des systèmes pastoraux avec une présence humaine permanente.

Environnement : Une présence humaine continue à l'alpage permet une conduite plus précise du troupeau et par conséquent un entretien des surfaces pastorales de qualité (répartition de la pression de pâturage, pâturage des zones excentrées, limitation des ligneux bas, ...)

Le logement permet de limiter les allers retours quotidien des alpagistes et bergers

Social Emploi : Le chalet est le lieu de repos pour les alpagistes et bergers salariés qui font face à la fois à des journées de travail importantes et à un milieu pouvant être hostile. Il est donc impératif de disposer de chalets avec un aménagement leur permettant de vivre dans de bonnes conditions. Le chalet contribue également à l'image d'une montagne habitée et moins hostile pour les autres acteurs du territoire.

Gouvernance : Concertation préalable pour la mise en place de ce type d'aménagement.

Validité : Le travail d'une structure type SICA qui permettra de rendre éligible les individuels confortera ces travaux souvent indispensable au bon fonctionnement des alpages. Peu de réalisation sans financement public puisque la part d'autofinancement est faible par rapport aux grands investissements.

Fiche

1

Amélioration des conditions de vie à l'alpage

Action

1.2

Alimentation en eau des logements

Objectifs stratégiques

Création et entretien des équipements de captages, stockage, adduction et distribution d'eau potable pour les bergers et/ou pour la traite

Description

Projets éligibles :

- La rénovation / création de systèmes de captage de source et d'adduction d'eau potable (qualitatif et quantitatif) en zone pastorale pour le logement des alpagistes
- Le stockage des eaux de pluie
- Mise en place d'outil de potabilisation d'eau (filtre, lampe UV, ...)
- Etude hydrogéologique en vue d'un projet d'alimentation en eau potable d'un logement

Projets non éligibles

- L'alimentation en eau potable de bâtiments d'altitude ou de bâtiments agricoles non situés en zone pastorale
- La protection physique des captages soumis à DUP (eau potable à destination des réseaux de collectivités) n'alimentant pas le(s) chalet(s) d'alpage.

Maîtres d'ouvrage éligibles : Collectivités, AFP, GP, SICA

Prescriptions techniques

Parallèlement au montage de dossier de financement, le maître d'ouvrage s'attachera à :

1. Avoir un accord écrit (convention, acte notarié, acte sous seing privé,...) du propriétaire de la ressource
2. Projet de stockage : argumentation de la capacité de stockage proposée dans le projet.
3. Descriptif technique précis du captage
4. Lorsqu'un projet est porté par une commune propriétaire, elle devra faire la preuve qu'une convention ou un bail existe avec l'exploitant en place
5. Etude hydrogéologique pour apprécier l'aspect qualitatif et quantitatif de la ressource ainsi que les prescriptions d'utilisation (périmètre, U.V.)

Critères de hiérarchisation

Priorité N°1 : Alpage laitier et alpage à génisses ou moutons gardés, activité de diversification (vente, accueil, gîte) n'ayant aucun chalet alimenté en eau potable.

Priorité N°2 : Alpages avec non gardiennage permanent.

Critères de choix supplémentaires :

→ Alpage avec fabrication fromagère

→ Nombre de salariés et personnes à demeure sur l'alpage

→ Si une sortie d'eau potable est accessible en extérieur pour les randonneurs dans un lieu avec une forte fréquentation, un taux bonifiable sera envisagé

Indication du montage financier

Besoins recensés : 252 600 €

- ✓ Taux de subvention Région : 30 %
- ✓ Taux de subvention bonifiable Région (avec bonus) jusqu'à 10% pour un projet qui servirait aussi à l'approvisionnement en eau des randonneurs. Un point d'eau extérieur au bâtiment devra alors être accessible à tous.

Plan de financement

	Besoin estimé	Enveloppe de travaux subventionnables PPT - RRA	taux de subvention PPT RRA	Subvention RRA	Autres financeurs	Taux de subvention total (tous financeurs confondus)	
						Minimum	Maximum
Alimentation en eau des logements	256 100 €	89 129 €	30 à 40 % selon bonus	35 651 €	Feader	45 %	60 %

Le taux de financement variera entre 45 et 60% en fonction de la qualité du projet et des cofinancements possibles.

Critères de suivi et d'évaluation de l'action

- bilan financier : nombre, montant, type de bénéficiaires
- bilan technique : nombre de projets par type

Contribution au développement durable

○ Impacts

● Impacts très significatif

	-	←	0	→	+
Economie			○		
Environnement				○	
Social Emploi					●
Gouvernance				○	
Validité				●	

Environnement : La mise en place de systèmes adaptés permettant aux chalets de s'alimenter en eau potable permet d'éviter un gaspillage et une mauvaise utilisation éventuelle de la ressource.

Social Emploi : Le confort de travail amené notamment par la présence d'eau potable au chalet est une des conditions au maintien d'une profession perçue comme difficile car située sur des territoires d'altitude. L'eau potable sert non seulement à l'alimentation et également à l'alimentation des sanitaires (lavabos, douche).

Gouvernance : Concertation préalable pour la mise en place de ce type d'aménagement.

Validité : Taux de subvention incitatif pour des projets multi usages : eau potable pour les randonneurs.

Fiche

1

Amélioration des conditions de vie à l'alpage

Action

1.3

Accès principaux

Objectif stratégique

Amélioration et création d'accès principaux aux unités pastorales

Description

Projets éligibles :

Cette action financera les accès principaux (la desserte qui permet d'arriver au logement de l'alpagiste lorsqu'il y a présence humaine à l'alpage, ou au « début » altitudinal de l'alpage lorsqu'il n'y a pas de logement) :

- de l'ouverture d'accès carrossable ou quad
- de l'amélioration des pistes d'accès principal (mise en place de renvois d'eau, de busage, de radié, élargissement virage, empierrement, broyage de pierres)

Maîtres d'ouvrage éligibles : Collectivités, AFP, GP, SICA

Prescriptions techniques

Préalablement au montage de dossier de financement, le maître d'ouvrage s'attachera à :

1. Evaluer l'**impact paysager et environnemental** pour les créations et les reprofilages d'accès (évaluation à la charge du maître d'ouvrage)
2. **Positionner** le projet **par rapport aux autres dessertes existantes** montrant ou non l'opportunité d'un tracé commun avec les autres utilisateurs (ski, refuge,...). La concertation est obligatoire avec ces derniers
3. **Un descriptif technique détaillé des travaux comprenant :**
 - Respect d'une pente moyenne de 10 % sans excéder des passages ponctuels de 12 % sauf contrainte spécifique. Une coupe en travers du tracé est souhaitée.
 - Largeur de 2,5 m pour des circulations de véhicules tous terrains, de 3,5 m pour un usage véhicules agricoles lourds,
 - Rayon minimum de 15 m,
 - Ouvrages de traitement des eaux de ruissellement, de dimensionnement adapté au projet
 - Ré engazonnement des talus, avec terre végétale du site, et semis d'espèces locales (fournir un devis de ré engazonnement),
 - Fournir un devis détaillé des travaux
 - Fournir le plan de circulation prévu (arrêté municipal, ayant droit, statut de la voirie, rencontre physique à la circulation, parking, ...) // Barrière d'interdiction de circulation et aire de stationnement
4. Dossier déclaration d'intention de Travaux et Divers (si surf > 100m² et hauteur de talus > 2.5m)
5. L'amélioration d'accès sur plusieurs tranches devra se faire en débutant sur les parties amont
6. Autorisation du Directeur du PNV si le projet est en zone cœur du PNV.
7. Lorsqu'un projet est porté par une commune propriétaire ou un propriétaire privé, elle devra faire la preuve qu'une convention ou un bail existe avec l'exploitant en place.

Critères de hiérarchisation

Priorité N°1 : Alpage laitier avec nécessité quotidienne d'utilisation de la piste

Priorité N°2 : Alpage avec présence humaine permanente, la notion de viabilité économique de l'activité est à prendre en compte.

Priorité N°3 : Alpage avec présence humaine non permanente

Critères de choix supplémentaires :

→ Multifonctionnalité avec financement partagé : piste forestière, accès menant à un captage de collectivité, tourisme (hors quad, moto, voiture tout terrain)

→ Pistes desservant plusieurs alpages

→ Projet collectif (GP-AFP-Collectif d'agriculteurs)

Indication du montage financier

Besoins recensés : 2 976 648 €

✓ Taux de subvention Région : 30 %

✓ Taux de subvention bonifiable (avec bonus)

→ 5% supplémentaire pour un projet desservant plusieurs alpages

→ 5 % supplémentaire si il y a évacuation et élimination des déblais

Ces 2 bonus sont potentiellement additionnables.

Plan de financement

	Besoin estimé	Enveloppe de travaux subventionnable PPT - RRA	Taux de subvention PPT RRA	Subvention RRA	Autres financeurs	Taux de subvention total (tous financeurs confondus)	
						Minimum	Maximum
Création d'accès principaux	480 000 €	439 315 €	30 à 40 % selon bonus	153 760 €	Feader, CG73 (Annexe)	45 %	60 %
Amélioration d'accès principaux	1 650 434 €						

Le taux de financement variera entre 45 et 60 % en fonction de la qualité du projet et des cofinancements possibles. Seules les AFP pourront bénéficier d'un taux de subvention maximal de 75 %.

Critères de suivi et d'évaluation de l'action

- bilan financier : nombre, montant, type de bénéficiaires
- bilan technique : nombre de projets par type

Contribution au développement durable

○ Impacts

● Impacts très significatif

	-	←	0	→	+
Economie	●	●	○	●	●
Environnement	●	●	○	○	●
Social Emploi	●	●	○	●	●
Gouvernance	●	●	○	○	●
Cohérence	●	●	○	●	●

Economie : Permet la collecte du lait et facilite le travail à l'alpage (travaux, animaux malades...) L'accès est le moyen permettant au système agro-pastoral « production de lait en alpage avec livraison en coopérative » de fonctionner. Il permet de descendre le lait pour être transformé dans les coopératives, pilier du développement agricole sur le territoire.

Environnement : Malgré un impact paysager important au moment de la création de la piste, elle est indispensable au maintien d'une activité pastorale productrice de biodiversité

Social Emploi : Equipement nécessaire au fonctionnement des alpages laitiers faisant travailler et vivre un grand nombre de personnes sur le territoire pastoral. Rupture de l'isolement des alpagistes et bergers sur le territoire.

Gouvernance : Concertation préalable pour la mise en place de ce type d'aménagement (ONF, PNV,...).

Validité : Ces investissements sont difficilement finançables par certaine collectivité sans financement public

Fiche

2

Amélioration des équipements des alpages

Action

2.1

Eau pour le troupeau

Objectifs stratégiques

Création des équipements de captages, stockage, adduction et distribution d'eau pour le bétail pour une répartition efficace et responsable de la ressource

Description

Les projets éligibles concernent :

→ La création de systèmes de captage de source et d'adduction d'eau (qualitatif et quantitatif), le stockage des eaux de pluie, la mise en place d'impluvium en zone pastorale pour le troupeau.

→ Création de système de captage et d'adduction pour le **PRT** (Pré Refroidissement de Traite).

Les projets non éligibles concernent :

→ L'alimentation en eau potable de bâtiments d'altitude ou non à vocation non pastorale

→ L'alimentation en eau potable de bâtiments agricoles non situés en zone pastorale

→ La protection physique des captages soumis à DPU (eau potable à destination des réseaux de collectivités)

→ L'acquisition de bassins d'eau s'ils ne sont pas inclus dans un projet global de gestion de l'eau (captage, adduction, ...)

Maîtres d'ouvrage éligibles : Collectivités, AFP, GP, SICA

Prescriptions techniques

D'une manière générale, les ressources présentes sur l'alpage doivent être protégées. Parallèlement au montage de dossier de financement, le maître d'ouvrage s'attachera à :

- Accord du propriétaire de la ressource et des terrains concernés par les ouvrages.
- Autorisation du Directeur du PNV si le projet se situe dans la zone centrale du PNV
- Analyse du débit pendant la période d'alpage et estimation des besoins d'eau pendant cette même période
- Projet de stockage : argumentation de la capacité de stockage proposée dans le projet.
- Descriptif technique précis du captage et du réseau : descriptif de **l'amont et l'aval** (mise en place de flotteurs ou canalisations des excédents) du stockage

Lorsqu'un projet est porté par une commune propriétaire et/ou par des propriétaires privés, il devra faire la preuve qu'une convention ou un bail existe avec le ou les exploitants en place.

Critères de hiérarchisation

Critères de choix supplémentaires :

- Pour un projet alimentant plusieurs alpages, un bonus sera envisagé
- Projet concerté (domaine skiable)
- Bonus environnemental si le projet permet la préservation de zone humide ou plan d'eau d'intérêt écologique et berges de cours d'eau

Indication du montage financier

Besoins recensés : 395 565 €

- ✓ Taux de subvention Région : 30 %
- ✓ Taux de subvention bonifiable (avec bonus) jusqu'à 10% supplémentaire pour un projet bénéficiant d'un bonus environnemental ou pour un projet bénéficiant à plusieurs UP

Plan de financement

	Besoin estimé	Enveloppe de travaux subventionnables PPT - RRA	Taux de subvention PPT RRA	Subvention RRA	Autres financeurs	Taux de subvention total (tous financeurs confondus)	
						Minimum	Maximum
Création des équipements de captages, stockage, adduction et distribution d'eau	652 565 €	140 000 €	30 à 40 % selon bonus	56 000 €	Feader, CG73 (Annexe), PNV	45 %	60 %

Le taux de financement variera entre 45 et 60 % en fonction de la qualité du projet et des cofinancements possibles. Seules les AFP pourront bénéficier d'un taux de subvention maximal de 75 %.

Critères de suivi et d'évaluation de l'action

- bilan financier : nombre, montant, type de bénéficiaires
- bilan technique : nombre de projets par type, mètre linéaire,...

Contribution au développement durable

- Impacts
- Impacts très significatif

	-	←	0	→	+
Economie				●	
Environnement				●	
Social Emploi			○		
Gouvernance				○	
Validité				○	

Economie : La disponibilité de l'eau en montagne est d'une nécessité pour le maintien du pastoralisme et de sa vocation de production

Environnement : La structuration des points d'eau permet à la fois d'éviter autant que faire se peut un prélèvement pouvant polluer la ressource mais cela permet aussi de contribuer à l'efficacité du pâturage, générateur de biodiversité.

Social Emploi : Pas d'impact

Gouvernance : Concertation préalable pour la mise en place de ce type d'aménagement.

Validité : Les aides publiques permettent de favoriser des systèmes pérennes et favoriseront les projets en adéquation avec la protection de l'environnement.

Fiche

2

Amélioration des équipements des alpages

Action

2.2

Contention

Description

Seront éligibles les projets de parc de contention (piège) fixe en collectif uniquement

Maîtres d'ouvrage éligibles : Collectivités, AFP, GP, SICA

Indication du montage financier

Besoins recensés : 58 720 €

✓ Taux de subvention Région : 35 %

Plan de financement

	Besoin estimé	Enveloppe de travaux subventionnables PPT - RRA	Taux de subvention PPT RRA	Subvention RRA	Autres financeurs	Taux de subvention total (tous financeurs confondus)	
						Minimum	Maximum
Parc de tri et contention	58 720 €	13 868 €	35 %	4 854 €	Feader, CG73 (Annexe)	52 %	60 %

Critères de suivi et d'évaluation de l'action

- bilan financier : nombre, montant, type de bénéficiaires
- bilan technique : nombre de projets par type, surface,...

Contribution au développement durable

○ Impacts

● Impacts très significatif

	-	←	0	→	+
Economie				●	
Environnement			○		
Social Emploi				●	
Gouvernance			○		
Validité			○		

Economie : Les couloirs de contention ont surtout un impact sur le temps de travail qu'ils permettent de faire gagner aux éleveurs pour attraper des animaux

Environnement : L'impact sur l'environnement de telles structures reste faible voir négligeable.

Social Emploi : Les appareils de contention permettent aux éleveurs de travailler sur le troupeau pour des soins ou pour le déplacer en toute sécurité sans risque pour son intégrité physique.

Gouvernance : Concertation préalable pour la mise en place de ce type d'aménagement.

Validité : La conception, doit permettre de satisfaire pleinement aux exigences du bien être animal.

Fiche

2

Amélioration des équipements des alpages

Action

2.3

Outils de production

Objectifs stratégiques

Concourir à l'adaptation des outils de production aux normes actuelles

Permettre la production de produits de caractères en alpage => valorisation accrue, image importante pour la vallée.

Description

La partie état des lieux du Plan Pastoral fait ressortir la nécessité de soutenir la création ou la mise aux normes réglementaires (DDASS, Gestion effluents...) de cette vitrine à l'échelle du territoire en confortant :

a. L'outil de production fromagère

- Les salles de fabrication
- Les caves d'affinages
- Systèmes d'épuration du petit lait
- Matériel de traite mobile et fixe

b. L'outil de production général

- Local à matériel
- Logement des animaux

Prescriptions techniques

Projets soutenus par le CG. Contacter le Conseil Général.

Indication du montage financier

Besoins recensés : 417 943 €

- ✓ Taux de subvention CG : voir annexe

Plan de financement

	Besoin estimé	Enveloppe PPT	PPT RRA	Autres financeurs
Outils de Production	417 943 €	0 €	0 %	Feader, CG73 (Annexe)

Critères de suivi et d'évaluation de l'action

- bilan financier : nombre, montant, type de bénéficiaires
- bilan technique : nombre de projets par type, surface,...

Contribution au développement durable

○ Impacts

● Impacts très significatif

	-	←	0	→	+
Economie				●	
Environnement				○	
Social Emploi					●
Gouvernance			○		
Validité					●

Economie : La fabrication fromagère en alpage est un complément idéal des autres alpages laitiers livrant leur lait aux coopératives. Ces alpages en production fromagère permettent l'exploitation d'alpages plus petits tout en garantissant des conditions de revenus suffisantes.

Environnement : Certains outils de productions fromagères permettent de limiter les pollutions par les eaux blanches

Social : Soutenir la fabrication fromagère et le bien être animal en alpage, c'est également soutenir des structures ayant des besoins importants en main d'œuvre. C'est la garantie de posséder une montagne vivante.

Gouvernance : RAS

Validité : Des investissements importants pour la mise aux normes et la diversification

Accompagner les porteurs de projets et structuration du foncier

Objectifs stratégiques

Créer, accompagner les structures pastorales collectives GP, AFP
Acquérir du foncier pastoral pour pérenniser l'activité agro pastorale
Création de la SICA de Maurienne

Description

Il s'agit d'appuyer la création et à la mise à jour des statuts des GP et AFP en termes de gouvernance, de veille juridique. Les secteurs nécessitant une structuration foncière ou de pratique collective seront éligibles.

Les groupements pastoraux apparaissent comme une réponse plausible à l'organisation du travail dans les systèmes pastoraux. En effet, 11 % de la surface pastorale de Maurienne sont exploités par des éleveurs qui travaillent en commun sous une **forme collective non officielle**. Ceux-ci pourraient évoluer vers une organisation collective de type GP.

135 projets portés par des alpagistes individuels ont été recensés à ce jour, ce qui représente une intention de travaux de 3 215 000 euros pour la durée du plan. Afin que ces maîtres d'ouvrage soient rendus éligibles par la Région Rhône-Alpes, il est nécessaire de travailler à la création d'une nouvelle SICA de Maurienne.

Prescription technique

Dans le cas d'un projet d'acquisition foncière, il devra fournir la preuve qu'une convention ou un bail existe avec l'exploitant en place.

Indication du montage financier

Besoins recensés : 51 000 €

- ✓ Création SICA : 3500 € (juridique) + 5 jours de travail en 2009-2010 : 6 000 euros
- ✓ AFP : 3 créations + 3 extensions : 30 000 €
- ✓ GP : 3 créations : 15 000 €
- ✓ Acquisition foncière : RAS

Plan de financement

	Besoin estimé	Enveloppe de travaux subventionnables PPT - RRA	taux de subvention PPT RRA	Subvention RRA	Autres financeurs	Taux de subvention total (tous financeurs confondus)
Création d'AFP	30 000 €	0 €	0 %	0 €	CG73	100%
Temps d'animation pour l'émergence de GP	2 500 €	2 500€	50 %	0 €	Feader	75 %
Création de GP	15 000 €	0 €	0 %	0 €	CA73	
Création SICA	6 000 €	6 000 €	50 %	0 €	Feader	75 %

Critères de suivi et d'évaluation de l'action

1. Nombre de GP et AFP créés

Contribution au développement durable

○ Impacts

● Impacts très significatif - ← 0 → +

Economie	●	○	○	○	○	○	●
Environnement	●	○	○	○	○	○	○
Social Emploi	●	○	○	○	○	○	○
Gouvernance	●	○	○	○	○	○	○
Validité	●	○	○	○	○	○	●

Economie : Répercussion sur la pérennité des systèmes pastoraux en place.

Environnement : Permet d'optimiser les surfaces pastorales et lutter contre la fermeture des milieux.

Social : Favorise le maintien de famille, facilite souvent l'embauche et permet des gestions participatives

Gouvernance : Gestions collectives

Validité : Pas de mise en place sans volonté publique. Complémentarité du PPT avec les autres outils comme le CG73, CA73.

Améliorer les connaissances et l'innovation

Objectifs stratégiques

Améliorer la connaissance et réfléchir aux prospectives des milieux pastoraux
Expérimentations

Description

Des études seront nécessaires pour approfondir les connaissances de la collectivité sur des thèmes encore obscurs. De même, certains systèmes pastoraux devront faire l'objet de réflexion de fond afin de planifier l'avenir de ceux-ci. Ces diagnostics seront particulièrement pertinents dans le cadre de **gestion de l'alpage, d'animation foncière, de reprise d'alpage, d'installation de succession**, de problématiques environnementales ou cynégétiques ou de refontes d'activités pastorales.

Un diagnostic pastoral a pour but de répondre à des problématiques exposées par des acteurs locaux et de natures diverses, relativement à l'utilisation pastorale d'une zone, à ses implications sur le milieu, et à ses relations avec les autres activités pouvant prendre place sur cette même zone. Souvent sollicité par les collectivités territoriales, le diagnostic pastoral est un outil favorisant la prise de décision.

Une expertise est une réponse ponctuelle sur une question précise (carte de végétation, taux de chargement,...).

Le Plan pastoral doit permettre de soutenir des initiatives innovantes, apportant des réponses ou des solutions différentes aux problématiques auxquelles doivent faire face les éleveurs et les élus en tant que propriétaires.

Maîtres d'ouvrages et projets éligibles

Maîtres d'ouvrage éligibles : collectivités locales, GP, AFP, SICA, PNV, associations, fondation (FACIM)

Projets éligibles

→ Diagnostic/expertise, projets innovants hors procédure contractuelle type N2000 sur des thématiques liées à :

- ✓ La reprise et/ou reconquête d'un alpage
- ✓ La restructuration foncière

Les projets innovants fléchés sont :

- ✓ une mutualisation des méthodes mises en œuvre et des bons itinéraires techniques en système de traitement du lactosérum (projet en partenariat avec PPT Tarentaise, Beaufortain Val d'Arly)
- ✓ des projets de reconquête d'alpage (débroussaillage) innovante : Troupeau d'intérêt collectif, ...

Indication du montage financier

Le budget estimatif moyen estimé : 50 000 €

→ Expertise/ diagnostic : 4 sur les 5 ans → 20 000 €

→ Projets innovants :

1. Etude et suivi de la problématique « traitement du lactoserum » : 12 000 €
2. Autre : Troupeau d'intérêt collectif, ... : 18 000 €

Taux de subvention Région : 50 %

Plan de financement

	Besoin estimé	Enveloppe de travaux subventionnables PPT - RRA	taux de subvention PPT RRA	Subvention RRA	Autres financeurs	Taux de subvention total (tous financeurs confondus)
Expertises/Etudes	20 000 €	20 000 €	50 %	10 000 €	Feader, CG73 (FDGEN)	75 %
Projets innovants	30 000 €	30 000 €	50 %	10 000 €	Feader	75 %

Critères de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs :

- Nombre de diagnostics, études réalisés
- Différentes problématiques abordées
- Bilan de l'action innovante

Contribution au développement durable

○ Impacts

● Impacts très significatif - ← 0 → +

Economie				○			
Environnement				○	●		
Social Emploi				○			
Gouvernance				○			●
Validité				○			●

Economie : Pas d'impact direct

Environnement : Intégration des enjeux environnementaux selon les problématiques

Social : Les projets liés au foncier permettront de clarifier certaines situations peu claires entre exploitants

Gouvernance : L'étude est le support d'une concertation riche entre les acteurs directement impliqués sur le territoire

Validité : Ces projets ne seront pas mis en place sans volonté publique.

Fiche

5

Optimisation de la gestion de l'espace

Action

5.1

Dessertes internes

Objectifs stratégiques

Création de dessertes internes aux unités pastorales

Description

Il est important de **définir et repenser les enjeux de biodiversité et les intérêts agro pastoraux** en lien avec le fonctionnement de l'unité pastorale avec l'alpagiste pour une gestion optimale de ces milieux d'altitude. Les aménagements comme les dessertes internes, plate forme de traite et points d'eau sont indispensables pour une:

- répartition de la charge animale et donc des apports en matières organiques, valorisation optimale de la ressource fourragère
- entretien d'une végétation diversifiée comprenant les zones excentrées, maintien de l'ouverture des milieux (ligneux)

Derrière ce terme de **desserte interne** (accès + plate-forme de traite), il ne s'agit pas d'ouvrir à la mécanisation (pratique de traite mobile) un micro-secteur d'une unité pastorale, mais bien **de desservir et désenclaver des vallons entiers** (de 50 à 100 ha) d'alpage qui ne sauraient être valorisé avec les pratiques pastorales actuelles. Ainsi ces accès secondaires permettraient :

- **d'aller au plus près des troupeaux avec un outil de traite mobile**
- **de faire pâturer des secteurs excentrés de l'alpage et donc de limiter l'enfrichement de ces zones et de maintenir la biodiversité prairiale**
- **de permettre de secourir les animaux en facilitant l'accès en cas de problème**

L'empierrement de plate forme de traite permet de limiter le sur piétinement et l'embourbement de zones sensibles.

Projets éligibles

- Création d'accès secondaires (Attention : la création comprend l'ouverture, l'empierrement, la mise en place des renvois d'eau, réengazonnement).
- Amélioration d'accès secondaires selon les prescriptions techniques énumérées ci-après.
- Empierrement de plateforme de traite

Maîtres d'ouvrage éligibles : collectivités locales, GP, AFP et SICA

Prescriptions techniques

Parallèlement au montage de dossier de financement, le maître d'ouvrage s'attachera à :

1. Argumenter l'intérêt pour la gestion pastorale des accès secondaires et des projets d'alimentation en eau des troupeaux ainsi que le bien fondé et les moyens nécessaires à la restauration d'espaces pastoraux.

2. Evaluer l'impact paysager et environnemental des aménagements dans le cadre d'une création ou d'un reprofilage de desserte secondaire (évaluation à la charge du maître d'ouvrage)
3. Décrire le plan des dessertes existantes (quelle desserte pour quel quartier et pour quelle utilisation) et argumentera en faveur du projet prévu
4. Un descriptif technique détaillé des travaux
5. Respect technique :
 - d'une pente moyenne de 10 % sans excéder des passages ponctuels de 12 % sauf contrainte spécifique. Une coupe en travers du tracé est souhaitée
 - Rayon minimum de 15 m,
 - Ouvrages de traitement des eaux de ruissellement, de dimensionnement adapté au projet
 - Ré engazonnement des talus, avec terre végétale du site, et semis d'espèces locales (fournir un devis de ré engazonnement),
 - Largeur de 3,5 m pour des circulations de véhicules
 - Fournir un devis détaillé des travaux
 - Autorisation du Directeur du PNV si le projet est situé dans le cœur du PNV.

Critères de hiérarchisation

La hiérarchisation des projets de dessertes internes a été établie selon les critères suivants

Priorité N°1 : Création ou recalibrage d'accès secondaires

Priorité N°2 : Autres accès secondaires

Une attention particulière sera de mise pour les projets se trouvant à une altitude supérieure à 2500 m environ. Il sera opportun de prendre en compte le triptyque agronomie-impact du pâturage sur les milieux fragiles de hautes altitudes et coût global du projet.

Critères de choix supplémentaires :

Multifonctionnalité avec financement partagé (piste forestière, station de ski ...)

Piste desservant plusieurs alpages, ou projet porté par une structure collective (GP, AFP, commune).

Indication du montage financier

Projets recensés : 236 505 €

Plan de financement

	Besoin estimé	Enveloppe de travaux subventionnables PPT - RRA	taux de subvention PPT RRA	Subvention RRA	Autres financeurs	Taux de subvention total (tous financeurs confondus)	
						Minimum	Maximum
Création dessertes internes	170 205 €	74 402 €	30 %	22 321 €	FeaderCG73 (Cf Annexe)	45 %	60 %

Le taux de financement variera entre 45 et 60 % en fonction de la qualité du projet et des cofinancements possibles. Seules les AFP pourront bénéficier d'un taux de subvention maximal de 75 %.

Critères de suivi et d'évaluation de l'action

- bilan financier : nombre, montant, type de bénéficiaires
- bilan technique : nombre de projets par type, mètre linéaire,...

Contribution au développement durable

○ Impacts

● Impacts très significatif - ← 0 → +

	-	←	0	→	+
Economie				●	
Environnement				●	
Social Emploi				●	
Gouvernance				○	
Validité				●	

Economie : Les bretelles internes se justifient par l'optimisation de la surface qu'elles permettent. En effet, elles permettent avec la machine à traire mobile d'être au plus prêt du troupeau et de gagner du temps lors de l'exploitation de zones éloignées de l'accès principal.

Environnement : En amenant, la machine à traire mobile au plus prêt du troupeau, les dessertes internes évitent des allers retours quotidien du troupeau pouvant provoquer à termes des zones d'érosion. Elles permettent également une meilleure répartition du pâturage et donc de la fumure sur l'alpage sans provoquer d'accumulation. Cependant, au moment de la création de piste, il existe un impact fort du point de vue paysager.

Social Emploi : Les bretelles internes permettent à la machine à traire mobile d'être au plus prêt du troupeau. Elles évitent aux bergers et alpagistes de devoir aller chercher les vaches laitières dans des zones éloignées et leur permettent de gagner du temps. Ce temps est généralement synonyme de repos pour les éleveurs dont la journée commence aux alentours de 4h00 pour se terminer à 20 h00

Gouvernance : Concertation préalable pour la mise en place de ce type d'aménagement.

Validité : La caractéristique des grands alpages de Maurienne, oblige ces investissements. L'aide publique favorisera la pérennité des exploitations laitières du territoire.

Fiche

5

Optimisation de la gestion de l'espace

Action

5.2

Reconquête de surface pastorale

Objectifs stratégiques

- Reconquérir des surfaces pastorales intéressantes et perdues en raison de la non-utilisation pastorale de ces secteurs.
- Régénération de tapis herbacé

Description

Projets éligibles

→ Les projets de reconquête avec intérêt de l'activité agricole

Projets non éligibles

→ Les traitements chimiques d'adventices ou de repousses quels qu'ils soient (interdiction réglementaire)

→ L'acquisition de matériel de débroussaillage

→ Régénération de tapis herbacé sur l'emprise des pistes de ski

→ Actions de débroussaillage sur des systèmes pastoraux ovins ou caprins s'il ne s'agit pas de reprise d'alpage ou de secteur d'alpage

→ Les projets dans un secteur Natura 2000 dont le Maître d'Ouvrage pourra bénéficier d'une MAET (Feader)

Maîtres d'ouvrage éligibles : collectivités locales, GP, AFP et SICA

Prescriptions techniques

1. Le maître d'ouvrage s'attachera à rédiger **un plan de gestion** succinct en amont du projet en inscrivant :

- les parcours utilisés et envisagés en associant le nombre de bêtes du troupeau, la durée de pâturage

- fournir un plan (1/25 000) en mentionnant les points d'eau, les plates-formes de traites et dessertes internes.

- les enjeux cynégétiques et environnementaux

- L'intérêt de la reconquête par rapport à la gestion globale de l'alpage et les moyens techniques mis en œuvre pour pérenniser le débroussaillage réalisé devront être précisés.

2. Le maître d'ouvrage s'engagera sur l'entretien par une charge animale adéquate des secteurs réhabilités pendant une durée minimum de 5 ans

Ce plan de gestion (document indispensable pour prétendre à une subvention) sera la base d'un contrat d'entretien entre la collectivité et un exploitant.

3. Les gestionnaires d'espaces protégés (charte PNV) ainsi que la Fédération Départementale de Chasse devront être informés de ces projets le cas échéant.

4. L'autorisation du directeur du PNV dans le cœur du PNV

Critères de hiérarchisation

La hiérarchisation des projets de reconquête d'alpage a été établie selon les critères suivants

Priorité N°1 : Plan de gestion avec intérêt cynégétique ou environnemental et gardiennage permanent

Priorité N°2 : Plan de gestion avec gardiennage permanent

Priorité N°3 : Plan de gestion sans gardiennage permanent

Critères de choix supplémentaires dans le cas d'une reconquête pastorale:

Multifonctionnalité avec financement partagé (pistes de ski, chasse)

Projet porté par une structure collective (GP, AFP, commune)

Indication du montage financier

Besoins recensés : 620 000 €

- ✓ Taux de subvention Région : 20 %
- ✓ Taux de subvention bonifiable (avec bonus) jusqu'à 10% pour un projet porté par une collectivité ayant signé un contrat d'entretien avec l'agriculteur

Plan de financement

	Besoin estimé	Enveloppe de travaux subventionnables PPT - RRA	taux de subvention PPT RRA	Subvention RRA	Autres financeurs	Taux de subvention total (tous financeurs confondus)	
						Minimum	Maximum
Entretien de l'espace	620 000 €	176 771 €	20 à 30 %	44 193 €	FeaderCG73 (Cf Annexe)	30 %	60 %

Le taux de financement variera entre 45 et 60 % en fonction de la qualité du projet et des cofinancements possibles. Seules les AFP pourront bénéficier d'un taux de subvention maximal de 75 %.

Critères de suivi et d'évaluation de l'action

- bilan financier : nombre, montant, type de bénéficiaires
- bilan technique : nombre de projets par type, surface,...

Contribution au développement durable

○ Impacts

● Impacts très significatif

	-	←	0	→	+
Economie				○	
Environnement				○	
Social Emploi				○	
Gouvernance				○	●
Validité				○	

Economie : L'herbe est la richesse de l'alpage par la biodiversité qu'elle représente et par la production laitière qu'elle permet. Le débroussaillage est donc un facteur direct d'accroissement de cette richesse.

Environnement : La fermeture du milieu par les broussailles est synonyme d'appauvrissement spécifique du milieu. La réouverture des milieux suivis du pâturage contribue largement à la restauration de la biodiversité dans ces zones.

Social Emploi : La fermeture du milieu est souvent vécue comme un abandon du territoire. Le débroussaillage permet de conserver un cadre de vie ouvert et de permettre de conquérir des surfaces nécessaires au pastoralisme.

Gouvernance : Concertation préalable pour la mise en place de ce type d'aménagement. La participation d'autres acteurs (chasseurs, stations de ski, ...) renforce sur le territoire la gouvernance de tels projets.

Cohérence : Favoriser les projets avec contrat « agriculteurs-collectivité »

Fiche 6 Optimisation de la fonction multi-usage des ensembles pastoraux

Action

6.1 Améliorations pastorales partagés

Objectifs stratégiques

Concourir à une bonne cohabitation entre les différents acteurs présents sur les domaines pastoraux

Développer des projets d'agri tourisme, d'accueil en alpage

Description

Seront éligibles pour les financements Région les projets de :

→ Franchissement de clôture à l'intention des usagers autorisés type passages canadiens, portillons, chicanes, etc.)

→ Signalétique en alpage

Maîtres d'ouvrage éligibles : collectivités locales, GP, AFP et SICA

Seront éligibles pour les financements du Département les projets de :

→ Accueil à l'alpage : aménagement, création de points de vente de produits issus de l'alpage

→ Hébergement en alpage

Prescriptions techniques

Parallèlement au montage de dossier de financement, le maître d'ouvrage s'attachera à :

1. Fournir un plan au 1/25 000° avec la localisation du franchissement ou signalétique
2. Argumenter l'intérêt du franchissement de clôture en lien avec le flux des randonneurs
3. Prévoir à côté du franchissement, un passage pour les animaux en ballade types chevaux ou ânes

Critère de hiérarchisation

Priorité 1 : Projet situé sur une zone à fort enjeu touristique ou bénéficiant d'un produit touristique identifié.

Indication du montage financier

Besoins recensés : 75 830 €

- ✓ Taux de subvention Région : 35 %
- ✓ Taux de subvention Conseil Général : cf annexe

Plan de financement

	Besoin estimé	Enveloppe de travaux subventionnables PPT - RRA	taux de subvention PPT RRA	Subvention RRA	Autres financeurs	Taux de subvention total (tous financeurs confondus)	
						Minimum	Maximum
Passages canadiens	71 830 €	28 638 €	35 %	10 023 €	Feader PNV (Charte)	52 %	60 %
Signalétique	4 000 €						

Le taux de financement variera entre 45 et 60 % en fonction de la qualité du projet et des cofinancements possibles.

Critères de suivi et d'évaluation de l'action

- Nombre de projets
- Nombre de panneaux mis en place
- Nombre de structure d'accueil aidée.

Contribution au développement durable

- Impacts
- Impacts très significatif - ← 0 → +

	-	←	0	→	+
Economie				●	
Environnement				○	
Social Emploi					●
Gouvernance				○	
Validité				○	

Economie : En favorisant, l'accès (signalétique, franchissement) et en développant l'offre touristique en alpage (vente,...), cette action vise directement à soutenir le pastoralisme.

Environnement : On parlera ici d'une empreinte écologique limitée pour ces types d'actions notamment pour l'accueil qui n'a pas vocation à être ciblé sur un tourisme de masse.

Social : Ces actions (signalétique, franchissement et offre touristique), visent à rapprocher les différents publics des espaces pastoraux et à faciliter leur cohabitation. Elles peuvent également, lorsqu'il s'agit d'accueil, contribuer à la création d'emploi.

Gouvernance : Concertation préalable pour la mise en place de ce type d'aménagement.

Validité : Ces actions trouvent leur cohérence dans le fait de contribuer non seulement à un partage de l'espace apaisé et à créer des lieux d'échanges et de diversification (point de vente).

Fiche

6

Optimisation de la fonction multi-usage des ensembles pastoraux

Action

6.2

Communication

Objectif stratégique

Communiquer sur le monde pastoral

Description

Actions collectives de communication soit par le fait qu'elles concernent plusieurs alpages soit par le fait qu'elles sont portées ou cooptées par les structures représentatives du pastoralisme du territoire. Un plan de diffusion est obligatoire.

Ex : films, évènements grand public, actions pédagogiques,...

1 évènement grand public est envisagé une fois /an recouvrant le territoire de Maurienne durant la durée du plan.

Seront éligibles des actions en lien avec les actions prévues par le Pays d'Art et d'Histoire Hautes Vallées de Savoie qui a fait du pastoralisme et des alpages son thème fédérateur de réflexion et d'actions.

Maîtres d'ouvrage éligibles : collectivités locales, associations, Fondation Facim, OPA et SPM

Maîtres d'ouvrage non éligibles : communication individuelle

Indication du montage financier

→ 20 000 euros

Plan de financement

	Besoin estimé	Enveloppe PPT	PPT RRA	Subvention RRA	Autre financement	Taux de subvention total (tous financeurs confondus)
Communication	20 000 €	20 000 €	50 %	10 000 €		50 %

Indicateurs de suivi des réalisations

Bilan des actions

Nombre d'actions

Nombre de personnes et partenaires impliqués par l'action

Contribution au développement durable

Impacts	-	←	0	→	+
Economie				○	
Environnement				○	
Social Emploi				●	
Gouvernance				○	
Validité					●

Economie : La communication permet de faire exister la culture pastorale au-delà de ses frontières traditionnelles en allant à la rencontre d'un public qui demain sera consommateur des produits de l'alpe et également citoyen sensibilisé à ces espaces remarquables.

Environnement : Ces actions sont l'occasion pour le monde de l'alpage, de mettre en avant des pratiques respectueuses de l'environnement. Sur les alpages, l'homme s'est en effet adapté au territoire et non l'inverse.

Social : Les actions de communications quelles qu'elles soient, créent du lien ; elles font connaître, partager une vision, une richesse propre au territoire. Elles favorisent la connaissance et donc la cohabitation entre les différents acteurs.

Gouvernance : Projet global sur tout le Territoire.

Validité: Pas de mise en place sans volonté publique

Animation du Plan Pastoral Territorial de Maurienne

Objectifs stratégiques

- Appliquer le plan
- Améliorer l'efficacité technique et la pertinence de la politique pastorale
- Permettre une meilleure appropriation de la politique pastorale. Faire connaître et comprendre les actions menées dans le PPT.

Type de bénéficiaire et maître d'ouvrage éligible : Syndicat du Pays de Maurienne, association, organisation professionnelle agricole.

Description de l'action

1. Animation de base du PPT

- information des bénéficiaires potentiels : articles de presse, mise en ligne du PPT sur le site Web de la SEA et du SPM (maurienne.fr), courriers aux maîtres d'ouvrage potentiels, premiers échanges téléphoniques.
- animation d'une réunion annuelle avec les maîtres d'ouvrage potentiels

2. Instruction des dossiers

- Instruction technique des dossiers en vue du comité de pilotage : vérification du contenu des dossiers.
Pour mémoire, le montage du dossier correspond à une mission d'assistance technique et demeure de la responsabilité du maître d'ouvrage. Elle n'est donc pas intégrée et financée dans le cadre de l'animation générale du PPT. Ces missions d'assistance technique, conseillées mais non obligatoires, seront financées directement par les maîtres d'ouvrage et pourront être compris dans le montant total des travaux aidés dans le cadre du PPT. Le prestataire en charge de cette mission facturera ce travail au maître d'ouvrage.
- Animation de deux comités techniques par an pour pré-validation des dossiers en amont des deux comités de pilotage.

3. Suivi annuel

- Réalisation d'une programmation annuelle
- Réception sur le terrain des actions menées dans le cadre du PPT
- Animation du comité de pilotage du plan pastoral
- Réalisation et présentation annuelle des bilans et suivis des réalisations du PPT
- Rédaction d'une proposition d'avenant si nécessaire (*hors animation globale*)

4. Evaluation du Plan

- Bilan du PPT en avant dernière année et perspectives avec les membres du comité technique et du comité de pilotage.

5. Créer des lieux de rencontre/journée d'information

- Création de journées d'information et d'échange sur divers thèmes pastoraux.

Critères de suivi et d'évaluation de l'action

Convocation et compte rendu des Comités de pilotage, des comités techniques.

Estimation des besoins pour l'action

Compte tenu de la réorganisation en cours de la profession agricole sur le territoire, des difficultés à boucler le plan de financement (territoire exclu des crédits Feader), mais afin de ne pas pénaliser les porteurs de projets et freiner le démarrage du PPT, le Syndicat du Pays de Maurienne souhaite mettre en place un dispositif transitoire et propose de confier l'animation, pour 5 mois (août à décembre 2009) à un prestataire extérieur.

Le SPM mettra à profit cette période pour engager une réflexion sur la possibilité d'une animation territoriale qui prenne en considération, au delà de l'animation du PPT, la préparation d'un nouveau diagnostic agricole (PSADER) en vue de la programmation d'opérations agricoles en accompagnement d'un futur CDDRA ou sur une externalisation complète des prestations.

Sur la base d'un coût journée moyen à 540 € et d'un nombre de jours de travail estimé à 37 par an, l'action se monte environ à 8 300 € pour 5 mois.

Plan de financement

Coût TTC	Région Rhône-Alpes	%	Syndicat du Pays de Maurienne	%
8 300 €	6 640 €	80	1 660 €	20

Le solde de la part régionale provisoire allouée au PPT Maurienne, soit 50 454 € (8% de l'enveloppe régionale dédiée au PPT) sera reportée sur les années suivantes.

Contribution au développement durable

Impacts

Impacts très significatif

	-	←	0	→	+
Economie	■	■	■	○	■
Environnement	■	○	■	■	■
Social Emploi	■	■	■	■	●
Gouvernance	■	■	■	■	●
Validité	■	■	■	■	●

Economie : Création d'activité pour les structures locales

Environnement : Implique des déplacements

Social : Création d'un lien social et d'échange fort autour d'un thème fédérateur qu'est le pastoralisme

Gouvernance : Implication forte de l'ensemble des acteurs du Territoire.

Validité: Indispensable au bon fonctionnement du PPT

73. Montage financier du Plan Pastoral de Maurienne

	MONTANT TOTAL RECENSE	MONTANT Priorité 1	MONTANT ACTIONS	RRA			FEADER/RRA		Autre financier	Taux aide	Auto financ.
				Montant	Taux max	Implication	Taux	Implication			
Action N°1 : AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE A L'ALPAGE											
11. LOGEMENT DES HOMMES	2 168 754	1 585 204	598 675	598 675	35,0%	209 536	17,5%	104 768	CG73, PNV PNV	52,5%	47,5%
11.bis ACCES A UNE SOURCE D'ENERGIE	167 007	164 939	30 000	30 000	20,0%	6 000		-		20,0%	80,0%
12.ALIMENTATION EN EAU DES LOGEMENTS	256 100	236 000	89 129	89 129	40,0%	35 651	20,0%	17 826	CG73	60,0%	40,0%
13. ACCES PRINCIPAL A L'ALPAGE	2 976 648	1 163 242	439 315	439 315	35,0%	153 760	17,5%	76 880		52,5%	47,5%
TOTAL			1 157 118	1 157 118	35,0%	404 948	17,5%	202 474		52,5%	47,5%
Action N°2 : OUTIL DE PRODUCTION											
21. EAU POUR LE TROUPEAU	652 565	360 000	140 000	140 000	40,0%	56 000	20,0%	11 200	CG73, PNV CG73	60,0%	40,0%
22. CONTENTION	85 960	36 720	13 868	13 868	35,0%	4 854	17,5%	2 427		52,5%	47,5%
23. OUTILS DE PRODUCTION	417 943		-	-		-		-	CG73	0,0%	100,0%
TOTAL			153 868	153 868	35,0%	60 854	17,5%	26 927		52,5%	47,5%
Action N°3 : STRUCTURATION DES ACTEURS PASTORAUX											
STRUCTURATION COLLECTIVE			2 500	2 500	50,0%	1 250	25,0%	625		75,0%	25,0%
SICA DE MAURIENNE			6 000	6 000	50,0%	3 000	25,0%	1 500		75,0%	25,0%
TOTAL			8 500	8 500	50,0%	4 250	25,0%	2 125		75,0%	25,0%
Action N°4 : EXPERIMENTATION / ETUDES											
EXPERIMENTATION			30 000	30 000	50,0%	15 000	25,0%	7 500	PNV PNV	75,0%	25,0%
ETUDE			20 000	20 000	50,0%	10 000	25,0%	5 000		75,0%	25,0%
TOTAL			50 000	50 000	50,0%	25 000	25,0%	12 500		75,0%	25,0%
Action N°5 : GESTION DURABLE DU DOMAINE PASTORAL											
51. DESSERTE INTERNE	236 505	197 005	74 402	74 402	30,0%	22 321	15,0%	11 160	CG73, PNV CG73	45,0%	55,0%
52. RECONQUETE D'ESPACES PASTORAUX	1 659 830	547 500	176 771	176 771	25,0%	44 193	12,5%	22 096		37,5%	62,5%
TOTAL			251 173	251 173	26,5%	66 513	13,2%	33 257		39,7%	60,3%
Action N°6 : MULTI-USAGE, MULTI-ACTEUR											
61. INTERACTION AVEC LES ACTEURS NON PASTORAUX		76 000	28 638	28 638	35,0%	10 023	17,5%	5 012	CG73	52,5%	47,5%
62. COMMUNICATION		20 000	20 000	20 000	50,0%	10 000				50,0%	50,0%
TOTAL			48 638	48 638	41,2%	20 023	10,3%	5 012		51,5%	48,5%
Action N°7: ANIMATION DU PPT											
TOTAL			63 068	63 068	80,0%	50 454	0	-		80,0%	20,0%
SYNTHESE											
TOTAL			1 732 364	1 732 364	36,5%	632 042	16,3%	282 294		52,8%	47,2%

Annexes

ANNEXE 1 : composition du COPIL

Elus du territoire	Christian	ROCHETTE	Président	Syndicat du Pays de Maurienne
	Jean-Michel	GALLIOZ	Vice-Président	Syndicat du Pays de Maurienne
	Daniel	JORCIN	Président	CC Haute Maurienne Vanoise
	Alain	MARNEZY	Délégué	SIVOM de Modane
	Adrien	SAVOYE	Président	CC Maurienne Galibier
	Roger	FAVIER	Vice-Président	CC Cœur de Maurienne
	Bernard	PELLICIER	délégué	CC de l'Arvan
	Maurice	BOZON	Président	SIVAV
	Claude	ANDRE	Président	SIVOM de la Chambre
José	RICO PEREZ	Vice-Président	CC Porte de Maurienne	
Elus régionaux	Jeanine	GIPPA	Rapporteur du CDPR	Région RA
	Danielle	GRAVIER	Conseillère Régionale	Région RA
Sous-Préfet	Bernard	BOURGES		
Elus départementaux	Maurice	MICHAUD	Président 4ème commission	CG73
	Thierry	BARDAGI	Accompagnateur Montagne	
	Xavier	GATE	Directeur	CPNS
	Annie	COLLOMBET	Présidente	Vivre en Maurienne
	Emmanuelle	COURTET	Présidente	GIDA Haute Maurienne
	Raymonde	PELLISSIER	Présidente	GDA Moyenne Maurienne
	Christian	NEUMULLER	chargé de mission	Parc National de la Vanoise
	Eric	FAUJOUR	Président	CAF Maurienne
	Philippe	DELHOMME	Président	Association REAGIR
	Yves	DURAND	gestionnaire foncier	EDF
	Danielle	CLEMENT	animatrice	Association DECLIC
	Dominique	MANCINO	Présidente	ACA de St-Michel-de-Mne
	Salah	REBAI	habitant	
Pierre-Louis	REMY	Président	CLD	
3 Coopératives	Guy	MOLLARET		Coop vallée des Arves
	Rémi	BLANC		Coop de la Chambre
	Albert	TOURT		Coop de Haute Maurienne
Groupements pastoraux	2		Association des éleveurs de Batailleres	
			Groupement Pastoral de la vallée de l'aiguille noire	
AFP	2			Ass foncière Pastorale d'Orelle
				Ass foncière Pastorale du Chatel
Etablissements secondaires d'alpage et SICA alpage	Jean Louis	VINCENDET	Haute Maurienne	
	Guy	MOLLARET	Moyenne Maurienne	
	Jean-Pierre	CARTIER	de la Madeleine	
Offices de Tourisme	Isabelle	ARBUZ		St-Sorlin-d'Arves
	Natacha	BLANC-GONNET		Les Sybelles
	Julien	SERRE		St-François-Longchamp
Agence Touristique 73	Michel	DIETLIN	chargé de mission	
ONF	Didier	CHARON	UT St-Jean-de-Mne	

Techniciens	Eric	SADOUX	Conseiller agri. territorial	GIDA Haute Maurienne
			Conseiller agricole	GDA Moyenne Maurienne
	Jérôme	DUPRAZ	DPT	Département 73
	Anne-Gaëlle	DEVINEAU	DADR	Région RA
	Julie	RAUX	animatrice CDPRA/CTS	Syndicat du Pays de Maurienne
	Patricia	BERTHOMIER	Service Pastoralisme	DDEA
	Martin	SCHOCH		SEA
	Pierre	GUELPA		SEA + CA 73

ANNEXE 2 : Tableau des Znieff présents sur des UP

Nom des znieff type 1	Nb d'UP concerné par le zonage
Aiguille de Scolette, Vallons de Pelouse et du Fond	1
Alpage humide de la Broue	3
Alpages du Mont Bréquin	2
Alpages et moraines de la Recoude	1
Alpages et pierriers du col de l'Iseran	1
Basse vallée d'Ambin et vallée d'Etache	5
Bois du Sapey et de Saint André	4
Cembraie au-dessus du plan d'Aval	4
Cirque des Evettes	3
Col d'Albanne	3
Col de la Vanoise	2
Col du Champet, col d'Albateran	2
Combe de la Frêche, combe de Lachat, plan de Lai, combe de l'Arbet Neuf	2
Coteaux de Sainte-Thècle et forêt du Sapey	3
Croix de Têtes, perron des Encombres	6
Environs du lac du Loup	18
Fond d'Aussois	5
Forêt de Saint-Hugon, vallée de Bens	1
Forêts de résineux de l'ubac de la Haute Maurienne	11
Forêts et alpages de l'Orgère au col de Chavière	3
Gorges de la Valloirette	2
Gorges du Doron de Termignon	20
Haute vallée d'Ambin	1
Haute vallée du Ferrand	1
Haute vallée du Nant Brun	2
Landes du Grand Truc	5
Marais de Pré Ratte	2
Massif de l'Etendard, moraine frontale du glacier de Saint-Sorlin, col du Glandon	12
Massif de la Lauzière	12
Massif du Grand Arc	3
Mélézein de Bessans	5
Pelouses steppiques de la Loutraz - Chatalamia	2
Pinèdes autour du monolithe de Sardières	2
Plateau du mont Cenis	30
Ripisylves et prairies de Bessans	2
Rive droite de l'Arc entre Bessans et Bonneval	8
Tourbière de la Petite-Lauze	1
Tourbière sous le col de la Croix de Fer	1
Tourbières du col de Chaussy	3
Tourbières et pierriers du Galibier	3
Tourbières et prairies de la Toussuire	4
Vallée de la Lombarde, vallon d'Arnès	2
Vallée de la Neuvache et massif du Thabor	8
Vallée de la Valette	1
Vallée de l'Arvette	7
Vallée des Encombres	3
Vallée du Ribon	3
Vallon de Comborsière	9
Vallon de la Leisse	6
Vallon de la Lenta	4
Vallon de la Rocheure	9
Vallonbrun	7

Vallonnet de Bonneval-sur-Arc	1
Vallons du Carro et de l'Ecot	6
Versant oriental du massif des Sept Laux	5
Versant ouest de la vallée des Villards	13
Total	285

ANNEXE 3 : Tableau des ACCA présents sur des UP

DETENTEUR	Nb d'UP concerné par une réserve de chasse
ACCA ALBIEZ MONTROND	6
ACCA AUSSOIS	6
ACCA AVRIEUX	3
ACCA BESSANS?	5
ACCA BRAMANS	6
ACCA CHATEL (LE)	1
ACCA HERMILLON	2
ACCA JARRIER	2
ACCA LANSLEBOURG MONT CENIS?	3
ACCA MODANE	3
ACCA MONTAIMONT	7
ACCA MONTGELLAFREY	2
ACCA MONTRICHER ALBANNE	4
ACCA MONTSAPEY	4
ACCA MONTVERNIER	1
ACCA ORELLE	1
ACCA ORELLE?	1
ACCA PONTAMAFREY MONTPASCAL	1
ACCA PRALOGNAN LA VANOISE	1
ACCA SAINT ALBAN DES VILLARDS	4
ACCA SAINT ANDRE	1
ACCA SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	5
ACCA SAINT FRANCOIS LONGCHAMP	6
ACCA SAINT JEAN D'ARVES	7
ACCA SAINT JEAN DE BELLEVILLE	2
ACCA SAINT JULIEN MONT DENIS	1
ACCA SAINT PANCRACE	2
ACCA SAINT REMY DE MAURIENNE	1
ACCA SAINT SORLIN D'ARVES	6
ACCA SOLLIERES SARDIERES	4
ACCA TERMIGNON	32
ACCA VALLOIRE	3
ACCA VALMEINIER	2
ACCA VILLAREMBERT	5
ACCA VILLARODIN BOURGET	3
CP BONNEVAL TARENTEISE?	1
CP LE CHARBONNEL?	7
CP MAIRIE SAINT MICHEL DE MAURIENNE	2
CP ST HUBERT DU MONT CENIS?	2
SC BONNEVAL SUR ARC	12
SC LE ROC NOIR / LANSLEVILLARD	8
Total	175

**Annexe 4 : Politique pastorale du Conseil Général de la Savoie,
document de travail au 8 juin 2009**

Chambéry, le

DGAPT/SAAE
JDHA11
JEROME DUPRAZ ☎ 7497
CLP

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

POLITIQUE PASTORALE DEPARTEMENTALE

Adaptations 2009

L'activité pastorale est étroitement liée à l'identité montagne et sa prise en compte est partie intégrante de la politique montagne mise en place au niveau national dans les années 1970.

Le Code rural précise d'ailleurs que des dispositions adaptées doivent être prises car « la création ou le maintien d'activité agricole à prédominance pastorale est, en raison de la vocation générale du territoire, de nature à contribuer à la protection du milieu naturel, des sols et des paysages ainsi qu'à la sauvegarde de la vie sociale ».

I. Les activités pastorales savoyardes : un poids important dans l'économie agricole savoyarde

1. Le domaine pastoral en Savoie occupe une place majeure :

- **165 000 ha, soit un quart de la surface du département et la moitié de sa surface agricole utile (SAU),**
- 45 % du territoire pastoral de Rhône Alpes.

Les activités pastorales tiennent de ce fait une place fondamentale dans les systèmes de production savoyards puisque près d'un agriculteur sur deux est concerné.

L'équilibre économique des sièges d'exploitation situés plus en aval dépend du maintien de la fonctionnalité des espaces d'altitude, les alpages.

Un ratio est communément admis pour figurer la part de l'alpage dans la stabilité économique agricole locale : pour 1 ha de foncier tenu autour du siège d'exploitation, plus de 7 ha sont généralement entretenus en altitude.

La recherche de l'autonomie fourragère, condition indispensable à la pérennité économique des exploitations, va de pair avec les déplacements saisonniers des troupeaux en fonction de l'étagement altitudinal de la ressource fourragère.

La recherche de la typicité de productions, exprimée à travers des labellisations, est également liée aux prairies d'altitude marquées par la diversité florale : Beaufort d'alpage, agneau d'alpage, bœuf des cimes etc.

2. Le soutien au pastoralisme : un élément fort de la politique nationale agricole de la montagne ... en pleine évolution

Les lois relatives à la reconnaissance des spécificités des territoires de montagne (1972, 2005...) ont structuré des objectifs et des moyens en faveur du maintien des activités agricoles garantes du bon entretien et de la dynamique de ces régions : organisation des acteurs, reconnaissance de l'intérêt général du pastoralisme, prise en compte et préservation du foncier pastoral, promotion des spécificités pastorales et des productions de qualité liées, mise en place de dispositifs financiers pour soutenir l'équipement des alpages avec aides de l'Etat, de l'Europe et de la Région (contrats d'alpages).

Dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal 2007-2013, l'Etat réoriente sa politique au niveau des alpages et concentre ses crédits sur la protection des troupeaux contre les grands prédateurs.

Par ailleurs, la Région Rhône-Alpes propose aux territoires de mettre en place des Plans Pastoraux Territoriaux (PPT), composés d'un diagnostic pastoral élargi à l'ensemble de ses usagers et d'une programmation quinquennale de travaux d'aménagement et d'équipement.

Le fonds européen FEADER cofinance la part publique nationale (Région et Département principalement) en fonction des disponibilités financières déterminées année par année. En 2009, le taux d'intervention moyen devrait être de 50 € de FEADER pour 100 € d'aides Département et/ou Région.

6 territoires savoyards s'engagent à ce jour dans la mise en œuvre d'un PPT. Il s'agit de : Bauges (PNR), Tarentaise-Vanoise (APTV), Arly et Beaufortain (ARLYSERE), Maurienne (SPM), Chartreuse (PNR), Gelon-Belledonne (Association Espace Belledonne – Isère).

II. Les objectifs d'une politique départementale : améliorer et conforter les outils existants

Les outils actuels (FADEGA, aides aux améliorations foncières, aux AFP, FDGEN ...) ont contribué à renforcer les systèmes d'exploitation savoyards et ont efficacement complété les dispositifs mis en place par l'Etat et la Région. Cependant, dans le contexte actuel de reformulation de la Politique Agricole Commune et de mise en place des Plans Pastoraux Territoriaux, **la politique départementale doit être rendue plus lisible** et complétée notamment en liaison avec les autres financeurs.

Le Département contribue à :

1. Soutenir les systèmes de production utilisant les alpages, afin de conforter la valeur ajoutée économique liée à ces activités, tout en renforçant le maintien d'une biodiversité qui y est attachée,
2. Favoriser l'utilisation d'une ressource fourragère d'altitude indispensable à l'autonomie des exploitations et partie intégrante de la notion de qualité des productions labellisées savoyardes,
3. Pérenniser l'entretien des espaces pastoraux à enjeux reconnus : protection contre les risques, paysages, biodiversité ...

L'intervention du Département vise en conséquence à préserver les fonctions essentielles de l'activité pastorale en veillant au respect des règles de bonnes pratiques agricoles, (sanitaires,...) et aux dispositions prévues dans les décrets d'appellation d'origine contrôlée (Beaufort, Tome des Bauges...).

L'accompagnement du Département doit se renforcer autour de trois axes :

- Un axe principal privilégiant le **soutien de la logique économique** de l'activité pastorale au travers d'aides :
 - aux équipements en matériel agricole mobile spécifique, à la conduite des troupeaux et à la production,
 - aux ateliers fermiers d'alpage,
 - à la modernisation et à l'aménagement de bâtiments d'exploitation en alpage,
 - aux équipements liés à la gestion des effluents d'élevage et d'ateliers fermiers,
 - à la diversification et à l'agri-tourisme (hors hébergement),
 - au logement des alpagistes.
- Un deuxième axe visant à **organiser les secteurs fragiles ou d'intérêt économique moindre**, afin de garantir aux acteurs pastoraux les conditions de bonne exploitation et de pérennité de gestion des espaces, au travers d'aides :
 - à l'organisation collective de la gestion des espaces pastoraux : AFP,
 - à la desserte et à l'équipement des alpages et des zones de parcours ainsi organisées.
- Un troisième axe visant la **remise en valeur de secteurs enfrichés** ou en cours d'embroussaillage dans le cadre d'enjeux paysages ou autres (touristiques ...) identifiés par la collectivité territoriale.

Les modifications d'évolution des conditions d'aide du Département de la Savoie en faveur du pastoralisme sont présentées de façon synthétique en annexe 1 et sont détaillées en annexe 2.

III. Programmations de projets

Dans le cadre de cette politique pastorale départementale, au titre des aménagements et équipements des alpages et des zones de parcours gérés par des AFP, il est proposé d'attribuer à l'AFP Cornet de Roselend à Bourg-Saint-Maurice un montant total de subventions de 7 393 €, conformément au tableau de programmation détaillé en annexe 3, étant précisé qu'un crédit de 48 152 € est disponible au budget sur la ligne « travaux d'amélioration foncière réalisés par des établissements publics locaux ».

Un reliquat de crédit de 40 759 € serait disponible après programmation des présents projets.

En résumé, je vous propose :

- d'approuver, tel que présenté ci-dessus et récapitulé en annexe 2, le dispositif de la politique pastorale départementale,
- d'octroyer, pour un montant total de 7 393 €, les subventions proposées en annexe 3 au titre des aménagements et équipements des alpages à l'Association Foncière Pastorale du Cornet de Roselend,
- de donner délégation à la Commission permanente pour, après avis de la Quatrième commission, programmer les crédits disponibles, soit 40 759 €.

Je vous serais obligé de bien vouloir statuer sur ces propositions.

Le Président

Programmations de projets

Programmation complémentaire au titre des travaux d'amélioration foncière réalisés par des établissements publics locaux :

Crédits BP 2009 : 50 000 €

1^{ère} répartition approuvée par le Conseil général lors de sa séance du 27 janvier 2009 : 1 848 €

Crédit disponible après 1^{ère} programmation : 48 152 €

Au titre des aménagements et équipements des alpages et des zones de parcours gérés par des AFP ou GP, il est proposé d'attribuer les subventions détaillées ci-après, pour un montant total de 7 393 €.

Après programmation de ce montant, le reliquat de crédits s'établit à 40 759 €.

Maître d'ouvrage bénéficiaire	Nature des travaux	Coût des travaux	Taux d'aide théorique Département	Taux proposé	Subvention	Cofinancement attendu	Taux global d'aides publiques
AFP (1) Cormet De Roselend - BOURG St M.	Amenée d'eau pâturages	10 866 € HT	34 % (soit 3 694 €)	30 %	3 260 €	FEADER Région (pastoralisme) Autre	75 %
AFP Cormet De Roselend - BOURG St M.	Amenée d'eau pâturages	6 631 € HT	34 % (soit 2 255 €)	30 %	1 989 €	FEADER Région (pastoralisme)	75 %
AFP Cormet De Roselend - BEAUFORT	Aménagement pistes pastorales	8 924 € HT	24 %	24 %	2 144 €	FEADER Région (pastoralisme)	75 %
					7 393 €		

(1) AFP : association foncière pastorale

Remarques :

Le taux d'intervention du Département a été volontairement ajusté à la baisse afin de mobiliser au mieux une contrepartie du FEADER, tout en respectant un taux d'intervention global maximum autorisé par la mesure 323C3 du Programme de développement rural hexagonal.

Dans l'éventualité où les crédits prévus du FEADER ne seraient pas programmés, les dossiers correspondants seront proposés à nouveau à la Commission permanente pour un financement au taux d'aide théorique du Département.

Politique pastorale départementale Modalités d'intervention

Conditions communes aux mesures :

- Respect des règles de bonnes pratiques agricoles, sanitaires et des dispositions liées aux différents cahiers des charges des AOC,
- Cohérence avec les objectifs à déterminer au travers des contrats d'exploitations et de filières concernés.

1. Soutien aux équipements nécessaires à la conduite des troupeaux et à la production

I. Aides destinées à toutes filières de production

Les Groupements Pastoraux sont les bénéficiaires privilégiés des aides apportées au titre du pastoralisme pour les équipements agricoles mobiles destinés au travail en estive : machines à traire mobiles, groupes électrogènes, boules à lait ...

Les alpagistes individuels pourront cependant être aidés après avoir démontré qu'aucune organisation collective de l'alpage n'est possible.

Bénéficiaires	Taux d'aide	Plafonds d'interventions
Groupements pastoraux	25 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Investissement maximum 200 000 € ▪ avec un temps de retour minimal de 10 ans
Alpagistes individuels en l'absence d'organisation collective de l'alpage	25 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Investissement maximum 30 000 € ▪ Pour les GAEC issus de fusion d'exploitations, ce plafond peut-être multiplié par le nombre d'exploitations regroupées dans la limite de 3 exploitations ▪ avec un temps de retour minimal de 10 ans

II. Aides spécifiques à la filière ovine :

L'intervention du Département vise l'amélioration de la production d'agneaux de qualité, et plus particulièrement ceux bénéficiant de la marque « agneaux d'alpage » :

Bénéficiaires	Exploitants ovins et leurs groupements
Dépense subventionnable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Investissement minimum de 1 000 € HT cumulables sur 2 ans ▪ Investissement maximum <ul style="list-style-type: none"> ○ 6 100 € HT pour l'éleveur non spécialisé (double activité ou système mixte : bovin lait - ovine) ○ 15 000 € HT pour l'éleveur spécialisé (production principale)
Taux	25 %

2. Soutien aux ateliers de transformation en alpage – toutes productions

Ce soutien vise à la création ou à l'amélioration d'ateliers de transformation en alpage, articulée avec le PMBE.

Bénéficiaires	Exploitants et leurs groupements, groupements pastoraux, collectivités territoriales
Dépense subventionnable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Investissement minimum de 4 000 € HT ▪ Investissement maximum de 50 000 € HT ▪ Dépenses éligibles : travaux et équipements relatifs aux ateliers de fabrication, cave, certains matériels de production ... ▪ Condition pour les <u>collectivités</u> propriétaires : disposer d'un bail avec des exploitants ▪ Application d'un temps de retour minimal : <ul style="list-style-type: none"> ❑ de 10 années avant tout nouveau dossier en cas de création d'atelier ❑ de 5 années dans le cas de l'amélioration des conditions de production et de travail (ex. matériel multimoules, étuves, etc.)
Taux	25 %

3. Soutien à la modernisation et à l'aménagement de bâtiments d'exploitation en alpage – toutes productions

L'aide départementale intervient hors PMBE pour des dépenses de moins de 15 000 € HT, pour un taux de 25 %.

Elle concerne également les collectivités propriétaires, sous réserve de maintenir une utilisation agricole du bâtiment, et de le mettre à disposition d'une exploitation ou d'un Groupement Pastoral.

Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exploitants et leurs groupements, groupements pastoraux, collectivités territoriales
Dépense subventionnable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Investissement maximum 15 000 € HT ▪ Condition pour les <u>collectivités</u> : maintenir une utilisation agricole du bâtiment, et le mettre à disposition d'une exploitation ou d'un Groupement Pastoral par bail.
Taux	25 %

4. Soutien aux équipements liés à la gestion des effluents d'élevage et des ateliers de transformation d'alpages – toutes productions

Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exploitants et leurs groupements, Groupements Pastoraux, Collectivités territoriales
Dépense subventionnable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Investissement maximum 15 000 € HT ▪ Condition pour les <u>collectivités</u> : maintenir une utilisation agricole du bâtiment, et le mettre à disposition d'une exploitation ou d'un Groupement Pastoral par bail.
Taux	25 %

5. Soutien à la diversification d'activités, à la vente directe et à l'agri-tourisme (hors hébergement) – toutes productions

L'intervention du Département est apportée pour des investissements rentrant dans ce cadre (création ou rénovation de salle d'accueil, banque réfrigérante ...) en complément d'une activité de production agropastorale. Le Maître d'Ouvrage devra veiller à la cohérence de l'opération avec la politique touristique du territoire, et avec les identifiants (AOC, agneaux alpage ...) et réseaux existants le cas échéant.

Bénéficiaires	Exploitants agricoles et leurs groupements, Collectivités territoriales
Dépense subventionnable	▪ Investissement maximum de 25 000 € HT
Taux	25 %

6. Aide au logement des alpagistes

Le dispositif d'aide au logement de fonction des exploitants agricoles est élargi aux logements de fonction en alpage, dans la limite d'un logement aidé par unité pastorale.

Bénéficiaires	Exploitants agricoles et leurs groupements, AFP propriétaires, et collectivité mettant un chalet à disposition d'alpagistes par bail
Conditions	▪ Dépenses éligibles : remise en état et aménagement de chalets d'alpage en tant que logement de fonction. ▪ Investissement maximum de 20 000 € ▪ Délai de retour de 5 années pour tout nouveau projet
Taux	30 %

7. Soutien à l'organisation collective de l'utilisation des espaces pastoraux

Une aide départementale est apportée à la création et à l'extension d'Associations Foncières Pastorales pour organiser les propriétaires et faciliter la création d'unités foncières susceptibles d'intéresser des exploitants agricoles.

Bénéficiaires	Communes et intercommunalités
Dépense subventionnable	Création et extension d'Associations Foncières ▪ 9 200 € si AFP communale ▪ 20 000 € si AFP intercommunale
Taux	100 % part Etat de 4 573,47 € déduite si AFP > 50 ha

8. Soutien à l'aménagement et à l'équipement des alpages et des zones de parcours gérés par des AFP ou GP

Les bénéficiaires sont :

- les AFP, les Communes et Intercommunalités dont l'opération se réalise sur le territoire de l'AFP,
- en l'absence d'AFP, les Groupements Pastoraux justifiant d'une maîtrise du foncier utilisé.

L'intervention concerne toutes les dépenses favorisant une exploitation agropastorale du territoire concerné :

- les accès principaux et internes aux alpages,
- la création et l'amélioration de la distribution de l'eau pour les troupeaux, afin de favoriser une ressource en qualité et quantité suffisante, uniformément répartie sur l'unité pastorale de façon à garantir une gestion pastorale maîtrisée (surpâturage, excès d'eau au sol localisé autour d'abreuvoirs ...),
- travaux de remise en valeur ...

Cf modalités indicatives d'intervention en annexe a.

Bénéficiaires	Taux d'aide	Conditions
AFP	tranche médiane 20 à 60 %	aide apportée en fonction du taux modulé de la collectivité référente
Groupements pastoraux	25 %	dépenses de travaux d'accès principaux exclues

Les dépenses de Maîtrise d'Oeuvre sont éligibles.

Les dépenses d'assistance administrative à la Maîtrise d'Ouvrage sont exclues.

Les dépenses de main d'œuvre du Maître d'Ouvrage (régie ...) sont acceptées dans la limite de 50% des fournitures justifiées.

9. Soutien à la remise en valeur de secteurs enrichés ou en cours d'embroussaillage

Dans le cadre du Fonds Départemental de Gestion des Espaces Naturels, une aide départementale à la remise en valeur peut-être accordée aux Communes et Intercommunalités.

L'intervention est réalisée au taux de référence de la collectivité dans la tranche haute de 30 à 75 %.

Les opérations soutenues visent à réouvrir les espaces concernés, et à garantir la pérennité de leur entretien :

- diagnostics préalables, aboutissant à une programmation pluriannuelle d'actions, en fonction des enjeux retenus par la collectivité,
- travaux de remise en valeur qui en découlent,
- contrats annuels d'entretien agro-pastoraux engagés sur 5 années renouvelables une fois afin de garantir une réhabilitation pérenne des espaces identifiés.

Des Programmes Intercommunaux de Gestion des Espaces Naturels portés par des intercommunalités sont privilégiés pour favoriser des approches par territoires homogènes.

Les modalités de ce dispositif sont détaillées en annexe b.

Modalités de soutien à l'équipement des alpages et des zones de parcours

Dispositions communes aux Maîtres d'Ouvrages :

- Pour la distribution d'eau :
 - ❑ Respect du rôle des zones humides,
 - ❑ Respect des périmètres de captages et autres contraintes réglementaires,
 - ❑ Présentation d'un schéma fonctionnel de répartition des points d'eau existants et prévus sur l'unité exploitée,
 - ❑ Dépenses : travaux et matériels de captage, distribution et abreuvement.
- Pour les accès et dessertes :
 - Gradient d'importance de priorité pour les types d'accès:
 - ❑ Maximale – alpages laitiers avec descente quotidienne, plus usage partagé (sylvicole) etc.,
 - ❑ Intermédiaire – alpages non laitiers / gros ruminants plus usage partagé (sylvicole) etc.,
 - ❑ Basse – alpages petits ruminants viandes.
 - Résultats attendus en terme d'amélioration économique et sociale, gestion de l'espace
 - Faisabilité technique du projet :
 - ❑ Evaluation de l'impact paysager et environnemental, contraintes à intégrer dans le projet et solutions alternatives le cas échéant,
 - ❑ Descriptif de l'opération, comprenant :
 - Respect d'une pente moyenne de 10 %, sans excéder des passages ponctuels de 12 %, sauf contrainte spécifique. Une coupe en travers du tracé est souhaitée,
 - Largeur de 2,5 m pour des circulations de véhicules tous terrains, de 3,5 m pour un usage véhicules agricoles lourds,
 - Rayon minimum de 15 m,
 - Ouvrages de traitement des eaux de ruissellement, de dimensionnement adapté au projet,
 - Réengazonnement des talus, avec terre végétale du site, et semis d'espèces locales,
 - Barrière d'interdiction de circulation,
 - Plan de circulation (arrêté, etc.),
 - Photos.
 - ❑ En cas de traitement spécifique par revêtements béton ou bitumineux de sections courtes à fortes pentes, ou de sections soumises à des facteurs de dégradations exceptionnels, présentation d'un argumentaire et d'un descriptif du choix technique souhaité.
 - Devis détaillé des travaux, compris traitements des eaux de ruissellement, réengazonnement, traitement paysager et mesures environnementales le cas échéant.
Présentation du coût du projet éventuel de traitement de sections spécifiques par revêtements béton ou bitumineux en tant qu'option au devis principal.
- Conditions de financement :
 - ❑ Création :
 - coût de référence plafond de 50 € HT par mètre linéaire, pour une piste de 3,5 m de large,
 - compris : ouverture, minage courant, traitement des eaux de ruissellement, réengazonnement, empierrement ponctuel,
 - hors empierrement lourd et ouvrages d'art, à prendre en compte sur leur dépenses HT complète.
 - ❑ Amélioration, élargissement :
 - Coût de référence de 25 € HT par mètre linéaire,
 - Matériaux pris sur site.

- Pour le défrichement et remise en état pastoral des espaces.
- Plan de gestion : espaces entretenus, espaces boisés, espaces à reconquérir en fonction de tranches annuelles ou pluriannuelles indicatives,
- Programme de travaux envisagés pour l'année de programmation visée,
- Engagement auprès de l'AFP de l'exploitant à entretenir pendant 10 ans, avec prescriptions de maîtrise de la dynamique de réenfrichement, pour une tolérance maximale de 30 % de friches, et entretien des lisières et haies,
- Articulation avec les autres enjeux environnementaux (cynégétiques, respect du rôle des zones humides etc.) contraintes réglementaires,
- Articulation avec les aménagements de points d'eau pour garantir un bon entretien,
- Dépenses prises en compte : travaux de défrichement, dessouchage, épierrage ...

Programme Intercommunal de Gestion des Espaces Naturels

Secteurs prioritairement concernés :

Secteurs en voie de déprise agricole ou dont la valeur biologique (zones humides, pelouses sèches, valeur cynégétique ...) paysagère ou patrimoniale dépend en grande partie du maintien d'une activité agricole ou pastorale.

Objectifs attendus :

Obtenir à l'échelle d'un territoire intercommunal une lisibilité et une approche globale des principaux enjeux de la gestion de l'espace.

Intervenir pour la remise en état des secteurs identifiés prioritaires en fonction des enjeux retenus par la collectivité.

Organiser durablement la gestion et l'entretien des espaces, préférentiellement par leur intégration dans des systèmes de production agricole, et de maîtrise collective des usages du foncier.

Conditions de mise en œuvre :

Réalisation d'un diagnostic croisé des enjeux agricoles, paysagers, environnementaux et fonciers.

Sélection de zones et d'opérations à conduire prioritairement au regard des enjeux agro-environnementaux, avec un échéancier de travaux établi sur 5 années au maximum.

Définition du Programme de Gestion des Espaces Naturels par fiche-action avec indicateurs de réalisation et de suivi.

Recherche et mise en œuvre de solutions pour garantir la maîtrise et la gestion collective pérenne du foncier à réhabiliter.

Nature et plafond des dépenses éligibles :

Nature de la dépense	Plafond de dépense subventionnable
<input type="checkbox"/> Diagnostic croisé préalable / études	<input type="checkbox"/> 45 000 € TTC
<input type="checkbox"/> Travaux de remise en valeur (défrichement, dessouchage, épierrage...)	<input type="checkbox"/> Tous travaux confondus – 10 000 €/ha
<input type="checkbox"/> Aides annuelles à l'entretien sur les secteurs reconquis conduites sur 5 ans et renouvelable une fois pour permettre la réinsertion des parcelles dans le système de production agricole présent	<input type="checkbox"/> Aide plafonnée à 250 €/ha, avec gradation en fonction du caractère de pente, d'accessibilité et de contraintes environnementales
<input type="checkbox"/> Aménagements et équipements permettant de conforter une utilisation agricole durable (travaux d'accès et distribution d'eau ...)	<input type="checkbox"/> Sur devis, dans le respect des modalités déterminées pour les interventions « d'amélioration foncière » reportées en annexe
<input type="checkbox"/> Ingénierie territoriale liée à la conduite de la programmation, animation locale et évaluation	<input type="checkbox"/> 20 000 € TTC, sur récapitulatif salarial annuel

Conditions d'intervention financière du Conseil général :

- Taux de la fourchette haute de 30 à 75 % pour les dépenses de diagnostic, travaux, aides à l'entretien, aménagements et équipements,
- Taux de la fourchette médiane de 20 à 60 % pour les dépenses d'ingénierie territoriale.

Principaux engagements du Territoire :

- **Engagement du Maître d'Ouvrage par Convention à un entretien des surfaces sur une durée de 10 années,**
- **Commission locale de contrôle, pour une évaluation annuelle,**
- **Pilotage local de la démarche dans la durée.**